Le Monde

CINQUANTE-ET-UNIÈME ANNÉE – Nº 15650 – 7 F | DIMANCHE 21 - LUNDI 22 MAI 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Boutros-Ghali n'exclut pas le retrait des « casques bleus » de Bosnie

LE MONDE a eu connaissance du rapport que le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali doit présenter la semaine prochaine au Conseil de sécurité à propos des « casques bleus » en Bosnie. Le secrétaire général n'exclut pas un retrait des soldats de l'ONU, qui deviendrait, selon lui, inévitable en l'absence de décision du Conseil de sécurité pour modifier leur mission, ou si le Conseil décidait de s'en remettre à l'OTAN pour assumer certaines de leurs tâches, notamment la protection des zones de sécurité.

De son côté, l'OTAN réclame une clarification des conditions dans lesquelles elle peut faire intervenir son aviation en Bosnie. Les responsables de l'ONU pour la Bosnie se sont en effet très souvent opposés à un tel recours à la force.

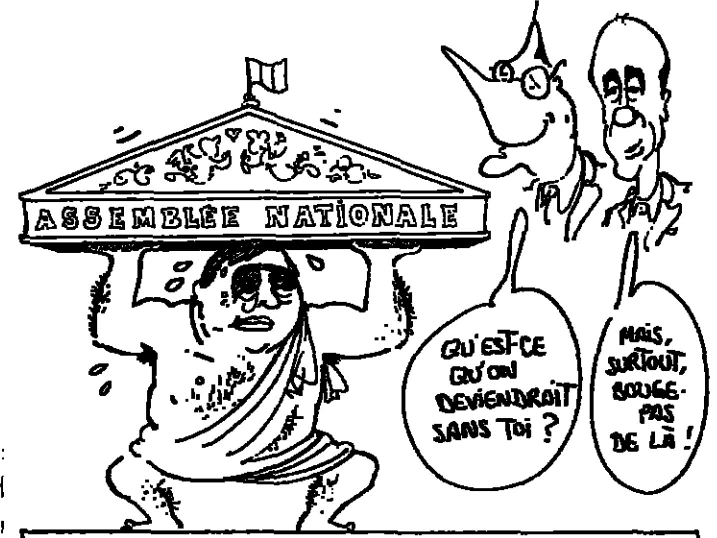
Lire page 4

M. Chirac veut imposer aux ministres une « obligation de résultats »

Une réforme constitutionnelle élargirait le champ du référendum

LE PREMIER CONSEIL des ministres du gouvernement d'Alain Juppé s'est tenu, samedi 20 mai, au palais de l'Elysée, *sous la présidence* de Jacques Chirac. Le président de la République et le premier ministre devaient être les seuls à prendre la parole pour expliquer aux quarante-deux membres de l'équipe ministérielle l'esprit qui doit les guider et leur méthode de travail. Ils devaient ainsi les prévenir qu'ils étaient tenus à une *« obligation de résultats »* et que l'emploi était l'objectif prioritaire, ce qui impose une mobilisation de l'ensemble de l'appareil d'Etat.

M. Juppé devait ainsi insister sur la nécessaire rigueur et sur l'efficacité. M. Chirac tenait à expliquer aux ministres qu'ils devaient être plus proches des Français, assumer leur responsabilité politique, être plus au fait des problèmes. Il voulait aussi les inciter fermement à la simplicité, ce qui impose un changement de comportement des gouvernants. Une réforme du protocole de l'Etat va d'ailleurs être mise en chantier pour impulser de nouvelles attitudes dans l'ensemble de la classe politique. Dans son message au Parlement, lu vendredi 19 mai, le nouveau président de la République a annoncé une réforme constitutionnelle rapide par la voie d'une réunion des deux chambres du Parlement en Congrès. Elle permettrait une extension des sujets pouvant être soumis directement à référendum, *un projet déjà avancé en 1984 par* M. Mitterrand pour tenter de mettre fin à la querelle sur l'enseignement privé, mais qui n'avait pu aboutir. Cette réforme allongerait aussi la durée des sessions parlementaires, comme le souhaite M. Séguin. C'est de fait tout un programme de revalorisation du rôle du Parlement qu'a annoncé M. Chirac. Le Parlement serait doté des moyens matériels et intellectuels lui permettant de mieux contrôler l'utilisation de l'argent des contribuables et de mettre à plat l'ensemble de la législation française. Le chef de l'Etat a aussi demandé au gouvernement de ne présenter des projets de loi que lorsque cela était absolument nécessaire et en les assortissant d'une *« étude d'impact »*, notamment sur l'emploi. Il a, en effet, constaté que *« trop de lois tue la loi »*.



Lire pages 6 à 9

La Cour de cassation relance le débat juridique sur les licenciements

LA COUR DE CASSATION *vient* de rendre son premier arrêt portant sur la conformité des plans sociaux à la loi Aubry de janvier 1993. La haute juridiction, après *avoir* examiné au seul regard du droit le plan de licenciement de 154 salariés de la société Everite, filiale de Saint-Gobain, estime qu'un plan social doit comporter des *« mesures précises »* pour faciliter le reclassement du personnel ainsi que des indications *« sur le nombre et la nature des emplois qui pouvaient être proposés à l'intérieur du groupe »*. Si elles s'inscrivent dans le droit fil de la loi Aubry qui portait sur la qualité des plans sociaux, ces exigences de la Cour de cassation ne figurent pas explicitement dans le texte de loi. La cour suprême en fait une interprétation extensive.

En 1986, Philippe Séguin, alors ministre du travail, avait supprimé l'autorisation administrative de licenciement. Le patronat voyait l'un de ses souhaits exaucés, sans comprendre que le juge allait désormais se substituer à l'inspection du travail. En 1993, Martine Aubry, ministre du travail, n'est pas revenue sur cette suppression, mais a défini plus précisément le contenu des plans sociaux. Contrairement à ses promesses, Edouard Balladur n'a pas abrogé ce texte non dépourvu d'ambiguïté. La décision de la Cour de cassation pourrait contraindre Alain Juppé à rouvrir ce dossier très sensible.

Lire page 16

■ « Guerre totale » en Algérie

L'armée *réaffirme* sa volonté *« d'éradiquer »* les groupes intégristes qui recourent à la violence politique. Les militaires auraient commandé à une entreprise privée turque 700 véhicules blindés Scorpion pour un milliard de francs. p. 2

■ Sida et tabous

Une enquête de l'Inserm indique que le sida apparaît encore comme une *« maladie honteuse »*. L'association Aides organise, dimanche 21 mai, à Paris, une « Marche pour la vie ». p. 10

■ Patrice Chéreau retrouve le théâtre de Koltès

Le metteur en scène invente à Venise un nouveau spectacle avec la pièce *Dans la solitude des champs de coton*, qu'il a créée voilà huit ans. p. 21

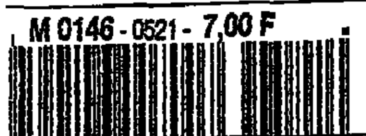
■ M. Delevoye au « Grand Jury RTL-Le Monde »

Jean-Paul Delevoye, sénateur, président de l'Association des maires de France, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 21 mai à partir de 18 h 30. « Le grand jury RTL-*Le Monde* » est aussi télévisé en direct sur la chaîne câblée RTL 9.

■ Les éditoriaux du « Monde »

Espoir au Rwanda ? ; Licenciements et justice. *p. 15*

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0146 - 0521 - 7,00 F

John Major et la moralisation de la vie politique

LONDRES
de notre correspondant

Le premier ministre conservateur britannique affronte la fureur des députés de son parti. John Major est bel et bien empêtré dans un imbroglio né du rapport Nolan sur la moralisation de la vie publique. Les recommandations de ce rapport – qu'il avait demandé – ont déclenché la bronca de ses « amis » parlementaires, peu soucieux d'avoir à s'expliquer sur *leurs activités rémunérées de consultants ou* d'administrateurs de sociétés. Les travaillistes ont trouvé là une nouvelle occasion de critiquer les cafouillages du pouvoir et les tories d'étaler leurs divisions.

Lord Nolan, un juge de profession, entouré de neuf personnes, dont un représentant de chacun des trois principaux partis, a fondé son rapport sur sept principes et trois recommandations. Les sept piliers de la sagesse parlementaire sont le désintéressement, l'intégrité, l'objectivité, la responsabilité financière, la franchise, l'honnêteté et les qualités de commandement. Les trois recommandations concernent un meilleur contrôle des intérêts financiers des députés par un organisme indépendant, l'interdiction pour les ministres de « pantoufler » dans des entreprises auxquelles ils ont eu affaire pendant leur mandat et une répartition plus équitable des quelque 40 000 postes dans les *quangos* (organismes paragouvernementaux) souvent attribués à des conservateurs.

Le rappel de ces principes intervient au moment où le public est submergé d'informations *sur les pratiques douteuses de certains élus* (conservateurs) : deux députés ont reçu de sociétés 1 000 livres sterling (environ 8 000 francs) pour poser des questions aux Communes. Plus récemment, Sir Jimmy Wiggin, *pour dissimuler ses liens avec un groupe* de pression, a présenté un amendement au nom de l'un de ses collègues, l'ancien champion d'athlétisme Sebastian Coe, sans l'en informer à l'avance...

John Major s'est opposé à ce que la commission Nolan enquête sur le financement des partis politiques, c'est-à-dire surtout sur les tories, Les travaillistes sont moins dépendants d'un financement extérieur, excepté celui, traditionnel, des syndicats, alors que les conservateurs ont toujours été tributaires de l'argent des milieux industriels et financiers.

Le débat, jeudi 18 mai aux Communes, aura mis John Major en position inconfortable. *L'opposition travailliste lui a reproché de* n'avoir pas laissé la commission enquêter plus avant et, dans son camp, l'ancien premier ministre Edward Heath a suggéré d'enterrer le projet Nolan en le renvoyant à une *« étude sérieuse »*. Dans un pays où les parlementaires sont beaucoup moins payés qu'en France, en Allemagne ou aux Etats-Unis, le débat est ouvert : faut-il rendre public le financement des partis ? Faut-il aller jusqu'à interdire aux députés d'accepter le moindre penny en sus de leur salaire ?

Mais ne risque-t-on pas alors d'aboutir, au nom d'une conception étroite de la morale, à une professionnalisation de la vie politique ? En attendant, le premier ministre a proposé de créer une nouvelle commission pour étudier les propositions de la commission Nolan...

Patrice de Beer

Les vraies faiblesses du franc

LE REPLI de la monnaie française depuis le début de la semaine ne s'explique pas seulement par le contexte politique. Le franc souffre en fait des fragilités fondamentales de l'économie française. Elles ont pour noms déficits publics et taux de chômage élevé. Et les marchés financiers s'interrogent avant tout, aujourd'hui, sur la capacité des pouvoirs publics à remédier en même temps à ces deux faiblesses majeures.

L'équation leur paraît d'autant plus difficile à résoudre que la politique monétaire française reste très restrictive. L'économie française n'est pas malade de son taux de change, mais de ses taux d'intérêt. Le paradoxe, c'est que la défense du franc à l'aide de taux élevés rend plus difficile la lutte contre le chômage et la réduction des déficits. Un véritable cercle vicieux.

Quinze jours après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, il est trop tôt pour dire que le troisième tour monétaire a commencé. Mais le franc, *qui s'était* si bien comporté au lendemain du deuxième tour, a cédé du terrain face au deutschemark au cours de la semaine qui s'achève, de même qu'il en a perdu face à des monnaies *européennes* réputées faibles, comme la lire italienne, la peseta espagnole ou la livre sterling, ce qui est plus nouveau et inquiétant.

Les investisseurs internationaux ont de bonnes raisons de vouloir tester la détermination du nouveau pouvoir à poursuivre la politique du franc fort. L'ancien président de la Bundesbank, Karl Otto Poehl, avait coutume de dire que les marchés financiers possèdent *« une mémoire d'éléphant »*. Les souvenirs de la campagne électorale ne sont pas près de s'effacer. Les critiques adressées par Jacques Chirac au gouverneur de la Banque de France ou les attaques lancées contre le dogmatisme monétaire *par Philippe Séguin*, président de l'Assemblée nationale, ne sont pas passées inaperçues à Tokyo, New York ou Londres. Si la nomination d'Alain Juppé, l'européen, à l'hôtel Matignon a rassuré les opérateurs des marchés financiers, celle d'Alain Madelin à Bercy n'a pas eu le même effet.

Les investisseurs se souviennent que M. Madelin avait été, au cours des crises monétaires de l'automne 1992 et de l'été 1993, l'un des plus fougueux contempteurs de la politique monétaire française. En choisissant de le nommer ministre de l'économie et des finances, Alain Juppé et Jacques Chirac ne pouvaient pas espérer soulever l'enthousiasme des opérateurs internationaux. Le nouveau gouvernement – et le franc – payent aujourd'hui la note des propos de campagne et des considérations politiques qui ont présidé à sa constitution. Mais au-delà des questions de personnes, un peu vaines, compte tenu des gages donnés par Jacques Chirac lui-même, au lendemain de son investiture, lors de sa rencontre avec le chancelier allemand Helmut Kohl, la fragilité du franc trouve son origine dans les faiblesses de l'économie française. Si l'inflation *et la croissance sont très* semblables en France et en Allemagne, le taux de chômage et les déficits publics sont bien plus élevés dans l'Hexagone qu'outre-Rhin. La *santé du franc* dépendra avant tout de la capacité du nouveau gouvernement à pouvoir mener de front la lutte contre le chômage et l'assainissement des finances publiques.

La Banque de France partage, sans l'avouer publiquement, l'inquiétude des investisseurs. C'est la raison pour laquelle elle se montre aussi prudente et n'a pas réduit ses taux directeurs lorsque le franc s'est redressé dans les jours qui ont suivi l'élection de Jacques Chirac.

De même qu'en Allemagne la Bundesbank attend la fin des négociations salariales ou la présentation du budget pour agir, la Banque de France a décidé de ne pas se précipiter. Elle préfère patienter jusqu'à la présentation du collectif budgétaire, à la mi-juin, pour assouplir sa politique monétaire. A condition que la politique budgétaire ne soit pas laxiste. Sa vigilance présente toutefois un inconvénient majeur aux yeux de bon nombre d'experts : elle contribue paradoxalement à affaiblir le franc ! Le maintien de taux d'intérêt à court terme très élevés – les taux d'intérêt à trois mois, hors inflation, se situent à 5,5 % en France et à 2,2 % en Allemagne – constitue un frein à la croissance et rend plus difficile la lutte contre le chômage et la réduction des déficits publics.

Le franc n'est pas surévalué. Ce sont les taux qui sont trop hauts aux yeux des investisseurs. L'idée d'une dévaluation leur paraît totalement saugrenue car elle ne déboucherait pas sur une détente des taux. La Banque de France conteste totalement l'idée qu'une baisse des taux pourrait aujourd'hui aider le franc à se redresser. Elle explique volontiers que si la politique monétaire française n'était pas contestée par une partie de la classe politique, le franc ne serait pas attaqué et les taux d'intérêt seraient moins élevés.

Le consensus qui existe en Allemagne et en Belgique sur la politique monétaire menée par les banques centrales la fait rêver. En France, le débat n'est pas près d'être clos. La Banque de France doit donc s'efforcer de convaincre sereinement.

Pierre-Antoine Delhommais

La cause birmane sur grand écran



U AUNG KO

S'IL DÉBUTE au cinéma, à cinquante-neuf ans, dans le *Rangoon* à grand spectacle de John Boorman, s'il est aujourd'hui sur la *Croisette à Cannes, timide et* comme déplacé, c'est moins par goût de vivre une expérience d'acteur que pour prendre sa part du combat. Pour son pays, la Birmanie. U Aung Ko, *exilé en France*, marié à une Française rencontrée quand il faisait ses études à Paris, joue dans ce film le rôle d'un professeur dissident portant son propre nom.

Dans la vie, à Paris, il est aussi professeur et traducteur depuis qu'il a dû fuir la dictature birmane. Contre « elle », la dictature, il a accepté le risque – qui n'est pas ici celui du spectacle – de *« faire l'acteur »*. Il pense qu'il lui doit bien cela, à « elle ». Aung San Suu Kyi, son amie depuis trente ans, porte-drapeau du mouvement démocratique birman, Prix Nobel de la paix 1991. Assignée à résidence depuis juillet 1989, elle ne saura de ce film que ce qu'en dira la BBC : la seule « liberté » qu'on lui autorise est d'écouter cette radio.

Lire page 20



CONTRE-GUÉRILLA L'armée algérienne vient de réaffirmer, dans sa revue mensuelle *El Djeich*, sa détermination à *« éradiquer totalement les forces du crime »*, en clair les groupes armés islamistes. ● LES *MILITAIRES cherchent à renforcer* leurs moyens de lutte antiguérilla. La revue américaine *Defense News* vient ainsi de révéler que l'Algérie aurait commandé à une entreprise privée turque 700 véhicules blindés Scorpion, pour une valeur de 200 millions de dollars (environ 1 milliard de francs). ● LA KABYLIE, atteinte par la violence au même titre que toutes les autres régions du pays, a perdu son image d'*« oasis de paix »* et de *« bastion de lutte contre l'intégrisme »*. Ses habitants restent partagés sur l'opportunité de négocier avec l'ex-Front islamique du salut (FIS) tandis que des comités d'autodéfense commencent à se constituer dans les villages.

L'armée algérienne déclare la « guerre totale » aux groupes islamistes

Les militaires cherchent à renforcer leurs moyens logistiques en passant commande de matériel à l'étranger alors que le gouvernement pourrait rappeler les réservistes sous les drapeaux

PERSUADÉS que le temps et la force jouent en leur faveur, les militaires entendent gagner la rude partie qu'ils ont engagée contre les groupes armés islamistes il y a déjà *plus de trois ans*. Ils *ont* réaffirmé, à maintes reprises, leur détermination à *« éradiquer »* leurs adversaires, au prix fort et sans état d'âme. Dans la dernière livraison du mois de mai de sa revue *El Djeich*, l'Armée nationale populaire (ANP) rappelle, dans un éditorial au ton extrêmement virulent, que son objectif prioritaire reste de mettre hors d'état de nuire les *« forces du crime »* et de *« débarrasser la société de leurs méfaits, (...) afin que le peuple puisse choisir ceux qui le représenteront sans aucune contrainte »*. Cette violente prise de position intervient alors que les accrochages entre les forces de sécurité et les groupes armés, ainsi que les attentats attribués à ces derniers, ne connaissent aucun répit.

L'armée, qui a eu à gérer deux périodes d'état de siège, en octobre 1988 et en juin 1991, et celle de l'état d'urgence en vigueur depuis février 1992, se trouve en première ligne pour tenter de circonscrire les maquis islamistes contre lesquels elle a lancé, ces dernières semaines, des opérations d'envergure aux résultats apparemment peu probants.

Elle prête aussi main-forte grâce à son soutien logistique, aux nombreuses actions de *« ratissage »* menées par la police en milieu urbain. Ses corps d'élite et notamment les fameux *« ninjas »* en cagoule assurent en réalité le gros de la besogne sécuritaire et sont, pour le moins, plus redoutés par la population que les groupes armés.

RAPPEL DE RÉSERVISTES

Forte d'environ 140 000 hommes, dont près de 60 000 sont groupés dans le centre du pays, autour de la capitale, l'armée est principalement équipée de matériel lourd fourni par l'ex-URSS. Elle disposerait de 960 chars et de 915 véhicules blindés, mais elle a cherché, au cours des derniers mois, à renforcer ses capacités de lutte anti-guérilla – équipements de protection individuels, moyens de détection, appareils de visée nocturnes, véhicules de transport – qui lui font cruellement défaut.

L'an dernier, le ministère de l'intérieur avait passé commande de neuf hélicoptères Ecureuil au groupe franco-allemand Eurocopter. La France avait refusé d'équiper ces hélicoptères civils de moyens militaires. Les spécialistes estiment, cependant, qu'il est relativement aisé de transformer de tels appareils à des fins de contre-guérilla.

En outre, l'Algérie aurait récemment commandé, selon la revue spécialisée américaine *Defense News*, 700 véhicules blindés Scorpion à une entreprise privée turque, pour une valeur de 200 millions de dollars. Les Scorpions sont produits sous licence britannique par l'entreprise Otokar, filiale du groupe turc KOC, précise *Defense News*. Selon cette revue, le groupe KOC, ainsi que l'ambassade d'Algérie à Ankara, se sont refusés à confirmer cette vente.

La haute hiérarchie militaire chercherait, aussi, à renforcer les effectifs. Selon des rumeurs non confirmées mais reprises par la presse locale, des réservistes vont être rappelés sous les drapeaux pour assurer, entre autres missions, la sécurité de l'élection présidentielle prévue avant la fin de l'année. Des milliers de cadres et plus de 15 000 gardes communaux ont déjà été recrutés pour assurer le bon déroulement de ce scrutin jugé inopportun par la majorité de l'opposition.

En rappelant des réservistes, moins enclins à céder aux tentations de l'islamisme, donc plus sûrs que les jeunes conscrits dont il est extrêmement difficile d'apprécier la loyauté vis-à-vis du pouvoir, les autorités espèrent disposer d'un atout supplémentaire dans leur recherche d'une légitimité constitutionnelle et soulager les troupes directement engagées sur le terrain.

Ali Habib

Le désarroi des Kabyles pris au piège d'un nouveau conflit

TIZI-OUZOU
Correspondance

« Nous n'avons pas à dénoncer les groupes armés islamistes ; comme nous, ils luttent contre le pouvoir. » « Notre haine des intégristes est viscérale : ils ont déclaré la guerre au peuple. » Les hommes qui tiennent ces deux discours opposés habitent deux villages kabyles proches de Tizi-Ouzou. Ils sont, l'un et l'autre, partisans du Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed, signataire, avec l'ex-Front islamique du salut (FIS), du « contrat national » conclu, à la mi-janvier, à Rome, à l'initiative de la communauté catholique de Sant'Egidio.

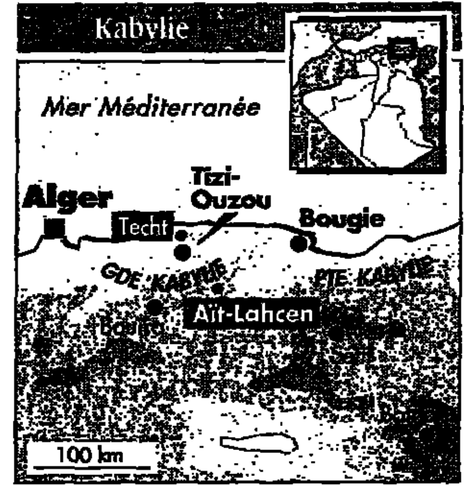
Tous deux ont vu, en mars et en avril, leurs villages investis par les islamistes. Dans le premier, près d'Aït-Lahcen, les maquisards sont venus nuitamment « réquisitionner » les fusils des habitants. Dans le second, à Techt, ils ont pris l'habitude de faire leurs courses, d'« emprunter » quelques voitures et d'interdire cigarettes, jeux de dominos et de Scrabble jusqu'au jour où un des jeunes membres du commando a tué son cousin sous prétexte qu'il avait accompli son service militaire.

REJET DU POUVOIR

Le lendemain, les habitants se sont organisés en « comité de vigilance ». Armés de leur fusil de chasse, ils montent désormais la garde et font des battues dans les forêts tandis qu'Aït-Lahcen est protégé par la gendarmerie. Ni les uns ni les autres n'ont plus revu les islamistes. Et le discours du représentant régional du FFS a dû s'adapter. Loin de Rome, les choix politiques de M. Aït Ahmed, opposé aux mesures d'autodéfense et favorable aux négociations avec les intégristes, cèdent désormais la place au « cas par cas ».

Jusqu'à ces derniers mois, une sorte de tacite cohabitation semblait pourtant régner entre Kabyles et islamistes, unis dans un même rejet du pouvoir. *« La nuit où ils sont venus prendre nos armes,* raconte un vieux d'Aït-Lahcen, *les islamistes ont dit qu'ils luttaient comme nous contre le gouvernement et ont même proposé à mon fils de les rejoindre. Ils ont promis que, quand ils auraient gagné, ils nous offriraient de bien plus beaux fusils. »*

« Quand ils nous ont rassemblés dans le café, se souvient un habitant de Techt, *ils nous ont dit qu'ils n'avaient rien contre nous. Et c'est vrai que, sans ce meurtre, nous n'aurions pas réagi. »* Mais le meurtre a eu lieu. Et le discours des villageois de Techt a changé. De là à penser que la main du jeune assassin a été armée par des groupes islamistes manipulés par le pouvoir pour empêcher la « neutralité » des Kabyles à l'égard des islamistes, il n'y a qu'un pas, franchi par un représentant régional du FFS. *« Qui a intérêt à nous voir prendre les armes contre les islamistes,* demande-t-il, *sinon le gouvernement qui veut associer la population à la lutte armée pour renforcer sa légitimité ? »*



Il n'empêche qu'au sein même des instances du parti de M. Aït Ahmed les négociations de Rome soulèvent de nombreuses réserves. Pris de court par la première rencontre qu'ils ont apprise par la presse, les dirigeants du FFS tentent aujourd'hui d'intégrer cette nouvelle donne à leur discours. Sans grande conviction.

« C'est vrai, raconte un ancien secrétaire général du parti, *que, depuis deux ans, nous avions des contacts avec le FIS. Nous voulions les aider à faire émerger une direction politique capable de se démarquer de la violence. Mais ils sont incapables de nous apporter la moindre garantie. »* A l'époque, la direction du FFS privilégiait la formation d'un « pôle démocratique » qui aurait réuni les rénovateurs du FLN, des membres du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi, rival du FFS en Kabylie, des syndicats, des associations et certains officiers démocrates. Le but de la manœuvre était clair : faire émerger une opposition capable de créer un rapport de forces face au pouvoir. En partant du principe que *« la population ne s'étant rangée ni du côté des maquisards islamistes ni du côté de l'Etat répressif, restait la place pour une voie médiane pacifiste et démocrate »*. Le compromis de Rome a redistribué les cartes autrement.

Saïd Khelil, ancien secrétaire général, justifie ce changement de cap : *« Nous étions depuis longtemps convaincus qu'il fallait, tout en condamnant les violences, négocier avec le FIS pour arrêter l'effusion de sang, les obliger à prendre leurs responsabilités. »* Le but était aussi de montrer qu'une partie des groupes armés opposés à la négociation était manipulée par le pouvoir.

« ALLIÉS AVEC LE DIABLE »

« Cela ne nous arrangeait pas que les islamistes soient laminés par le pouvoir, n'hésite pas à confier un membre de la direction du FFS, *car celui-ci resterait seul, et plus rien ne l'empêcherait de nous imposer une République des caporaux pour les cinquante ans à venir. »* C'est précisément cette « realpolitik », un rien cynique, qui soulève interrogations et critiques dans les rangs du FFS.

« Le compromis de Rome a permis au FLN de se faire à peu de frais une nouvelle virginité, dénonce un ancien secrétaire général, *et vis-à-vis des islamistes nous ne sommes pas à l'abri d'une surprise. Ces gens auront tendance à utiliser cette alliance pour arriver à leurs fins. »* Un militant du FFS va plus loin : *« Nous nous sommes alliés avec le diable pour combattre le diable. Qui nous dit que nous n'avons pas commis là une terrible erreur ? »*

En attendant, ces dissensions font l'affaire du RCD, clairement rangé du côté des « éradicateurs ». *« Nous n'avons pas l'intention de servir à l'Occident de cobayes de l'expérience islamiste et de nous faire assassiner démocratiquement par un gouvernement d'intégristes »*, avertit un membre influent de cette formation rivale du FFS, avant d'ajouter avec outrance que M. Aït Ahmed *« ne craint pas de livrer la Kabylie et le pays aux islamistes »*.

Adèle Grans

Une « petite Suisse » de plus en plus agitée

« LA KABYLIE, c'est la « petite Suisse » en Algérie, la seule région épargnée par la violence, qui fera envie à tous les Algériens », assurait, il y a deux ans, Amokrane, un étudiant en pharmacie, originaire de Draa ben Khedda, village situé près de Tizi-Ouzou. Depuis l'enclenchement de la guérilla islamiste, au printemps 1992, la Kabylie avait, en effet, toutes les apparences d'une *« oasis de paix »*, aux portes d'une capitale en proie aux premières violences.

Nombreux furent alors les Algérois à prendre, en fin de semaine, le chemin du *« bastion kabyle »* pour s'oxygéner, retrouver *« une façon de vie normale »*. D'autres, originaires de la région, se sont, avec prévoyance, souciés d'y investir dans l'immobilier dans la perspective d'une éventuelle retraite stratégique.

Le sentiment partagé par les Kabyles de *« faire bande à part »* n'a pas résisté à l'épreuve des violences qui secouent le pays et qui font désormais partie de la vie quotidienne alors que les chefs politiques locaux, notamment ceux du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), n'ont cessé de répéter que cette région serait le *« dernier rempart démocratique contre la barbarie intégriste »*.

Destructions d'infrastructures, assassinats, coups de main contre des villages pour récupérer des fusils de chasse – qui supposent des complicités locales – affrontements entre groupes armés islamistes et forces de sécurité : toutes ces violences montrent bien que la situation en Kabylie se dégrade d'une manière inquiétante. D'autant que le relief montagneux favorise l'implantation de maquis ou du moins de zones de repli provisoires pour les rebelles intégristes.

Tizi-Ouzou n'échappe pas à la violence. Fin décembre, quatre Pères blancs – trois Français et un Belge – avaient été tués dans leur presbytère. Le 15 février 1995, la présidente d'une association de femmes, Nabila Diahmine, était assassinée alors qu'elle se rendait à son travail. Le mois suivant, un attentat à la voiture piégée faisait un mort et trois blessés en plein coeur de la ville. Il y a une semaine, la caserne de la protection civile était attaquée.

« SEIGNEURS DE LA GUERRE »

Pour s'opposer aux incursions des islamistes, certains villages ont mis sur pied des comités d'autodéfense qui collaborent avec les forces de sécurité. Hypermédiatisés par la presse locale *« éradicatrice »*, pour des raisons de stratégie politique, ces groupes seraient encore peu nombreux. Le ministre de l'intérieur avait annoncé, en mars, que le gouvernement allait encourager les citoyens à se défendre, tout en refusant la création de milices.

Cette politique, qui a recu l'aval de Saïd Sadi, secrétaire général du RCD, est combattue par le secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS). *« Le pouvoir pratique la politique du tout guerre civile, après celle du tout sécuritaire »*, a accusé Hocine Aït Ahmed. Et de dénoncer *« la somalisation de l'Algérie »*, marquée *« par la multiplication des milices et la distribution d'armes »* en Kabylie et dans le Constantinois. *« Les seigneurs de la guerre,* a-t-il déploré, *sont en train de faire fortune. »*

A. H.

M. Boubakeur à la « une » du « Moudjahid »

Le quotidien *El Moudjahid* a publié, en « une », mardi 16 mai, les photographies des poignées de mains entre le président Liamine Zeroual et Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, accompagné de deux proches – Soheib Ben Cheikh et Abdelhamid Chirane, grand mufti de la nouvelle mosquée de Lyon – venus discuter de la création d'un « conseil national de la communauté algérienne à l'étranger ». Président du Conseil représentatif des musulmans de France, M. Boubakeur est l'auteur d'une charte du culte musulman en France qui dispose que *« les musulmans entendent œuvrer à l'émergence d'un islam de France (...), ne se réclament d'aucune autorité étrangère »*. Inaugurant, en septembre, la mosquée de Lyon, Charles Pasqua affirmait aussi : *« La question de l'islam de France doit être traitée comme une question française. »*

Les élections municipales en Tunisie devraient plébisciter le « parti du président »

TUNIS
de notre envoyé spécial

Campagne présidentielle, nomination d'un premier ministre, désignation du gouvernement... Autant la vie politique française passionne les Tunisiens qui en discutent à perte de temps dans les cafés, autant leurs propres élections municipales, qui devaient avoir lieu dimanche 21 mai, les laissent de marbre.

Cette indifférence, dont se sont émus certains journaux, ne tient pas à la rareté des réunions électorales, encore moins à l'absence de débats contradictoires. Elle s'explique par la certitude que tout est joué d'avance. *« Ça ne vaut pas la peine de se déplacer : les dés sont pipés »*, résume un Tunisois. Le président Ben Ali et le parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) – héritier de l'ancien parti unique –, avaient raflé près de 98 % des suffrages aux élections législatives de mars 1994. Tout indique que le scrutin municipal sera de la même veine et tournera au plébiscite du pouvoir. Le mode de scrutin joue en ce sens. Il favorise outrageusement la formation arrivée en tête, à laquelle il réserve la moitié des sièges à pourvoir, les autres étant répartis à la proportionnelle entre les listes en présence, y compris celle arrivées en tête. L'émiettement et la faiblesse de l'opposition « reconnue », c'est-à-dire tolérée, contribuent à accentuer la domination sans partage du RCD.

Premier parti d'opposition avec seulement 1 % des suffrages aux dernières élections législatives, le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) a été incapable de réunir les 60 noms nécessaires pour pouvoir présenter une liste dans la capitale. Adepte d'une « opposition-soutien » à l'égard du régime, il n'a été finalement en mesure de mettre en place de liste concurrente que dans 32 communes sur 257. L'Alliance démocratique, qui groupe trois minuscules partis – des communistes aux nationalistes arabes –, n'a pas fait mieux : ses candidats ne seront présents que dans 16 communes. Le Parti social libéral (PSL) n'est entré en compétition qu'à Gafsa, dans le sud du pays, tandis que des listes « indépendantes » se sont mises sur les rangs dans deux communes.

« BIEN GÉRÉ, MAL GOUVERNÉ »

Présent dans la totalité des communes et assuré de n'avoir à affronter de liste adverse que dans une cinquantaine, le RCD est seul en compétition dans la plupart des grandes villes du pays. Le parti au pouvoir disposait même de deux fois plus de candidats que nécessaire. Du coup, il s'est offert une cure de rajeunissement – trois candidats sur quatre du RCD sont de nouveaux venus – et a accru la représentation des femmes sur ses listes.

Jusqu'à maintenant, l'opposition dite « légale », qui exclut bien évidemment les islamistes, était totalement absente des conseils municipaux, qui, au demeurant, ont peu de pouvoirs. Quitte à tordre un peu le cou aux chiffres, quitte aussi à devoir afficher un léger recul des performances du « parti du président » par rapport aux élections précédentes, il est probable qu'aujourd'hui M. Ben Ali et les siens favoriseront l'entrée – au moins symbolique – de l'opposition dans une poignée de communes, comme ils ont favorisé celle de dix-neuf députés de l'opposition au Parlement au printemps 1994. Pour sauver la façade « démocratique » du régime.

Le « changement » n'ira sans doute pas plus loin. En janvier, un remaniement ministériel, notamment marqué par le départ du ministre de l'intérieur, Abdallah Kallel, était apparu comme l'amorce d'un dégel politique. Il a fait long feu. La censure est toujours aussi pesante. La liberté de la presse reste un vœu pieux. Et le quadrillage du pays par les relais du pouvoir ne se dément pas.

La majorité de la population semble prendre son parti de cette absence de libertés, et de l'indigence du débat public. Le spectacle de l'Algérie voisine, en proie à la guerre civile, y est sans doute pour beaucoup. Les bons résultats économiques aussi. Croissance élevée (5 % en 1994), inflation modérée (4,7 %), faible endettement (53 % du produit intérieur brut), investissements importants (30 % du PIB) : le pays, géré précautionneusement, sans prendre le moindre risque, accumule les bons points. *« Il pourrait presque satisfaire aux critères de Maastricht »*, fait observer un économiste.

Plus prosaïquement, les Tunisiens peuvent constater que leur niveau de vie augmente année après année. De 1 200 dollars en 1989, le revenu par habitant est passé à 1 870 dollars en 1994. Ni le Maroc ni l'Algérie, malgré ses richesses énergétiques, ne font aussi bien. *« Le pays est bien géré, mais mal gouverné »*, conclut un intellectuel. Pour le moment, les Tunisiens paraissent se contenter de ce bilan en demi-teinte.

Jean-Pierre Tuquoi

هكذا من الأصل

Le premier ministre libanais veut former un cabinet plus « solidaire »

Rafic Hariri a obtenu l'aval de Damas

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Acceptée par le président Elias Hraoui et négociée par Damas, la démission du gouvernement libanais paraît être une nouvelle tentative du premier ministre, Rafic Hariri pour former un gouvernement plus conforme à ses voeux. Tout laisse à penser qu'il sera reconduit dans ses fonctions à la tête d'un cabinet plus restreint dont la principale tâche sera de gérer, jusqu'à l'élection présidentielle d'octobre, une situation économique et sociale de plus en plus critique. En butte à l'hostilité d'un certain nombre de ses ministres et de celle du président du Parlement, Nabih Berri, M. Hariri, en fonction depuis octobre 1992, avait déjà, par trois fois, tenté de se retirer mais en avait été empêché par Damas.

La nouvelle crise déclenchée dans cette perspective électorale paralysait le cabinet alors que la situation sociale, avec la multiplication des grèves, devient préoccupante. M. Hariri voulait avancer la date du scrutin présidentiel, poussant à la reconduction pure et simple du président Hraoui, ce qui obligeait à amender la Constitution. M. Berri était opposé à cette manoeuvre. Une fois encore, Damas a tranché, renvoyant à la date prévue l'élection présidentielle, mais permettant en contrepartie au chef du gouvernement de refondre son cabinet. *« Je crois que le moment est propice à la formation d'un nouveau gouvernement solidaire qui empêche le sabotage du processus de stabilité politique et économique »*, écrit M. Hariri dans sa lettre de démission.

Le premier ministre, qui a défendu un bilan plutôt positif eu égard à l'état du Liban après quinze ans de guerre, devrait, dit-on de bonne source, remanier profondément son cabinet. Certains « ténors » de la scène politique, représentants d'intérêts particuliers, pourraient en être exclus au profit d'hommes moins en vue.

Notamment préoccupé par sa négociation bloquée avec Israël, le président syrien Hafez El-Assad, qui a longuement reçu, jeudi, M. Hariri, veut absolument éviter une crise politique au Liban, qu'il devrait gérer. Pour éviter tout mouvement sur le marché des changes, le président Hraoui devrait donc rapidement reconduire M. Hariri qui devrait former son gouvernement dans les jours à venir. Contrairement aux trois fois précédentes, la démission du premier ministre n'a provoqué aucune panique et a été plutôt bien accueillie par une opinion publique qui attend des solutions à ses problèmes.

Françoise Chipaux

La Chine veut faire entendre sa voix sur la scène internationale

Pékin a reçu cordialement le ministre russe de la défense

Les voisins de la Chine s'étonnent, ces derniers temps, du regain d'activité diplomatique de Pékin dont la dernière manifestation a été la visite en Chine du ministre russe de la défense M. Gratchev. Mais ils s'inquiètent aussi du récent essai atomique dans le Xinjiang et des « gesticulations » chinoises autour de l'archipel des Spratleys.

PÉKIN
de notre correspondant

La chine a multiplié, ces derniers jours, les initiatives tendant à la poser en puissance régionale, quitte à froisser ou inquiéter ses voisins. Le plus notoire des actes diplomatiques inscrits sur le calendrier pékinois a été la visite d'une semaine – qui s'est conclue, vendredi 19 mai – du ministre russe de la défense, Pavel Gratchev. Ce voyage, empreint de cordialité, n'a pas donné lieu à la signature d'accords de coopération, mais il a clairement positionné la Chine en interlocuteur à part entière de la Russie.

Pékin et Moscou affirment n'avoir aucune intention de ressusciter une alliance stratégique mais refusent de s'interdire une entente pragmatique, y compris à caractère militaire, destinée à se mettre mutuellement en valeur auprès des puissances de la planète. Pékin n'est pas allé jusqu'à endosser ouvertement les propositions russes d'un mécanisme de sécurité appelé à lier entre eux les principaux interlocuteurs du Pacifique nord : outre les deux pays, les Etats-Unis, le Japon et les deux Corées. La Chine préfère en effet traiter sur une base bilatérale avec ses partenaires.

En témoignent les « gesticulations » entreprises, ces derniers temps, autour des Spratleys, en mer de Chine du sud. Pékin s'est à cet égard employé à rejeter sur ses partenaires la responsabilité de la polémique née de son occupation, révélée en février par les Philippines, de Mischief Reef, tout en s'efforçant de diviser l'amorce de front uni qui se faisait jour au sein des pays du Sud-Est asiatique. C'est ainsi que le ministre vietnamien des affaires étrangères, Nguyen Manh Cam, a dû entendre, au cours d'une récente visite à Pékin, une leçon de modération de son homologue chinois, Qian Qichen, visant à le décourager de se joindre de manière trop militante au concert de protestations qui a accompagné l'action de Pékin face à Manille.

UNE COÏNCIDENCE TROP VISIBLE

La Chine a, en outre, attiré l'attention du monde en procédant, le 15 mai, à un 42e essai nucléaire souterrain. L'événement a eu lieu quatre jours après la prorogation du traité de non-prolifération, décidée par 178 Etats. Tous les pays de la région sont conscients des obligations du calendrier de recherche nucléaire chinois, et la plupart sont prêts à en accepter le caractère inéluctable, du fait que Pékin entend mettre les bouchées doubles avant l'interdiction de tels essais en 1996. Mais la coïncidence était trop visible pour ne pas relancer le débat, notamment au Japon.

L'irritation de Tokyo était d'autant plus grande que le test a eu lieu neuf jours seulement après la fin d'une visite du premier ministre nippon en Chine. M. Murayama a été le premier chef de gouvernement de l'Archipel à consentir à rendre visite, près de Pékin, au site du pont Marco-Polo, théâtre d'un incident qui provoqua, le 7 juillet 1937, l'invasion de la Chine par les armées du Mikado. Les autorités chinoises ont eu à cœur de lui faire parcourir le musée érigé en ce lieu à la gloire de *« la guerre de résistance du peuple chinois contre l'envahisseur japonais »*.

Au lendemain de l'essai chinois, le Japon a brandi la menace, déjà évoquée lors du précédent test en 1994, de représailles économiques. Yohei Kono, ministre des affaires étrangères, a jugé *« extrêmement regrettable »* une initiative venant sitôt après la fourniture d'un prêt supplémentaire de 580 milliards de yens à Pékin pour la période fiscale 1996-1998. Le Japon pourrait réduire ses dons à la Chine sans toutefois remettre en cause ses prêts officiels en yens.

Francis Deron

Le sommet ouest-africain sur le Liberia s'est achevé sur un échec

LES PARTICIPANTS au sommet de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) sur le Liberia, organisé à Abuja, capitale fédérale du Nigeria, se sont séparés, vendredi 19 mai, sur un constat d'échec. Cette réunion, à laquelle s'étaient joints des représentants des factions libériennes, était présentée par ses promoteurs, au premier rang desquels le président ghanéen Jerry Rawlings, comme celle de *« la dernière chance »*.

Au lieu d'une résolution finale, les pays de la Cedeao se sont contentés de publier une série de *« recommandations »* à l'adresse des belligérants. Ce texte porte essentiellement sur la composition et le fonctionnement de l'exécutif de transition qui est censé ramener le Liberia à la paix en organisant des élections démocratiques. L'exécutif, baptisé Conseil d'Etat, devrait être présidé par le chef Tamba Tailor, âgé de plus de quatre-vingts ans, et soutenu par le Front national patriotique de Charles Taylor, la plus importante et la plus ancienne des factions libériennes. Le Conseil serait en outre composé de six membres, sans ordre de préséance, qui – en cas d'empêchement du chef Tailor – assureraient la direction de l'Etat à tour de rôle. Outre le fait que de nombreux chefs de guerre s'opposent à ce dispositif, l'expérience montre que des mesures similaires sont souvent restées lettre morte.

SÉRIEUX REVERS

Avant même la fin des débats qui ont duré quatre jours au lieu d'un, comme initialement prévu, les chefs d'Etat ivoirien, malien, togolais et sierra-léonais avaient quitté le Nigeria, laissant les présidents Abacha et Rawlings mener les négociations. Cet échec, même s'il était prévisible, est un sérieux revers pour le Nigeria, qui fournit l'essentiel des moyens humains et financiers nécessaires au maintien de la force d'interposition ouest-africaine (Ecomog), chargée de protéger le « réduit » où se concentrent 80 % des Libériens qui n'ont pas fui leur pays.

Il paraît peu probable que les pays occidentaux, que les Nigérians avaient appelé à l'aide pour financer l'Ecomog, répondent favorablement au vu des résultats de la rencontre. La question du maintien des « casques blancs » – qui comprennent aussi des contingents ghanéens et guinéens – va donc, une fois encore, se poser. Cet éventuel départ risquerait de faire rebondir ce conflit qui a fait, depuis son déclenchement par Charles Taylor, en 1989, plus de 150 000 morts et au moins un million de réfugiés.

T. S.

Nouvelles violences à Karachi

KARACHI. Quinze personnes ont péri les jeudi 18 et vendredi 19 mai lors d'une nouvelle flambée de violence à Karachi, capitale économique et principal port du Pakistan. Cinq représentants de l'ordre figurent au nombre des victimes. Le meurtre d'un officier des forces paramilitaires a engendré des troubles au cours desquels dix civils ont été tués. Plus de 300 personnes ont été interpellées et des armes ont été confisquées, selon la police. Des dizaines de personnes ont également été blessées.

L'armée pakistanaise avait cessé de patrouiller la ville en novembre, laissant à la police la tâche de contenir les violences. Les troubles à Karachi ont fait plus de 500 morts depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : l'armée israélienne s'apprête à saisir** des centaines d'hectares de terres arabes en Cisjordanie occupée, afin d'y construire 130 kilomètres de routes, a indiqué, vendredi, le quotidien israélien *Haaretz*. Le conseiller politique du président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, a affirmé qu'il s'agissait d'une *« nouvelle violation des accords d'autonomie »* israélo-palestiniens. – *(AFP.)*

■ **Le veto américain au Conseil de sécurité** contre un projet de résolution sur Jérusalem a soulevé l'indignation des pays arabes. Ces derniers, qui vont tenir un mini-sommet fin mai au Maroc, pour la première fois en cinq ans, y voient un nouveau coup porté au processus de paix au Proche-Orient. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : l'Inkatha et l'ANC se rencontreront** la semaine prochaine pour discuter du statut constitutionnel du Kwazulu-Natal, ont annoncé, vendredi 19 mai, le parti zoulou et la formation de M. Mandela. Jusqu'ici l'Inkatha, dirigé par Mangosuthu Buthelezi, demandait une médiation internationale. – *(AFP.)*

ASIE

■ **SRI-LANKA : des combats dans le nord de l'île entre** armée et séparatistes tamouls (« Tigres du LTTE) ont fait 56 morts en 48 heures, a annoncé vendredi 19 mai une source militaire. Sept militaires ont été tués dans une embuscade près d'un camp installé à l'entrée de la péninsule de Jaffna contrôlée par les rebelles. Les tirs en réponse ont fait au moins 15 victimes parmi le LTTE. – *(AFP.)*

■ **BANGLADESH : l'écrivain Taslima Nasreen,** exilée en Suède depuis août après qu'elle eut été menacée de mort par des extrémistes musulmans dans son pays, va s'installer en Allemagne, a-t-elle annoncé, vendredi 19 mai, dans un entretien accordé au quotidien suédois *Metro*. Mme Nasreen a expliqué *sa décision par les problèmes financiers* dont elle souffre. Son procès pour « atteinte aux sentiments religieux » de ses compatriotes devrait s'ouvrir, le 20 mai, à Dacca. – *(AFP.)*

Le Zaïre va assouplir la quarantaine autour de Kikwit

KINSHASA. Les autorités zaïroises ont annoncé, vendredi 19 mai, qu'elles allaient assouplir la quarantaine autour de la ville de Kikwit, foyer de l'épidémie de fièvre hémorragique due au virus Ebola. Conformément aux recommandations des experts médicaux, les mesures d'isolement seront réservées aux hôpitaux et aux endroits effectivement touchés par le virus. La levée du blocus de la province de Bandundu – dont proviennent une grande partie des vivres destinées à la capitale – permettra d'éviter la pénurie alimentaire qui menaçait Kinshasa ainsi que de régler le problème des 3 000 personnes qui, fuyant Kikwit, sont restées bloquées à Mongata, une ville distante de 150 kilomètres de Kinshasa.

Vendredi, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié un nouveau bilan de l'épidémie. En 24 heures, le virus a fait dix nouvelles victimes et le nombre de morts s'élève maintenant à 89. – *(AFP, Reuter.)*

Le gourou d'Aum refuse de parler à la justice japonaise

TOKYO
de notre correspondant

La dernière en date des arrestations liées à la mise en cause de la secte Aum Shinri-kyo dans l'attentat au gaz commis, le 20 mars, dans le métro de Tokyo, est celle, jeudi 18 mai, de Takashi Matsumoto, recherché pour l'enlèvement, en février, de l'employé d'un cabinet de notaire de Tokyo. On peut désormais considérer que la plupart des éléments les plus dangereux d'Aum sont désormais sous les verrous.

Homme de main du « ministère des renseignements » d'Aum, Matsumoto est un professionnel des basses besognes. Depuis qu'il est recherché, il a fait modifier son visage et ses empreintes digitales. Ces opérations ont été faites (à son insu, dit-il) par un couple de médecins de la secte, Ikuo et Rita Hayashi, eux aussi arrêtés. Matsumoto avait un moment déjoué la surveillance de la police en se déguisant en femme. Stratagème dont il est familier, puisqu'il avait, un temps, travaillé dans un cabaret de travestis...

S'agissant de Shoko Asahara, le gourou d'Aum, dont la saga avait tenu, pendant deux mois, les Japonais en haleine, la presse a largement rapporté que son aventure s'est achevée assez piteusement lorsque la police l'a découvert, le 16 mai, dans une cellule de 65 centimètres de large sur 2 mètres de long installée entre le premier et le deuxième étage du bâtiment « Satian 6 », sur un site de la secte situé aux environs de Tokyo. La police y a découvert, sous des dalles de béton, 275 barils de produits chimiques destinés à fabriquer du gaz toxique sarin.

Le parquet vient de reconduire, pour dix jours, sa détention provisoire. Sa femme n'a pas été autorisée à le voir mais il serait en bonne santé, dormant du « sommeil du juste » et mangeant normalement, rapporte la presse. Il refuse néanmoins de parler, se contentant de dire qu'il ne pouvait *« surveiller toutes les activités de ses fidèles »*.

Asahara a demandé à Me Makoto Endo, connu comme défenseur des droits de l'homme, d'assurer sa défense, selon *« un souhait du Bouddha, qui lui est apparu en rêve »*. L'avocat a refusé : *« Je ne peux défendre un homme dont je ne suis pas convaincu qu'il y a chez lui une part d'innocence. »*

DES ANNÉES DE PROCÉDURE

On a, en outre, appris que des éléments permettant de fabriquer des explosifs ont été trouvés dans la voiture de Yoshihiro Inoué, chef des « services de renseignement » de la secte lors de son arrestation, deux jours avant celle d'Asahara, ce qui peut laisser supposer qu'un attentat était en préparation. Inoué est tenu pour un des principaux exécutants de l'attentat du 20 mars. La police aurait aussi découvert qu'un lieutenant d'une unité antichar des Forces japonaises d'autodéfense aurait transmis à Inoué des documents internes traitant des armes chimiques.

Il faudra du temps avant que la lumière soit faite sur les actes dont les membres de la secte aujourd'hui détenus sont incriminés. Aux lenteurs de la justice s'ajoute le jeu de certains suspects qui passent aux aveux pour rejeter les responsabilités sur d'autres. Le verdict pourrait prendre des années : si les dispositions constitutionnelles sur la liberté religieuse sont invoquées, elles conduiront à des recours en Cour suprême qui pourraient retarder le jugement sur le fond. N'a-t-il pas fallu dix-neuf ans pour que le scandale Lockheed connaisse son dénouement ?

Philippe Pons

Un rapport alarmiste de M. Boutros-Ghali sur les « casques bleus » en Bosnie

Le secrétaire général de l'ONU hésite entre un retrait de la Forpronu au profit de l'OTAN ou une redéfinition de sa mission

Le Monde a eu connaissance du rapport que M. Boutros-Ghali a mis au point après les entretiens qu'il a eus récemment à Paris, avec Alain Juppé et avec les responsables militaires de la Forpronu. Il y présente ses propres options : redéfinition à la baisse du mandat des « casques bleus » en Bosnie ou retrait et délégation à l'OTAN de leur mission de protection des zones de sécurité. A Bruxelles, l'OTAN a entamé, vendredi 19 mai, des discussions avec l'ONU pour que cette dernière clarifie sa politique de recours à la force aérienne.

NEW YORK (Nations unies)
de nos envoyés spéciaux

Dans un rapport, alarmiste et pessimiste, qu'il doit remettre la semaine prochaine au Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali déclare que la situation de la Forpronu en Bosnie est de plus en plus intenable et propose l'alternative suivante : retrait des « casques bleus » pour laisser l'OTAN intervenir seule ou réduction substantielle de la force des Nations unies et redéfinition à la baisse de sa mission.

La reprise des combats ce printemps a, une fois de plus, mis en lumière le caractère confus, contradictoire et peu réaliste du mandat confié par le Conseil à la Forpronu, ce qui rend d'autant plus vulnérables les hommes chargés de l'appliquer, relève ce document dont *Le Monde* a pu, à l'avance, obtenir une copie. Le secrétaire général constate que la *« Forpronu est quasi paralysée par la nature et la complexité de sa mission »*, à la fois humanitaire (protection de l'acheminement de l'assistance aux populations civiles) et de maintien de la paix (faire respecter, si besoin est par la force, les *zones de sécurité* et d'exclusion décrétées par le Conseil). Ces deux aspects de son mandat sont contradictoires et cela *« a créé des interprétations ambiguës »* sur ce que doivent et peuvent faire les « casques bleus » sur le terrain : l'emploi de la force – notamment aérienne – peut empêcher l'accomplissement de la mission humanitaire.

L'utilisation des frappes aériennes de l'OTAN aujourd'hui supposerait au préalable la destruction des batteries de défense antiaériennes que les milices serbes ont récemment déployées ; ce serait entrer en guerre contre l'un des belligérants. Enfin, elle mettrait en péril les petits détachements de « casques bleus » mal armés disséminés ici et là. D'où l'insistance du secrétaire général pour le maintien de la double clé – feu vert à la fois de l'OTAN et du représentant de M. Boutros-Ghali en Bosnie – avant toute utilisation de la force.

Si les membres du Conseil décident de confier à une organisation comme l'OTAN le soin d'imposer une solution par la force en Bosnie, alors, dit le rapport, il faut retirer la Forpronu afin qu'elle ne puisse faire obstacle à l'application de la force armée. Si l'on veut la maintenir, alors il faut changer le mandat actuel, le simplifier, afin de le rendre applicable et de mettre un terme à la situation actuelle où elle est en passe de perdre sur tous les tableaux (humanitaire et maintien de la paix) et de payer, en victimes dans ses rangs, un prix toujours plus élevé.

Telle que la propose le secrétaire général, la redéfinition du mandat consisterait à diminuer *« substantiellement »* (une première version disait *« de moitié »*) le nombre actuel des 22 000 hommes en Bosnie et à réduire le nombre de leurs missions. La formule, bien que très vague, a été comprise par les Etats-Unis comme devant aboutir à l'abandon de certaines des plus vulnérables des zones de sécurité décrétées par le Conseil il y a deux ans (à Srebrenica, Tuzla, Gorazde, Bihac et Zepa) au profit d'une reprise du contrôle sur l'aéroport de Sarajevo. Venu vendredi à l'ONU, le secrétaire américain à la défense, William Perry, aurait critiqué un éventuel abandon de la protection des enclaves orientales et conseillé le recours à la force pour faire céder les milices serbes.

M. Boutros-Ghali relève que les membres du Conseil ne se sont jamais donné sur le terrain les moyens militaires de faire respecter les résolutions qu'ils votaient. *« Je suis convaincu que les seules options à la portée de la Forpronu sont soit de réduire son mandat, soit de renforcer ses moyens*, écrit-il, *soit, encore, de confier l'exercice de sa mission à une organisation* [comme l'OTAN] *capable de la remplir.* » Et M. Boutros-Ghali avertit le Conseil qu'en l'absence de décision de sa part il faudrait envisager *« un retrait temporaire »* des « casques bleus ».

Afsané Bassir Pour et Alain Frachon

L'OTAN demande à l'ONU de clarifier sa politique de recours à la force

L'OTAN a entamé des discussions avec l'ONU pour que cette dernière clarifie sa politique de recours à l'arme aérienne en Bosnie. Une mission de l'ONU vient de se rendre à Bruxelles pour rencontrer des responsables de l'OTAN, et d'autres rencontres sont envisagées prochainement. *« Sans remettre en cause le système de la double clef »* (double autorisation de l'ONU et de l'OTAN) pour mettre en œuvre l'arme aérienne, il est nécessaire que l'ONU *« clarifie sa politique »* en matière de raids aériens, a indiqué un diplomate. Au cours des derniers jours, l'ONU a laissé se multiplier les bombardements dans les zones de sécurité, notamment à Sarajevo, sans réagir autrement que par des condamnations verbales et des survols d'avions. Selon un militaire, *« l'ONU empêche l'OTAN de frapper alors que cette dernière ne demande que ça »* face à la recrudescence des bombardements en Bosnie. – *(AFP.)*

Le pape retrouve une Eglise polonaise en difficulté

VARSOVIE
correspondance

Au lendemain de sa visite en République tchèque, Jean Paul II devait passer quelques heures, lundi 22 mai, dans le sud de la Pologne, à Skoczow, ville natale de Jan Sarkander, ce prêtre polonais qu'il avait canonisé la veille en Moravie, puis à *Bielsko Biala*, où il devait s'entretenir avec le président Walesa. Il devait enfin saluer les pèlerins venus à sa rencontre à Zywiec. Mais l'enthousiasme suscité par le pape dans sa patrie natale, au cours de ses quatre grands voyages de 1979, 1983, 1987 et 1991, n'est cette fois plus au rendez-vous.

Les Polonais vivent avec désarroi et amertume la transition vers le capitalisme et la démocratie. Déçus par les gouvernements issus de Solidarité, les électeurs polonais n'ont pas écouté leurs évêques, ni leurs curés, et ont voté, lors des législatives de l'automne 1993, pour les partis ex-communistes désormais au pouvoir. A en croire les sondages, ils ne suivent pas davantage les enseignements de l'Eglise catholique en ce qui concerne l'avortement (interdit sous peine de prison), le divorce ou la contraception.

BAISSE DES VOCATIONS

Les églises polonaises sont, certes, toujours remplies pour les messes dominicales, mais l'Eglise de Pologne n'a plus le même prestige auprès de la population, catholique à 90 %. Sa cote de confiance, qui s'élevait à 88 % en 1989, est tombée sous la barre de 50 %. Les vocations, qui n'avaient cessé de croître depuis la fin des années 70, sont en baisse. Le nombre des séminaristes est tombé de 9 038 en 1987 à 7 180 l'an dernier. Le nombre des prêtres commence aussi à fléchir, passant de 27 059 en 1993 à 25 274 en octobre 1994.

Les opinions divergent au sein de la hiérarchie catholique polonaise quant aux causes de cette crise. Certains, comme le cardinal Jozef Glemp, primat de Varsovie, l'attribuent à l'afflux des *« idées occidentales »* : consumérisme, permissivité des mœurs, culte des libertés individuelles etc. D'autres, comme le secrétaire de la conférence épiscopale, Mgr Tadeusz Pieronek, reconnaissent les *« erreurs »* commises par l'Eglise : un certain triomphalisme après la chute du communisme et une incapacité à trouver un nouveau langage pour s'adresser aux fidèles. La Pologne n'a toujours pas ratifié le concordat avec le Saint-Siège, signé en 1993, mais bloqué au Parlement par la majorité ex-communiste. Les Polonais, qui applaudissaient le pape quand il dénonçait le totalitarisme et soutenait l'opposition démocratique, ne s'attendent plus aujourd'hui qu'à des rappels de règles de bonne conduite.

Comme en République tchèque (*Le Monde* du 20 mai), la canonisation par Jean Paul II de Jan Sarkander, un contre-réformateur du XVIIe siècle, mis à mort par la noblesse protestante, suscite des controverses auprès des luthériens, assez nombreux dans le sud de la Pologne. Ainsi, Jan Szarek et Pawel Anweiler, évêques luthériens, ont-ils décliné l'invitation à rencontrer le pape à Skoczow, estimant que le culte de Jan Sarkander n'était pas fait pour servir la cause de l'œcuménisme.

Michel Gara

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le pape Jean Paul II** devait arriver, samedi 20 mai à 11 heures, à l'aéroport de Prague où il devait être accueilli par le président Havel. Dans l'après-midi, outre la rencontre avec les chefs des autres Églises, le souverain pontife devait présider un programme de liturgie au stade de Strahov. Quinze trains spéciaux ont été prévus pour amener les pèlerins à Olomouc, en Moravie, où l'on attend une affluence beaucoup plus importante qu'à Prague. Lundi, après un détour par sa Pologne natale, le Pape reviendra dans la soirée à Ostrava pour prendre l'avion du retour pour Rome. – *(AFP.)*

L'armée russe veut isoler les insurgés tchétchènes dans les montagnes

LES FORCES RUSSES ont accentué, vendredi 19 mai, leur offensive pour isoler les Tchétchènes dans les montagnes du Sud. Toutes les positions indépendantistes au sud et à l'ouest de la Tchétchénie ont subi des tirs intensifs d'artillerie lourde et des bombardements d'aviation ; vendredi, tous les villages attaqués étaient situés au pied de la zone montagneuse du Caucase. Les forces russes veulent couper définitivement l'accès des routes menant des montagnes aux villages des plaines.

Le député démocrate Anatoli Chabad a affirmé dans la presse moscovite, vendredi, que cinq mois après le début de la guerre *« aucun des buts initiaux »* annoncés comme *« faciles »* par le gouvernement n'a été réalisé : ni le contrôle des plaines, ni l'arrestation du président Doudaev, ni le début de la reconstruction. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BELGIQUE : à la veille des élections législatives et régionales,** la justice a libéré, vendredi 19 mai, les socialistes flamands (SP) impliqués dans l'affaire Agusta. La chambre des mises en accusation de Liège a mis fin à une détention préventive de trois mois pour Etienne Mangé, l'ancien trésorier du SP, et pour l'ancien secrétaire du parti, Luc Wallyn. L'ancien chef de cabinet de Willy Claes a été libéré, ainsi que l'avocat Alfons Pullinckx. – *(Reuter.)*

■ **UKRAINE : le président Leonid Koutchma a chargé**, vendredi 19 mai, l'actuel premier ministre par intérim, Evgueni Martchouk, de former un nouveau gouvernement. L'actuel gouvernement se contentait d'expédier les affaires courantes depuis que les députés, majoritairement conservateurs, avaient voté la défiance à son encontre, début avril. – *(AFP.)*

■ **BULGARIE-RUSSIE : la Bulgarie et la Russie ont signé**, vendredi 19 mai, quinze accords de coopération, à l'issue de la visite à Sofia du premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine. L'un des accords porte sur la création d'une société mixte de transport de gaz naturel avec le consortium Gazprom, dirigé par M. Tchernomyrdine avant sa nomination à la tête du gouvernement russe. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : le maire nationaliste de Cluj (Transylvanie)**, Gheorghe Funar, a demandé, vendredi 19 mai, au procureur général de la Roumanie d'entamer des poursuites judiciaires contre le parti de la minorité hongroise (UDMR), accusé de *« mettre en danger l'existence de l'Etat roumain »*. M. Funar est également président du PUNR, une formation qui compte trois ministres au gouvernement. Le prochain congrès de l'UDMR doit se tenir, fin mai, à Cluj. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton a nommé**, vendredi 19 mai, sous réserve de l'approbation du Sénat, l'un de ses conseillers, George Tenet, directeur adjoint de l'Agence centrale de renseignement (CIA). – *(AFP.)*

■ **Bill Clinton a averti les républicains** qu'il n'hésiterait *« pas une seconde »* à utiliser son droit de veto pour protéger trois des réformes votées l'an dernier pour lutter contre la criminalité, dont une loi interdisant la vente et la possession de dix-neuf types d'armes semi-automatiques.

■ **Timothy McVeigh, l'un des principaux suspects** de l'attentat d'Oklahoma City, et un camarade d'armée, Michael Fortier, ont étudié sur place l'immeuble quelques jours avant l'attentat, rapportent, samedi 20 mai, les journaux américains. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : patronat et syndicats de la sidérurgie** sont parvenus, vendredi 19 mai, à Neuss (près de Düsseldorf), à un accord salarial qui prévoit une hausse des salaires de 4 % à partir du 1er juin 1995 dans l'industrie sidérurgique et du fer des régions ouest de l'Allemagne. Une prime forfaitaire de 155 marks (414 francs) est accordée pour le mois de mai. Cet accord a été négocié pour les Länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de Basse-Saxe et de Brême, où sont concentrés 90 000 des 105 000 salariés de la branche à l'Ouest. Il est valable un an. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : les Etats-Unis** vont débloquer une tranche supplémentaire de 2 milliards de dollars dans le cadre de l'aide promise à Mexico lors de la crise financière de décembre 1994. Le secrétaire américain au Trésor, David Rubin, l'a justifiée par les mesures d'assainissement déjà prises et la diminution de moitié de la dette à court terme en dollars. Cela porte à 10 milliards les fonds utilisés sur la ligne de crédit de 20 milliards offerte par Washington. – *(AFP.)*

Le cessez-le-feu au Tadjikistan prolongé de trois mois

MOSCOU
de notre correspondante

Une prolongation de trois mois d'un cessez-le-feu fragile, qui expirait dans une semaine, a été décidée, vendredi 19 mai, par le président du Tadjikistan, Emomali Rakhmonov, et le chef de l'opposition armée du pays, Saïd Abdoullah Nouri. Les deux hommes se rencontraient pour la première fois depuis le début de la guerre inter-tadjike il y a trois ans.

Pour la première fois également, une réunion visant à résoudre le conflit du Tadjikistan se tenait à Kaboul et non pas, comme depuis un an, à Moscou, Téhéran et Islamabad, celles-ci se déroulant à un niveau subalterne sous l'égide de l'ONU.

Réunis sous la houlette bienveillante du président afghan, Burhanuddin Rabbani, de la même ethnie tadjike que ses deux invités, le chef du régime néocommuniste de Douchanbé et celui du Mouvement islamique du Tadjikistan ont promis de travailler à de nouvelles initiatives de paix. Celles-ci doivent porter sur le retour des réfugiés tadjiks qui se trouvent toujours en Afghanistan ainsi que sur la recherche des bases d'un règlement politique visant, notamment, à l'adoption d'une nouvelle Constitution et d'une nouvelle loi électorale.

Les détails devraient être abordés par des délégations des deux parties lors du quatrième tour des négociations prévues par l'ONU, qui doivent s'ouvrir, lundi 22 mai, à Alma Ata, la capitale du Kazakhstan.

Un tel programme représente un succès par rapport aux craintes ouvertement exprimées d'une reprise des affrontements au Tadjikistan même et à la frontière afghane.

Mais c'est aussi un recul pour l'opposition tadjike par rapport à ce qu'elle avait obtenu il y a un an, lors du premier tour de négociations. Car, entre-temps, le président Rakhmonov s'est lancé, avec le soutien de Moscou, dans une fuite en avant excluant tout compromis avec l'opposition : par une série d'élections et un référendum menés sans participation des Tadjiks de l'exil et sans démocratie aucune, il a imposé le pouvoir de son clan même si, en réalité, son pouvoir ne tient toujours que grâce aux vingt-cinq mille militaires sous drapeau russe déployés dans le pays et à sa frontière sud.

Ce soutien russe aux vainqueurs de la guerre civile ne s'est jamais démenti, alors que celui prodigué par les pays islamiques à la lutte armée des vaincus faiblit : celui de l'Iran, dont les relations avec Moscou passent de plus en plus avant tout le reste, comme aussi celui de l'Afghanistan, dont le nord sert de base à l'opposition tadjike et à ses réfugiés.

Mais le président Burhanuddin Rabbani, dont le pouvoir s'est consolidé à Kaboul, a besoin désormais d'une reconnaissance internationale et de voies économiques sûres venant du nord, contrôlées par l'armée russe. Les récents bombardements russes sur le nord de l'Afghanistan, qui ont fait des dizaines de morts dans une région par ailleurs menacée par la famine, ont aussi pesé dans la balance. Toutefois, la volonté de paix du chef de l'opposition, Abdullah Nouri, ne serait pas partagée par tous ses lieutenants.

Sophie Shihab

Renaissance de l'Afghanistan

La rencontre de Kaboul était importante pour l'Afghanistan. Depuis la chute du régime communiste et la victoire, en 1992, des moudjahidins qui avaient lutté contre l'armée rouge (1979-1989), ce pays avait cessé d'être partie prenante sur la scène internationale à cause des luttes entre factions islamiques victorieuses qui avaient abouti à l'élimination de tout pouvoir central. L'Afghanistan existait si peu qu'il n'était même pas capable d'obtenir de la communauté internationale les aides à la reconstruction que la situation du pays, détruit par la guerre, justifiaient. En organisant la rencontre entre les adversaires tadjiks, le camp du président Rabbani suggère à l'attention mondiale qu'il y a, à Kaboul, comme une renaissance d'un exécutif afghan.

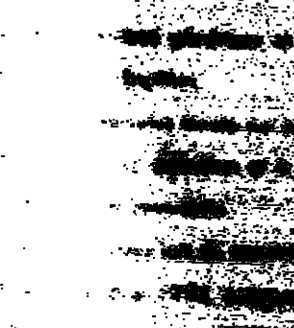
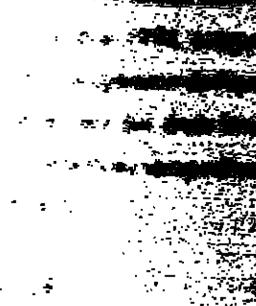
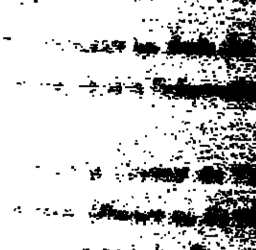
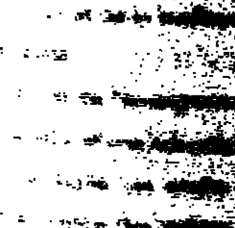
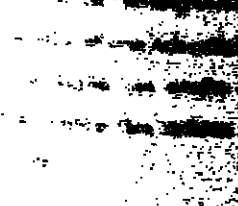
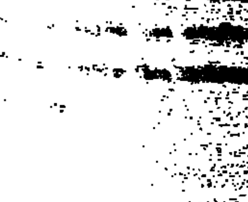
La situation des députés gaullistes au Parlement européen devient paradoxale avec l'élection de Jacques Chirac

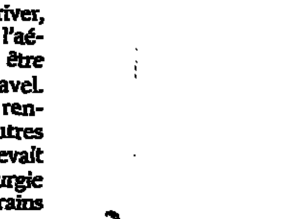
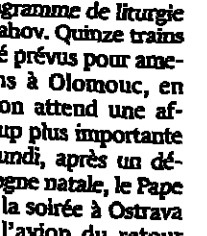
STRASBOURG
de nos envoyés spéciaux

Le sort des quatorze députés RPR du Parlement européen va être dans les prochains mois un test important de l'attitude européenne du nouveau gouvernement français. Contrairement à la promesse faite à l'époque à l'UDF, les représentants gaullistes avaient refusé après les élections européennes de juin 1994 de rejoindre le groupe du Parti populaire européen (PPE), qui comprend les principaux partis de la droite européenne, et où dominent les chrétiens-démocrates allemands. Prenant le risque d'un éparpillement des voix françaises, ils avaient alors préféré se regrouper dans un petit groupe à eux, le Rassemblement des démocrates européens (RDE), qui comprend aussi les représentants du Fianna Fail irlandais, du CDS portugais et quelques Grecs. Avec vingt-neuf membres, le RDE pèse peu face aux socialistes (221 sièges) et aux démocrates-chrétiens (173). Mais il n'en avait cure, étant là pour exprimer une orthodoxie gaulliste plutôt anti-Maastricht.

Avec l'élection de Jacques Chirac à la présidence et la nomination à la tête du gouvernement d'Alain Juppé, cette situation est devenue paradoxale. A la veille du déplacement à Strasbourg du président Chirac, qui a assuré le président du Parlement européen et le chancelier Kohl de la continuité de la politique européenne française, le RDE avait encore voté mercredi 17 mai contre la majorité sur les propositions faites par le Parlement en vue de la conférence intergouvernementale de 1996 sur la réforme des institutions européennes. Cette position pourrait à la longue être gênante pour le président Chirac, notamment dans ses relations avec le chancelier Kohl. Les dirigeants du PPE ne cachent pas qu'ils souhaiteraient voir mis fin à cette situation. Or les dirigeants du RDE, présidé par Jean-Claude Pasty, cherchaient plutôt, ces dernières semaines, à consolider leur groupe. Ils ont été approchés par le parti italien Forza Italia, de Silvio Berlusconi, qui se cherche des alliés. En raison de ses liens avec l'Alliance nationale, héritier de l'extrême droite italienne, celui-ci avait été écarté l'année dernière du PPE à l'instigation du chancelier Kohl. Il dispose de vingt-sept élus. Des contacts ont été pris également avec quelques-uns des treize villiéristes de la formation Europe des Nations, qui animent au Parlement une virulente opposition anti-Maastricht. Les amis de M. Pasty souhaiteraient débaucher enfin les cinq élus de l'UDF-PR, inscrits au PPE, mais qui s'y sentent à l'étroit face aux Allemands et aux tories britanniques.

Henri de Bresson et Marcel Scotto

هكذا من الأصل

Le pape retrouve une Eglise polonaise en difficulté

(Publicité)

La France pour tous. Même pour ceux touchés par le sida ?

VOULOIR

1. Proclamer la lutte contre le sida priorité du président de la République et du nouveau gouvernement. Engager tous les ministères concernés dans une politique plus audacieuse. Promouvoir une politique européenne de Santé Publique et de recherche.

2. Augmenter de façon conséquente les budgets alloués par l'Etat à la lutte contre le sida, dès le collectif budgétaire 1995, et significativement dans le budget 1996 et les suivants.

3. Réaffirmer que la lutte contre le sida engage aussi les collectivités locales. Mobiliser les maires, les conseillers généraux et régionaux, notamment par des mesures incitatives adaptées.

4. Etablir avec les associations un partenariat fondé sur la reconnaissance de leur rôle actif. Les associer à la définition et à la mise en oeuvre d'une politique de santé publique innovante.

5. Veiller à l'application des décisions prises lors du sommet des chefs de gouvernement à Paris le 1er décembre 1994, instiguer un engagement international à la hauteur de la progression de l'épidémie dans le monde. Réaffirmer haut et fort le respect des droits fondamentaux, en particulier la libre circulation des personnes séropositives, et l'accès réel aux médicaments et aux traitements.

OSER

6. Proposer à l'Assemblée une loi reconnaissant les droits des malades : accès aux soins pour tous, qualité de vie, droit à l'information, respect des volontés du patient...

7. Proposer à l'Assemblée une loi créant le Contrat de Vie Sociale, pour permettre à tous les couples, de sexe différent ou de même sexe, de bénéficier des meilleurs droits sociaux et de la meilleure protection juridique pour lutter contre la vulnérabilité.

8. Inclure dans les programmes scolaires de l'enseignement public et privé, l'information et la prévention du sida, et une éducation à la santé et à la sexualité, tout au long de la scolarité. Les rendre obligatoire, comme l'instruction civique. Mettre en place des actions spécifiques auprès des jeunes hors système scolaire.

9. Mettre en place efficacement la politique de réduction des risques. Accroître l'accès réel aux seringues propres en renforçant l'information et la formation des pharmaciens, et en installant des distributeurs-échangeurs de seringues dans toutes les villes de plus de 30.000 habitants.
Multiplier, en fonction des besoins, le nombre de places de traitement dans des programmes offrant un éventail de produits de substitution (non limité à la méthadone et au Temgésic ®).
Renforcer l'accès réel aux préservatifs par la mise à disposition généralisée et continue de préservatifs à 1 F dans les pharmacies, les grandes surfaces et les distributeurs.
Briser les tabous, et réaliser des campagnes d'information et de prévention intégrant les spécificités des personnes, au niveau de leur origine, leur orientation sexuelle, leur culture...

10. Garantir un logement à toutes les personnes gravement malades par un fonds d'intervention. Au delà de l'hébergement d'urgence, développer une politique de maintien à domicile.

11. Faire des prestations d'aides-ménagères et de gardes-malades, une prestation légale (remboursée par la Sécurité sociale) accessible à tous, en particulier aux personnes atteintes par le sida, week-end compris.

12. Augmenter les aides financières pour les personnes malades en situation difficile. Revaloriser de toute urgence l'Allocation Adulte Handicapé au niveau du SMIC, réduire les délais d'attribution, et permettre une avance dans l'attente du traitement administratif des dossiers.

13. Prendre la mesure de l'évolution de l'épidémie dans le monde et permettre, au nom de l'assistance à personne en danger, un accès aux soins et aux droits sociaux aux étrangers gravement malades, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière sur le territoire français.

CONCRETISER

14. Adapter l'hôpital au malade et pas le malade à l'hôpital. Faire de la qualité des soins et du confort de vie une priorité, pour les professionnels comme pour les patients.
Adapter les horaires hospitaliers à la vie professionnelle des personnes atteintes, en développant les consultations du soir et du samedi.
Mettre tout en oeuvre pour que l'hospitalisation à domicile soit disponible, le plus rapidement possible, sur l'ensemble du territoire français.
Prendre en charge le suivi nutritionnel tout au long du parcours médical, et améliorer considérablement la qualité de l'alimentation à l'hôpital.
Reconnaître et traiter la douleur physique et psychologique tout au long de la maladie. Développer les soins palliatifs à l'hôpital et à domicile.

15. Adapter et développer les structures de dépistage, et former tous les médecins aux techniques d'entretien dans le cadre du dépistage volontaire. Lutter fermement contre le dépistage à l'insu, notamment dans les hôpitaux, les prisons et les armées. Renforcer l'invitation au dépistage, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables face au sida.

16. Doter la recherche en France des moyens humains et financiers nécessaires. Former des chercheurs, créer des équipes, favoriser les ponts entre la recherche fondamentale, clinique, et les autres disciplines, diversifier les voies de recherche, développer la coopération nationale et internationale, augmenter considérablement les budgets. Soutenir la recherche pharmaceutique privée par des incitations fiscales adaptées.

17. Mettre à la disposition des détenus tous les moyens de prévention pour réduire les risques de contamination liés à la sexualité ou à l'usage de drogue. Assurer le respect de la confidentialité et de la dignité des détenus. Permettre un accès réel aux traitements et un développement des programmes de substitution en prison.

18. Réduire le décalage entre les décisions politiques et le bénéfice réel pour les personnes confrontées à l'épidémie. Donner aux administrations des moyens adaptés à leurs missions, et des directives explicites et cohérentes.



Association de lutte contre le sida
Reconnue d'utilité publique.

Pour tous renseignements 3615 AIDES (1,27F/minute).

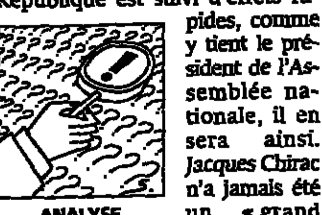
Création offerte par BDDP

RÉFÉRENDUM Dans son message au Parlement, lu vendredi 19 mai au Sénat et à l'Assemblée nationale, le nouveau président de la République a annoncé la mise en chantier d'une réforme constitutionnelle dont l'objectif essentiel sera de revaloriser le rôle des parlementaires en leur donnant les moyens, notamment par l'allongement de la durée des sessions, de mieux contrôler l'action du gouvernement. ● RÉFÉRENDUM. M. Chirac a aussi confirmé que cette réforme permettrait d'allonger la liste des sujets pouvant être soumis directement aux citoyens par référendum. ● LÉGISLATION. Le chef de l'Etat a confié au Parlement le soin de simplifier la législation française. ● DÉLAIS. Comme le souhaitait M. Séguin, le président de la République a promis que cette réforme devrait se faire « sans délais », ce qui indique une volonté de la mener à terme avant fin juillet.

Une réforme constitutionnelle revalorisera le rôle du Parlement

Comme le souhaitait M. Séguin, le chef de l'Etat propose que le Parlement siège tout au long de l'année et soit doté des moyens lui permettant de contrôler l'utilisation des crédits publics. Il veut aussi accroître les sujets pouvant être soumis à référendum.

LE RESPECT des traditions peut annoncer le bouleversement des habitudes. Si le message au Parlement du nouveau président de la République est suivi d'effets rapides, comme y tient le président de l'Assemblée nationale, il en sera ainsi. Jacques Chirac n'a jamais été un « grand parlementaire », ni comme ministre ni comme député. Pourtant, vendredi 19 juin, il a su trouver les mots qui convenaient, faire une analyse pertinente et des propositions bien venues pour redonner à la représentation nationale la place qu'elle doit avoir dans toute démocratie.


ANALYSE

Que l'influence de Philippe Séguin y soit pour beaucoup, c'est certain. Que l'élu du 7 mai ait dû accorder une compensation à celui qui l'avait tant aidé, avant le 23 avril, après qu'il a été la « victime » de la composition du gouvernement, c'est tout aussi évident. Mais il reste que les réformes promises peuvent modifier l'équilibre institutionnel tout autant que le droit de saisine du Conseil constitutionnel accordé par Valéry Giscard d'Estaing à l'opposition, alors que François Mitterrand, en quatorze ans, n'a rien fait pour rééquilibrer une Constitution dont il se prétendait pourtant le premier des pourfendeurs.

La philosophie institutionnelle de Jacques Chirac, qu'il a réaffirmée vendredi – un président qui arbitre, un gouvernement qui gouverne, un Parlement qui légifère et contrôle –, ne correspond pas à la pratique qui prévaut depuis 1958 ; la composition de l'équipe d'Alain Juppé a encore montré la prépondérance de la volonté présidentielle. Pour autant, chacun souhaite depuis longtemps, au moins en paroles, revaloriser le rôle du Parlement. Certes, et contrairement à bien des idées reçues, son abaissement ne tient pas qu'au « parlementarisme rationalisé » inventé par les constituants de 1958. Comme l'a fait remarquer le nouveau chef de l'Etat dans son message, les parlementaires ont perdu de l'influence dans toutes les grandes démocraties occidentales du fait de la complexité croissante des dossiers et de l'influence nouvelle de l'audiovisuel qui a privé les assemblées de leur fonction ancienne de lieu du débat politique.

Tout n'est donc pas affaire de Constitution, de lois ou de règlements. La pratique, la volonté des divers acteurs peuvent – auraient déjà pu – faire beaucoup pour rendre un peu de prestige au Parlement. Mais la modification peut y aider, et même y contraindre. Or ce retour en grâce des élus de la nation est indispensable à un moment où les citoyens ont perdu, non sans raison parfois, confiance en ceux à qui ils ont donné le soin de gérer la cité. Comme l'a proclamé M. Chirac, il faut « rétablir le primat du politique en même temps que le respect pour la politique ». Ses propositions de réforme, largement inspirées de réflexions de Philippe Séguin, peuvent y contribuer.



CONTRÔLE CONTINU

Contrôler le gouvernement ne peut se faire par épisodes. Le Parlement français était un des rares à n'avoir le droit de siéger que six mois par an, sauf demande de ce pouvoir exécutif qu'il est justement chargé de surveiller. Modifier la Constitution pour lui permettre de travailler tout au long de l'année aurait dû depuis longtemps aller de soi. Philippe Séguin a réussi à en convaincre Jacques Chirac, alors que Laurent Fabius avait échoué à en persuader François Mitterrand. Cette seule réforme peut tout changer. Alain Juppé en est si certain qu'il aurait préféré que cela ne se fasse pas trop vite. Ce changement devrait en entraîner d'autres. Les parlementaires n'étant protégés par leur immunité que pendant les sessions, s'il y en a une tout au long de l'année, le travail de la justice en serait compliqué. Le président de l'Assemblée nationale pourrait donc profiter de cette réforme pour faire avancer une autre de ses idées : la suppression de cette immunité qui ne correspond plus guère à l'état actuel des rapports entre les magistrats et le gouvernement. Pour être efficace encore faut-il que le Parlement ait les moyens matériels et intellectuels de remplir son rôle. Certes, députés et sénateurs peuvent s'appuyer sur un corps de fonctionnaires fort compétents. Mais ils ne sont pourtant pas à égalité avec les ministres. D'où l'idée de créer deux offices, communs aux deux Chambres, dans les deux domaines essentiels du travail parlementaire : la fabrication de la loi, le contrôle des finances publiques. M. Chirac, reprenant une idée à laquelle Pierre Mazeaud tient beaucoup et à laquelle le Conseil d'Etat a donné la force d'une analyse aussi pratique que théorique dans son rapport de 1994, a pu souligner que « trop de lois tuent la loi ». D'où la volonté de remettre à plat une législation aussi complexe que confuse. En en confiant le soin au Parlement, le président de la République lui a fourni une occupation pour de nombreuses années. Il a aussi vu juste lorsqu'il a constaté que les élus n'étaient plus en état de remplir la mission qui fut à l'origine de l'invention de la démocratie représentative : le contrôle de l'utilisation de l'argent des contribuables. Les doter de moyens d'expertise ne pourra que rééquilibrer leur dialogue avec les « messieurs-je-sais-tout » du ministère des finances.

La dernière réforme proposée par M. Chirac peut soulever plus d'interrogations. Allonger la liste des questions pouvant être soumises à référendum permet certes de mieux associer les citoyens à la prise de décisions. Mais des garanties doivent être prévues pour éviter que les électeurs ne se laissent emporter par un mouvement d'opinion passager. La rédaction du projet de réforme constitutionnelle sera donc fort délicate. Or elle n'est pas commencée. Pourtant, M. Séguin est pressé. Ayant, non sans mal, obtenu que figure dans le message présidentiel l'expression « sans délai », il voudrait que le Parlement puisse se réunir en Congrès, pour l'avaliser, avant la fin du mois de juillet. C'est aussi le souhait de la présidence de la République. Mais chacun doit bien convenir qu'un tel objectif sera difficile à tenir, même s'il fait partie de ce que M. Chirac a fini par concéder à M. Séguin.

Cette proclamation du nouveau président de la République : retour de la primauté de la politique et donc rétablissement de la confiance dans les politiques, aurait toutefois été plus crédible si elle n'avait pas fait l'impasse sur une autre idée de M. Séguin : la stricte limitation du cumul des mandats, afin que le travail de législateur et de contrôle des parlementaires ne soit plus hypothéqué par leurs responsabilités locales. Le retour de la confiance passe aussi par la clarification des rôles. Il impose en outre que soit éradiqué le vrai cancer qui ronge la démocratie : la corruption. Malheureusement, de cela M. Chirac n'a rien dit.

Thierry Bréhier

M. Chirac : « Le Parlement doit redevenir le lieu privilégié et naturel du débat politique »

Voici l'intégralité du message que Jacques Chirac a adressé, vendredi 19 mai, aux deux Assemblées parlementaires en application de l'article 18 de la Constitution :


VERBATIM

« A l'heure où je vais assumer le mandat que le peuple français m'a confié, je souhaite m'adresser à la représentation nationale. Qu'elle y voie la marque de ma confiance dans le Parlement, auquel je m'honore d'avoir appartenu pendant de longues années. Qu'elle y trouve l'illustration de la haute idée que je me fais de son rôle au sein d'une démocratie toujours plus vivante et toujours plus forte. A mes yeux, chacune et chacun d'entre vous, qui représentez notre peuple, a une mission et une responsabilité éminentes dans l'œuvre que nous avons à accomplir et, tout particulièrement, dans la lutte contre ce cancer de notre société qu'est le chômage.

» La Constitution de la V[e] République, après presque trente-sept ans d'existence, a témoigné de ses vertus. Si l'on excepte la III[e] République, c'est le dispositif institutionnel qui, depuis 1789, a offert le cadre le plus long à notre vie publique. Cette durée, cette permanence, l'adhésion qu'elles suscitent auprès des Français, nos institutions les doivent à l'organisation originale et équilibrée des pouvoirs voulue par le général de Gaulle. Le président de la République incarne la continuité du pays ; le gouvernement conduit la politique de la nation ; le Parlement, expression politique du suffrage universel, légifère, contrôle et débat des grandes orientations de la nation.

» Contrairement aux craintes qui se sont parfois manifestées, nos institutions ont fait la preuve qu'elles étaient à même d'assurer la continuité de l'action politique et, à travers celle-ci, celle de l'Etat, sans laquelle rien de grand n'est possible. Permettant l'alternance, quand le peuple l'a voulu, elles ont créé les conditions de la stabilité et favorisé un apaisement progressif de notre vie politique. En témoigne, devant notre pays, la façon dont s'est opérée la transition d'un septennat à l'autre. Les chefs d'Etat rassemblés pour les cérémonies du 8 mai ont eu sous les yeux la vivante illustration de notre continuité républicaine. Ce qui s'est passé n'a pas manqué de les impressionner, et je tiens à rendre hommage au président François Mitterrand, qui a voulu qu'il en soit ainsi.

» Pour autant, notre démocratie demeure perfectible. Au cours du grand débat national qui vient d'avoir lieu, nous avons tous constaté qu'à la fracture sociale s'ajoute, aujourd'hui, une distance croissante entre le peuple et ceux qui ont vocation à le représenter. Les causes en sont multiples. La confiance des citoyens dans leurs dirigeants s'affaiblit lorsque le chômage et l'exclusion ne peuvent être endigués. Relever ce grand défi est, pour nous tous, une priorité absolue.

« La confiance des citoyens dans leurs dirigeants s'affaiblit lorsque le chômage et l'exclusion ne peuvent être endigués. Relever ce grand défi est, pour nous tous, une priorité absolue »

» De surcroît, au-delà même de la dérive morale de certains comportements individuels, l'influence croissante d'un pouvoir technicien, le foisonnement des lois et des règlements, l'insuffisante clarté dans l'exercice des compétences des différents acteurs publics peuvent expliquer l'incompréhension du citoyen et la moindre efficacité des politiques conduites. Cette distance entre le peuple et ses représentants doit impérativement être réduite. Il en va de notre cohésion nationale et de notre capacité à réformer la société française. A nous, donc, de rétablir le primat du politique en même temps que le respect pour la politique. A nous de rendre tout son sens à la citoyenneté.

» La citoyenneté est la valeur-clé de la République. Elle conditionne les autres : l'égalité des chances, c'est-à-dire l'égalité devant l'éducation, devant l'impôt, devant le service public, devant la santé, devant la sécurité ; le droit à une activité, à une responsabilité, à une place dans la société ; la juste récompense du mérite ; la tolérance, la laïcité, l'intégration et la solidarité ; l'intérêt général, qui prévaut sur les intérêts particuliers. L'Etat républicain doit être, plus que jamais, le garant de ces valeurs. Je veux un Etat vigoureux, impartial, exigeant pour lui-même et soucieux de la bonne utilisation des deniers publics. Un Etat proche du peuple, de ses attentes, de ses espérances.

» Encore faut-il assurer un juste équilibre des pouvoirs. Dans bien des démocraties, cet équilibre a été compromis au profit des exécutifs. Cette évolution s'explique et peut se justifier par la complexité croissante des problèmes, leur dimension internationale, la nécessité de prendre des décisions rapides, la recherche de l'efficacité dans un monde en mouvement. Il n'empêche : un nouvel équilibre est nécessaire. Afin de l'assurer, la priorité qui s'impose est claire : il faut remettre le Parlement à sa vraie place, une place centrale, permettant de restaurer les liens entre les citoyens et leurs dirigeants. Nous souffrons d'un déficit démocratique. L'affaiblissement du débat public nourrit la défiance d'un grand nombre de nos concitoyens à l'égard de la classe politique. Le Parlement doit redevenir le lieu privilégié et naturel du débat politique.

» En ce qui concerne votre mission législative, je crois utile d'opérer un véritable changement de méthode. Trop de lois tuent la loi. L'une des conquêtes de la République est la publicité de la loi : les citoyens doivent connaître leurs droits et leurs devoirs. Aujourd'hui, l'inflation normative est devenue paralysante. Il faut mettre un terme à cette situation, qui pénalise les plus faibles et entrave l'esprit d'entreprise au seul bénéfice de spécialistes qui font écran entre le citoyen et le droit. Ce doit être votre préoccupation constante, comme celle du gouvernement, pour les textes nouveaux. Quant aux dispositions existantes, une remise en ordre s'impose, par un exercice général de codification et de simplification des textes, afin qu'ils soient rendus accessibles et que, dans leur partie législative, ils se bornent à régler l'essentiel. J'invite le Parlement à s'atteler à cette tâche, dont il vous reviendra de définir les voies et les moyens.

» Dans mon esprit, cette réforme de grande ampleur devra déterminer les principes qui fondent la société française et organiser notre droit autour d'eux. Cet effort serait inutile si nous ne rompions pas définitivement avec des pratiques qui affaiblissent l'autorité de la loi. C'est pourquoi je demanderai au gouvernement de ne soumettre au Parlement aucun projet de loi qui ne soit accompagné d'une évaluation permettant d'apprécier les conséquences, tant financières que pratiques, des textes présentés, pour les citoyens comme pour les entreprises. Dans tous les cas, cette étude d'impact devra mesurer l'effet sur l'emploi de toute mesure envisagée.

» Je demanderai, en outre, au gouvernement d'entreprendre un vaste effort de simplification administrative qui se traduira par l'élaboration d'une charte du citoyen fondée sur quelques principes simples : l'amélioration des conditions d'information et d'accueil, la reconnaissance des droits nouveaux, tels le respect des délais et la qualité du service rendu. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des administrations et sur leur sens du service public. La mission de contrôle qui est la vôtre inspirera, j'en suis sûr, des propositions qui seront accueillies avec le plus grand intérêt.

» Pour ce qui est des finances publiques, dont le contrôle constitue la tâche principale du Parlement, les moyens d'action dont disposent les Assemblées devront être renforcés. Les gouvernements successifs ont toujours voulu faire de la maîtrise des déficits l'une des priorités de leur action. La dérive persistante de nos équilibres financiers n'a cependant pas été enrayée. Si la volonté ne manquait pas, c'est donc la méthode qui n'était pas la bonne. Je souhaite que la maîtrise de nos finances publiques, condition de notre indépendance et de notre capacité à lutter contre le chômage, soit placée sous le contrôle du Parlement, qui, historiquement, avait trouvé dans cette mission sa première raison d'être. C'est pourquoi j'invite les Assemblées à rechercher la meilleure adéquation entre le coût et l'efficacité des dépenses, à charge pour elles de se doter des moyens qu'elles estiment nécessaires.

« Je souhaite que la maîtrise de nos finances publiques, condition de notre indépendance et de notre capacité à lutter contre le chômage, soit placée sous le contrôle du Parlement »

» A vos trois fonctions traditionnelles, s'ajoute aujourd'hui celle qui résulte de la construction européenne. Les premières ont évolué. La quatrième est nouvelle. Il devient difficile pour vous de faire face à ces missions : contraintes d'organisation du calendrier de vos travaux ; concentration abusive des séances ; recours trop fréquent à des séances tardives ; insuffisance du contrôle de l'action gouvernementale, notamment pendant les intersessions ; excessive précipitation dans l'examen des textes en fin de session. Pour ce qui est de la construction de l'Europe, pour laquelle votre champ d'investigation est appelé à s'étendre, les travaux du Parlement ne correspondent pas au rythme du fonctionnement des instances européennes.

» Je le sais, vous avez déjà eu le mérite d'adapter vos règlements, avec le souci de rechercher une plus grande efficacité, mais l'effort de rénovation que vous avez entrepris dans vos méthodes de travail a sans doute atteint ses limites. Il apparaît, désormais, qu'une nouvelle organisation du rythme des sessions, condition du bon ordre et de l'efficacité de votre action, se révèle souhaitable, comme le montre la multiplication, au cours de ces dernières années, des sessions extraordinaires. Après m'en être entretenu avec le premier ministre et ayant consulté à ce sujet le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale, je souhaite vous soumettre, sans délai, un projet de loi constitutionnelle, tendant à étendre le champ d'application du référendum prévu par l'article 11 de la Constitution et à apporter les modifications nécessaires pour organiser une session unique du Parlement. Il vous reviendra, ensuite, d'en tirer tout le parti possible pour le meilleur ordonnancement de vos travaux.

» Dans le même esprit, le gouvernement, sans qu'il soit porté atteinte à ses prérogatives, organisera ses rapports avec vous de manière à vous permettre d'exercer l'intégralité de vos compétences. Le concours du Parlement et, plus particulièrement, son contrôle de l'action gouvernementale doivent être considérés par l'exécutif, non comme une contrainte, mais comme une chance de mieux répondre aux aspirations des citoyens. Ainsi modernisé, renforcé dans ses moyens, reconnu dans ses missions, le Parlement prendra toute sa part dans les combats majeurs de demain : l'emploi, le renforcement de la démocratie, le renouveau de la France. »

Le renforcement du pouvoir de contrôle des Assemblées évoque l'exemple du Congrès américain

Aux Etats-Unis, deux organismes assurent un réel contre-pouvoir

WASHINGTON
de notre correspondant

En invitant, vendredi 19 mai, le Parlement français à se lancer dans une réforme ambitieuse de ses moyens de contrôle de la dépense publique, Jacques Chirac songeait peut-être à l'exemple fourni par le Congrès des Etats-Unis. Si celui-ci est imité dans toutes ses prérogatives, il s'agit bel et bien de doter l'Assemblée nationale et le Sénat d'un puissant instrument de contrôle et d'investigation qui peut, à l'occasion, se transformer en machine de guerre contre l'exécutif.

Bill Clinton en sait quelque chose : la fameuse réforme du système de santé, qui devait être la réalisation majeure de son mandat, est aujourd'hui enterrée. Or l'Office budgétaire du Congrès (*Congressional Budget Office*, CBO), qui a porté un jugement critique sur la « faisabilité » financière du projet présidentiel, n'est pas étranger à ce résultat. Sans cet organisme indépendant, respecté et redouté, il est probable que l'équilibre des institutions américaines pencherait bien davantage en faveur de la Maison Blanche. D'autant que le CBO n'est pas seul : autant son action se déroule *a priori*, autant celle de la Cour des comptes législative (*General Accounting Office*, GAO), s'effectue *a posteriori*, pour contrôler l'exécution de la loi.

Le premier a été créé en 1974 pour renforcer la capacité du Congrès à évaluer les conséquences du budget fédéral et à restaurer l'équilibre du pouvoir budgétaire, considéré comme trop favorable à l'éxécutif. La création de la seconde remonte à 1921, et son existence a connu des hauts et des bas.

4 700 EMPLOYÉS

L'Office budgétaire du Congrès, que dirige June O'Neill, regroupe deux cent dix spécialistes, et son budget annuel est de 23 millions de dollars (environ 124 millions de francs). Ses principaux conseillers économiques proviennent des universités les plus renommées des Etats-Unis. Ses tâches sont multiples, guidées par un principe cardinal : il se doit d'être *« objectif, impartial, professionnel et crédible »*. Il fournit au Congrès une assistance budgétaire, des analyses économiques et des analyses de politiques (et non politiques).

Le GAO s'intéresse aussi bien à la gestion du programme *Medicare* (assurance-maladie pour les personnes âgées), au budget de l'avion-cargo C 17, à la modernisation des ordinateurs de l'administration fédérale, ou à l'état financier désatreux de la municipalité de Washington. Pour mener à bien ses multiples fonctions, il dispose de quelque quatre mille sept cents employés. Comme le CBO, il informe et conseille le Congrès, mais il fait plus : il s'efforce d'améliorer la productivité de l'éxécutif et du législatif, en traquant les pérégrinations du moindre dollar au nom du contribuable américain.

Ensemble, le CBO et le GAO constituent un redoutable contre-pouvoir.

Laurent Zecchini

L'allongement de la durée de session peut renforcer le rôle du Parlement

Philippe Séguin a obtenu gain de cause

Philippe Séguin a gagné : depuis des mois, le président de l'Assemblée nationale plaidait avec vigueur pour que l'activité du Parlement ne soit plus enfermée dans la carcan des deux courtes sessions de trois mois chacune, prévues par l'article 28 de la Constitution, dont Jacques Chirac a annoncé, vendredi 19 mai, la réforme.

JACQUES CHIRAC avait donné raison, sur le principe, à Philippe Séguin dans le discours qu'il avait prononcé à Epinal le 31 mars : il faudrait allonger la durée de session du Parlement, convenait-il, mais il n'était pas allé jusqu'à une promesse en bonne et due forme, estimant seulement que cette idée était *« forte »* et méritait d' *« être étudiée »*. M. Séguin est revenu à la charge dès le lendemain de l'élection du nouveau président de la République, qui, après avoir également consulté le président du Sénat, René Monory, lui a donné gain de cause, vendredi 19 mai, dans son message au Parlement.

La critique n'est pas nouvelle : pressé par le temps, par l'inflation des textes qui lui sont soumis et par l'extension de ses missions à l'examen préalable de la réglementation européenne, le Parlement n'aurait plus les moyens d'assumer pleinement et efficacement ses missions d'élaboration des lois et de contrôle de l'action du gouvernement, ni sa vocation de lieu privilégié du débat politique. En témoigne la multiplication quasi systématique, ces dernières années, des sessions extraordinaires, en septembre, en janvier ou en juillet, afin d'écluser l'ordre du jour. Enfin, il est évident – et c'était bien le but du fondateur de la V[e] République – que des sessions parlementaires limitées dans le temps laissent à l'exécutif une plus grande liberté de manœuvre dans la conduite des affaires de l'Etat et réduisent d'autant le rôle des deux Assemblées.

EN DÉBAT DEPUIS 1975

Cela fait vingt ans, au bas mot, que les meilleurs observateurs ont dénoncé cette situation et suggéré l'instauration d'une session unique, correspondant *grosso modo* à l'année scolaire, à l'instar de la règle observée dans de nombreux Parlements étrangers. Alors président de l'Assemblée nationale, Edgar Faure s'y était employé dès 1975. Le Sénat avait franchi, cette année-là, un premier pas en adoptant, sans suite, une proposition de loi constitutionnelle qui visait à allonger d'un mois la session de printemps. Laurent Fabius avait repris le flambeau en 1990 en proposant une session annuelle de neuf mois, rythmée par trois jours de séances hebdomadaires. L'idée était restée en plan. Dans son rapport de 1992, le comité consultatif pour la révision de la consitution, présidé par Georges Vedel, prévoyait également une session unique d'octobre à juin, comprenant au maximum cent cinquante jours de séance, limités aux mardi, mercredi et jeudi.

M. Chirac retient le même remède, mais, si bon nombre de parlementaires admettent que l'organisation actuelle est insatisfaisante, ils ne débordent pas tous d'enthousiasme à l'idée d'être incités à une présence à Paris beaucoup plus continue tout au long de l'année. Cela chamboulera les habitudes de ceux qui cumulent leur mandat national avec un mandat local. Comme le relevait M. Monory, vendredi, *mezza voce*, résumant un sentiment assez partagé : *« La session unique ? Je ne suis pas contre... »*

C. Ch. et G. C.

Surveiller les finances publiques et éviter l'inflation législative

POUR COMBLER le *« déficit démocratique »* qu'il dénonce depuis des mois, Jacques Chirac a évoqué dans son message au Parlement deux innovations destinées à renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement. L'objectif esquissé par le président de la République est double : d'une part, *« éviter l'inflation paralysante »* des lois et entreprendre, pour cela, un *« exercice général de codification et de simplification des textes, afin qu'ils soient rendus accessibles et que, dans leur partie législative, ils se bornent à régler l'essentiel »*. D'autre part, permettre au Parlement de contrôler plus efficacement le budget.

Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont commencé à dessiner les contours de deux nouveaux offices parlementaires, sur le modèle de l'actuel office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, commun aux deux Assemblées. Le projet du premier devrait être confié à Pierre Mazeaud, président de la commission des lois de l'Assemblée, qui a déposé une proposition de loi visant à créer un *« office parlementaire d'évaluation de la législation »*. Composée de douze députés et de douze sénateurs, il aurait pour mission de réaliser des études afin d'*« évaluer »*, dans un domaine donné, *« l'adéquation de la législation aux situations qu'elle régit »*.

Le second office, qui devrait être accueilli par le Sénat, pourrait avoir une fonction d'alerte et d'anticipation dans tous les domaines touchant aux finances publiques. Il pourrait, notamment, prendre en charge des études préalables permettant d'éclairer l'action et les choix du Parlement.

Pour Philippe Séguin, il ne fait pas de doute que ces deux organes de contrôle devraient pouvoir mobiliser les moyens des deux Assemblées, disposer des ressources leur permettant de faire appel à des expertises extérieures et bénéficier de l'autorité juridique nécessaire pour mener à bien leur mission. M. Mazeaud suggère que l'office d'évaluation de la législation puisse, notamment, *« faire procéder à des enquêtes auprès des services »*. Le président de l'Assemblée nationale espère pouvoir lancer ces projets avant la fin de la session extraordinaire de juillet.

C. Ch. et G. C.

L'extension du référendum : un projet ancien

DANS SON MESSAGE au Parlement, vendredi 19 mai, le président de la République a donné suite à la promesse, formulée pendant sa campagne électorale, d'étendre le champ du référendum. L'article 11 de la Constitution dispose que le président de la République, sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions, ou sur proposition conjointe des deux Assemblées, peut soumettre au référendum tout projet de loi *« portant sur l'organisation des pouvoirs publics »* ou autorisant la ratification d'un traité comportant *« des incidences sur le fonctionnement des institutions »*.

Le champ d'application actuel du référendum exclut, contrairement à ce qui est le cas dans d'autres pays, de consulter les Français sur de grands sujets de société. En 1984, pour tenter d'échapper au piège de la querelle scolaire, François Mitterrand avait proposé d'étendre, par référendum, le champ d'application de l'article 11. Il s'agissait de permettre l'approbation par référendum des projets de loi *« concernant les garanties fondamentales des libertés publiques »*. L'initiative avait tourné court en raison de l'opposition de la majorité de droite du Sénat. Depuis lors, l'idée a été reprise périodiquement, tant à droite qu'à gauche. M. Mitterrand y était revenu, en mars 1993, après avoir réuni une commission présidée par Georges Vedel. Le conseil des ministres avait même approuvé un projet de réforme constitutionnelle, qui prévoyait notamment l'extension du champ d'application du référendum. Edouard Balladur avait également évoqué cette possibilité en avril 1994, et à nouveau lors de sa campagne électorale récente.

Jacques Chirac affiche aujourd'hui la volonté d'y parvenir rapidement, mais reste plus flou que jamais sur les questions délicates que soulève une telle réforme : que recouvre l'expression « choix de société » ? Quel pouvoir de contrôle serait accordé, en la matière, au Conseil constitutionnel ? Enfin, comme y invitaient la commission Vedel ou M. Mitterrand en 1992, l'initiative du référendum pourrait-elle être accordée, également, à la minorité du Parlement ou, directement, aux citoyens ? En ne mentionnant explicitement que l'extension du champ du référendum, M. Chirac semble exclure cette éventualité.

C. Ch. et G. C.

Courtoisies et amabilités républicaines

Petites phrases et langue de bois entre anciens et nouveaux ministres

OH, MES VIEUX CAHIERS DE LA SEMAINE DERNIÈRE !

EDUCATION NATIONALE

FRANÇOIS, Nicolas, Pierre, Simone, Michel, Charles et Edmond ont caché pudiquement leur dépit. Jacques, Bernard, Jean-Louis, Eric, Elisabeth, Anne-Marie, Françoise et Margie ont eu la courtoisie de dissimuler leur bonheur. La passation des pouvoirs entre ministres sortants et ministres entrants, vendredi 19 mai, s'est passée, comme il se doit en République, dans la plus parfaite cordialité. *« Mon cher Jacques »* (Toubon) a ainsi succédé à son *« cher Pierre »* (Méhaignerie) à la Chancellerie. Jacques a *« toute la confiance »* de Pierre pour préserver les *« progrès »* accomplis sous son autorité *« en matière d'indépendance, de transparence et d'égalité des citoyens devant la loi »*. Pierre a souhaité à Jacques de franchir avec succès l'étape d'une *« justice plus sereine »*, histoire de rappeler que, pour sa part, il avait vécu des *« tensions et des difficultés, parfois humainement douloureuses et accompagnées de quelques procès d'intention »*. Jacques lui a promis de *« conférer toute sa place à la justice, avec un petit « j » et un grand « J »*.

Au même moment, Bernard Bosson, ministre sortant de l'équipement, des transports et du tourisme, accueillait ses successeurs, pas fâché de voir qu'il avait régné, seul, sur ce qu'ils se partageraient désormais à quatre. *« C'est la meilleure configuration possible »*, pour ce ministère, leur a-t-il confié, bon prince. Simone Veil a pu, elle aussi, s'enorgueillir de la richesse de son patrimoine ministériel, devant ses quatre héritiers, Elisabeth Hubert, Colette Codaccioni, Françoise de Veyrinas et Eric Raoult. Ce dernier avait même oublié, pour l'occasion, les critiques en règle qu'il avait formulées, en d'autres temps, sur sa politique de la ville. *« Comme on dit dans les quartiers, vous êtes une sacrée bonne femme »*, a-t-il lancé à son prédécesseur, avant de l'embrasser.

Edmond Alphandéry, qui passait les registres de comptes de la nation à son *« ami de longtemps »* Alain Madelin, a feint de ne pas se souvenir des propos acerbes tenus par son successeur, contre sa politique monétaire. Le nouveau ministre de l'économie et des finances avait, par avance, coupé court au rappel des polémiques passées, en assurant que les *« différends »* qui les avaient opposés *« n'étaient pas politiques, mais intellectuels »*. Billevesées, autrement dit. Son secrétaire d'Etat aux finances, Hervé Gaymard, a dû, pour sa part, prévenir les polémiques à venir. *« Je ne suis pas l'œil de Moscou »*, a tenu à préciser ce fidèle d'Alain Juppé, soupçonné d'avoir été placé là pour rendre compte au premier ministre du travail des deux compères UDF de Bercy.

Michèle Alliot-Marie s'excusait presque d'avoir été ministre, en accueillant son successeur à la jeunesse et aux sports

Philippe Vasseur, nouveau ministre de l'agriculture, a eu à peine le temps de savourer sa nomination, que déjà, il lui fallait répondre à la colère des pêcheurs, meurtris d'avoir disparu des en-têtes ministériels, en dépit des promesses de Jacques Chirac. *« C'est un oubli »*, s'est-il excusé, avant de se défausser sur le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin : *« L'annonce de la composition du gouvernement a été faite un peu vite. »* Philippe Vasseur a confirmé que la pêche faisait bien partie de ses attributions et s'est cru obligé de rappeler de lointains états de service à la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer, où il était en charge de la pêche. Charles Millon avait tout pour être heureux : un ministère, enfin, celui de la défense, et une revanche, en plus, sur le ministre sortant, François Léotard, son rival de quinze ans. On est tout de même parvenu à lui gâcher un peu le plaisir de fouler la pelouse de l'Hôtel de Brienne. En avait-il vraiment le droit, lui qui n'avait pas rempli ses obligations militaires ? Tendu, grave, il a répondu qu'il avait été *« exempté pour des raisons médicales »*.

Colette Codaccioni restait, elle, perplexe devant l'intitulé allégorique de son ministère, ignorant si la *« solidarité entre les générations »* comprend, ou non, le dossier des retraites. Eric Raoult, désormais en charge de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, s'efforçait de rassurer tout ceux que la disparition du ministère de la ville inquiétait, en leur affirmant qu'il avait déjà entrepris les démarches nécessaires pour rajouter cette particule à son titre. De particules, Claude Goasguen, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté, n'en manque pas. Installé, place Beauvau, dans les bureaux occupés trente ans auparavant par son propre père, fonctionnaire à la DST, il tournait et retournait son titre entre les doigts comme un enfant devant un jouet neuf dont il n'a pas encore découvert toutes les richesses.

A deux pas de là, Charles Pasqua prenait sobrement congé de son ministère quasi-éponyme, sous les applaudissements unanimes des policiers chargés de sa sécurité, en assurant, contre toute évidence, qu'il n'avait *« aucun regret »* de voir deux de ses anciens compagnons, Jean-Louis Debré et Bernard Pons, se partager ses attributions. Les sortants reconduits mais recyclés dans le nouveau gouvernement, Michel Barnier, François Fillon, Hervé de Charette, Jean Puech et Philippe Douste-Blazy n'avaient pas de temps à perdre en embrassades nostalgiques. On les attendait déjà ailleurs, avec des discours de bienvenue. Quant à Michèle Alliot-Marie, elle s'excusait presque d'avoir été ministre, en accueillant son successeur à la jeunesse et aux sports, Guy Drut. *« Tu aurais dû être nommé il y a deux ans, aujourd'hui les choses rentrent dans l'ordre »*, lui confiait-elle.

François Bayrou n'avait pas de ces états d'âme. Se succédant à lui-même, il a tenu à mettre immédiatement en garde les trois secrétaires d'Etat dont il est flanqué, Elisabeth Dufourcq à la recherche, Françoise Hostalier à l'enseignement scolaire et Jean de Boishue pour l'enseignement supérieur. *« J'assumerai pleinement l'ensemble de ces fonctions »*, a-t-il déclaré, en écorchant malencontreusement, à trois reprises, le nom de Mme Hostalier lors des présentations.

Voilà bien une maladresse qu'Alain Juppé n'aurait pas commise, lui qui, dans l'après-midi, a profité de la réception organisée à l'Hôtel de Lassay en l'honneur de Jacques Chirac, par les présidents des deux assemblées, Philippe Séguin et René Monory, pour présenter fièrement aux parlementaires, son échantillon représentatif de femmes ministres. Emmanuelle Bouquillon, député (UDF) de l'Aisne, n'en était pas et ne comprenait pas pourquoi, puisque jeune et femme à la fois. Roselyne Bachelot, député (RPR) du Maine-et-Loire, recueillait les félicitations prudentes de tous ceux qui pensaient, à tort, que femme et jeune, elle ne pouvait qu'en être. Claude Goasguen, ancien député de Paris, en profitait pour faire la connaissance de son secrétaire d'Etat, Nicole Ameline, qu'il avait pourtant eu loisir de côtoyer dans les travées de l'hémicycle pendant deux ans. Le sénateur Xavier de Villepin, homme et d'âge mûr, ne cessait de s'entendre féliciter d'être le père de son fils, Dominique, nommé secrétaire général de l'Elysée. Le très balladurien Jean-Yves Chamard, député (RPR) de la Vienne, se répandait, en affirmant : *« L'homme politique que je préfère, c'est Alain Juppé. Il le sait d'ailleurs, nous avons beaucoup travaillé ensemble. »*

A cette réception, tous les nouveaux ministres se pressaient, trop heureux de lire leur titre dans le regard des autres. Philippe Vasseur était couvé du regard par la représentante de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, tandis que le lobbyiste des experts-comptables désespérait d'obtenir un signe de sympathie de la part du garde des sceaux, Jacques Toubon. Yves Galland, ministre du commerce extérieur, confiait à qui voulait l'entendre que, la semaine prochaine, il allait recevoir son homologue américain Mickey Kantor, en personne.

Devant Eric Raoult, on faisait la queue. Les députés communistes semblaient les plus heureux de sa nomination. Muguette Jacquaint, député de Seine-Saint-Denis, a pris avec bonheur sa bise, et lui a rendu un dossier. Maxime Gremetz, député de la Somme, en a profité pour se faire présenter au ministre du logement, Pierre-André Périssol. Alain Bocquet, président du groupe communiste, s'est fait promettre un rendez-vous. Quant à l'hôte des lieux, Philippe Séguin, qui escortait Jacques Chirac dans les salons de l'Hôtel de Lassay, il avait retrouvé un sourire que l'on croyait éteint depuis les rumeurs de nomination d'Alain Juppé à Matignon. Le président de la République, lui, serrait des mains.

Récit de la séquence France

Les Verts sèment le trouble en Seine-Saint-Denis

FIDÈLES à leur stratégie d'accords au cas par cas, les Verts de Seine-Saint-Denis ont annoncé, jeudi 18 mai, la présence d'écologistes soit *sur des listes* autonomes, soit sur des listes d'union de la gauche dans plus de la moitié des communes du département. Aucun rapprochement n'a eu lieu avec la majorité, mais des accords ont déjà été conclus avec le PCF et le PS dans plusieurs communes gérées par des communistes refondateurs : Aubervilliers (Jack Ralite), Montreuil (Jean-Pierre Brard), Saint-Denis (Patrick Braouezec), Sevran (Bernard Vergnaud).

D'autres alliances ont été passées avec la gauche, notamment à Romainville, dont le maire sortant est Robert Clément, président (PCF) du conseil général de Seine-Saint-Denis, et à Epinay-sur-Seine, où l'ancien premier secrétaire de la fédération du PS, Bruno Leroux, vise la succession du maire (PS) sortant, Gilbert Bonnemaison.

A Bagnolet, Bondy, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Pavillons-sous-Bois, les écologistes présentent, en revanche, des listes autonomes, toujours avec des militants associatifs, parfois avec le soutien du Mouvement des citoyens, ou de communistes dissidents, contre les maires de gauche sortants. A Clichy-sous-Bois, ils font équipe avec l'ancien responsable de la CGT, André Sainjon, député européen élu, en 1994, sur la liste conduite par Bernard Tapie. A Noisy-le-Grand, enfin, la liste PS-PCF-Verts-MDC compte profiter de la confusion qui règne à droite.

MUNICIPALES

■ **LIMOGES : le maire et député Alain Rodet (PS)** a présenté, vendredi 19 mai, la liste qu'il conduira aux municipales : « Limoges actif et solidaire ». Le PS s'y réserve la majorité des places, mais accueille aussi largement le PCF, les communistes contestataires d'Alternative pour la *démocratie et le socialisme* (*ADS*), et des Verts, plus une représentante de Radical, et un gaulliste de gauche, Alain Villefayaud, ancien responsable national des jeunes gaullistes. Profondément remaniée, cette nouvelle équipe apparaît aussi très rajeunie, les prétendants socialistes de plus de soixante ans en ayant été écartés.

■ **FRÉJUS : Sylvain Ferrua, conseiller municipal FN de Fréjus** (Var), mis en examen pour proxénétisme et infraction sur les armes (*Le Monde* du 20 mai) a démissionné de *« ses responsabilités politiques au Front national »*, le temps, explique-t-il dans une lettre au secrétaire départemental de son mouvement, *« de pouvoir prouver son innocence »*. M. Ferrua qui était tête de liste du FN aux prochaines municipales cède sa place au second de la liste, Pierre Tinseaux, conseiller municipal à Fréjus et conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

■ **LYON : Xavier Ellie,** président-directeur général du quotidien *Le Progrès*, qui appartient au groupe Hersant, a annoncé aux salariés de ce journal qu'il sera candidat sur la liste de Raymond Barre pour les élections municipales. Cette décision suscite des inquiétudes au sein de la rédaction. Ainsi la section du Syndicat national des journalistes estime que *« cette candidature brise les usages que d'autres patrons du* Progrès, *ceux du moins qui ont marqué sa longue histoire, ont eu la sagesse de respecter pour ne pas affecter la crédibilité du titre et troubler son électorat »*. – *(Bur. rég.)*

■ **SAINT-CLOUD : le maire sortant** de Saint-Cloud, Bernard Cuny (UDF) devrait avoir face à lui, lors des prochaines élections municipales dans les Hauts-de-Seine, une liste conduite par l'un de ses adjoints, le RPR Jacques Jonka. M. Jonka avait été exclu de la liste de M. Cuny après avoir annoncé son intention de soutenir Jacques Chirac pour l'élection présidentielle. – *(Corresp.)*

■ **BORDEAUX : « Bonne chance »**, c'est par ces simples mots adressés à une centaine d'invités que Jacques Chaban-Delmas, 80 ans, manifestement très fatigué, maire de Bordeaux depuis 1947, a mis fin vendredi 19 mai à son mandat municipal, lors d'une réception officielle. Sous les lambris du grand salon du palais Rohan, la mairie de Bordeaux, avaient pris place les proches de « Chaban », une cinquantaine de porte-drapeau des anciens combattants, et les élus de la majorité du conseil municipal, pour entendre les derniers mots de celui qui fut leur maire pendant si longtemps. Parlant avec difficulté, l'ancien premier ministre a remercié les fonctionnaires de la mairie, et évoqué son *« successeur probable »*, Alain Juppé. *« Il trouvera auprès de vous une assistance considérable et vous trouverez auprès de lui, soyez-en certains, une action particulièrement déterminée et lucide. Je peux donc m'écarter de cette maison en ayant bon espoir, et mes vœux continueront à vous accompagner. »*

DÉPÊCHES

■ **ÉLECTIONS PARTIELLES : le *Journal officiel* publie trois décrets signés par Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur,** convoquant les électeurs de la 5e circonscription d'Ille-et-Vilaine, ceux de la 6e circonscription de la Loire et ceux de la 5e de Saône-et-Loire, pour les élections législatives partielles organisées les 18 juin et 25 juin à la suite de la démission des suppléants de Pierre Méhaignerie, de Pascal Clément et de Dominique Perben, anciens ministres du gouvernement d'Edouard Balladur, et qui souhaitent retrouver leur mandat de député.

■ **AFFAIRE : la chambre régionale des comptes** de PACA a rendu un avis définitif dans l'affaire de l'amicale des conseillers généraux du Vaucluse. Les sept conseillers généraux, dont l'ancien et le nouveau président du département, ne sont plus considérés comptables de fait, ils ne devront donc pas rembourser les 8 millions de francs, soit l'équivalent des primes des contrats d'assurance-vie souscrits pour tous les élus. Seul est épinglé l'ancien président socialiste, Jean Garcin. La chambre régionale des comptes estime que ce dernier *« a profité de sa position dominante et de la confiance que lui consentaient ses collègues pour s'attribuer à lui seul le tiers des primes souscrites et le capital versé correspondant, que ces agissements relèvent de poursuites éventuelles des seules juridictions civile et pénale »*. Le président, Régis Deroudilhe (dvd), avait porté plainte contre X... dans cette affaire, le 7 février. – *(Corresp.)*

Les patronats français et allemand critiquent les dévaluations compétitives

DÈS LE LENDEMAIN de la rencontre Kohl-Chirac, organisée pour souligner leur désir d'entretenir des liens franco-allemands privilégiés, Jean Gandois, président du CNPF, et Hans-Olaf Henkel, son homologue allemand, ont réaffirmé leur attachement à la poursuite des politiques de convergence en vue de l'instauration de la monnaie unique européenne.

Les deux « patrons de patrons » ont estimé que les problèmes monétaires ne provenaient pas de la parité entre le deutschemark et le franc, mais des dévaluations trop fortes de certaines monnaies européennes à cause de politiques nationales qui ne respectent pas les critères de convergence et transforment la monnaie *« en élément de compétitivité »*.

Aussi, bien qu'il se déclare contre le principe de montants compensatoires, *« véritables droits de douane »*, Jean Gandois considère que, à long terme, ces disparités peuvent compromettre l'avenir du marché unique *« qui fut si long à créer »*.

François Bayrou commence à apprivoiser les nouvelles structures gouvernementales

Le ministre de l'éducation nationale doit composer avec trois secrétaires d'Etat

La nouvelle organisation des ministères chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle va donner du travail à François Bayrou, ministre sortant, reconduit dans ses attributions, mais entouré de secrétaires d'Etat. Le président du CDS a commencé à définir, vendredi 19 mai, sa vision de ce que sera sa tâche dans les mois à venir, sachant qu'il devra préparer le référendum promis par Jacques Chirac.

FRANÇOIS BAYROU n'aurait pas assez d'une journée pour faire le tour de ses nouvelles terres à cheval, et il est maître chez lui. Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle, qui a obtenu cet énorme maroquin pour prix de son maintien forcé rue de Grenelle, a marqué d'emblée son territoire en présentant, vendredi 19 mai, ses trois nouveaux secrétaires d'Etat.

« Pour la première fois dans l'Histoire sont réunies dans un même ministère des fonctions qui vont de la maternelle au CNRS, en passant par les jeunes et leur premier emploi », s'est félicité le ministre. La simplification des structures gouvernementales était l'un des objectifs de Jacques Chirac. Le nouveau ministère de François Bayrou a, avec sa trentaine de directions, tout du monstre administratif. Même assisté de trois secrétaires d'Etat, il aura fort à faire pour transformer cette gigantesque structure en machine de guerre, pour réaliser l'objectif qui lui a été assigné : la bataille de la formation et de l'emploi des jeunes.

VISITE AU CNRS

« Naturellement, j'assumerai moi-même, et de plein exercice, mes fonctions de ministre », s'est empressé de déclarer M. Bayrou. Sur son « domaine réservé », l'enseignement primaire et secondaire, l'agrégé François Bayrou a laissé peu d'espoir à Françoise Hostalier (PR), secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire, de jouer un rôle de premier plan, en lui concédant du bout des lèvres des compétences *« de l'école primaire à la fin du lycée »*. Il y a peu de probabilités qu'il lui laisse négocier, avec les organisations syndicales, le devenir de sa loi de programmation, en panne au Parlement, et son « nouveau contrat pour l'école ».

Pour marquer son nouveau territoire, M. Bayrou a symboliquement réservé sa première visite au CNRS, histoire de faire oublier que, pour la première fois depuis longtemps, la recherche n'est plus reconnue comme un ministère à part entière. Opéré par François Fillon depuis 1993, le rapprochement avec l'enseignement supérieur n'a pas donné les résultats escomptés. La nouvelle séparation en deux secrétariats d'Etat – l'enseignement supérieur à Jean de Boishue (RPR) et la recherche à Elisabeth Dufourcq – risque fort de réveiller des querelles de compétences.

Avec M. de Boishue, François Bayrou devra aussi rapidement trouver un terrain d'entente. Proche de Philippe Séguin et engagé très tôt aux côtés de M. Chirac, l'élu de l'Essonne est un farouche partisan du référendum sur l'éducation, seule solution, selon lui, pour obliger les régions à s'engager davantage dans le financement des universités. Le superministre devra aussi s'attaquer à la refonte du statut social des étudiants, à la lutte contre l'échec dans les premiers cyles et à l'insertion des jeunes, diplômés ou non. M. Bayrou a entendu le message, lui qui a *« toujours pensé que la mission de l'éducation était de conduire les jeunes jusqu'au premier emploi et de leur mettre le pied à l'étrier »*, comme il l'a précisé vendredi.

Concret, le ministre a souligné que la formation professionnelle des adultes reste rattachée au ministère du travail, tandis que la direction de la formation professionnelle sera gérée *« en double tutelle »*. M. Bayrou et ses nouveaux secrétaires d'Etat se sont attelés à définir plus précisément leurs fonctions respectives et leurs conditions d'installation, qui donnent toujours lieu à de subtils marchandages.

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

Quatre ministères pour les banlieues

COMMENT la priorité à la réduction de la *« fracture sociale »* maintes fois exprimée par le candidat Chirac peut-elle se traduire dans l'action ? Le simple examen de l'organigramme du gouvernement dirigé par Alain Juppé ne permet pas de répondre précisément à cette question centrale. En fait, pas moins de quatre ministres et secrétaires d'Etat vont se partager cette tâche ambitieuse.

En première ligne va se trouver Eric Raoult, dont le ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion recouvre, en fait, une partie de l'ancien et tentaculaire ministère des affaires sociales. Outre la direction des affaires sociales (DAS), le député (RPR) de Seine-Saint-Denis a désormais sous son autorité la stratégique direction de la population et des migrations (DPM), compétente notamment en matière d'autorisation de travail des étrangers et d'accès à la nationalité française.

S'ajoutent deux délégations interministérielles, celle chargée du revenu minimum d'insertion (DIRMI) et celle chargée de la ville (DIV), bras armé de la politique de l'Etat dans les « quartiers en difficulté ».

A ces derniers est consacré le secrétariat d'Etat confié à Françoise de Veyrinas, député (UDF-CDS) de Haute-Garonne, placée sous l'autorité de M. Raoult. Un autre front contre l'exclusion est ouvert avec la nomination de Xavier Emmanuelli au secrétariat d'Etat à l'action humanitaire d'urgence directement rattaché au premier ministre. Son action devrait comprendre essentiellement les missions d'assistance humanitaire hors des frontières, mais elle pourrait s'étendre à la grande pauvreté en France et solliciter alors le réseau administratif de la DAS.

Un quatrième membre de l'équipe d'Alain Juppé, Claude Goasguen (UDF-CDS), se voit chargé de la citoyenneté en même temps que de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Quel sens précis le gouvernement entend-il donner à la notion de « citoyenneté », opposée précisément à celle d'exclusion ? Un début de réponse a été donnée avec l'annonce par M. Chirac de la rédaction d'une *« charte de la citoyenneté »*.

Il reste à savoir si la multiplication des pôles de lutte contre l'exclusion sociale sera un facteur d'efficacité ou de cacophonie. La nomination, annoncée vendredi soir, de Hamlaoui Mekachera, président du Conseil national des Français musulmans, en tant que délégué général à l'intégration n'est pas faite pour simplifier l'équation. D'ailleurs, la circonspection qui caractérisait, vendredi, l'attitude des trois ministres – Mmes Hubert, de Veyrinas et M. Raoult –, présents lors de la cérémonie de passation des pouvoirs de Simone Veil, témoignait de leur propre découverte des subtilités architecturales du nouveau gouvernement.

M. Raoult est entré immédiatement dans le vif du sujet. Il a annoncé le lancement d'une nouvelle opération destinée à permettre aux jeunes des cités de partir en vacances, et a appelé à placer certains de ces jeunes sur les listes de candidats aux prochaines élections municipales. *« Si des Fodé, des Soraya, des Abdel figurent sur les listes, ce sera une avancée »*, a lancé le nouveau ministre. *« Quand on a choisi de vivre ici, on a tous les droits et les devoirs de ceux qui partagent cette destinée »*, a-t-il ajouté à propos de sa conception de la politique d'intégration, *« une politique de la réussite »*, qu'il a tenu à distinguer du *« dossier des flux migratoires »*.

Philippe Bernard

Un ministère de la culture... et de la communication ?

Francis Brun-Buisson, le patron du Service juridique et technique de l'information (SJTI), a assisté, vendredi 19 mai à la passation de pouvoir entre Jacques Toubon, ancien ministre de la culture, et son successeur, Philippe Douste-Blazy. Ce service était traditionnellement mis à disposition du ministre de la communication. Vendredi, il était question que le SJTI dépende du ministère de la culture, justifiant ainsi la présence de M. Brun-Buisson à cette cérémonie. Les décrets fixant les attibutions des membres du gouvernement seront soumis au conseil des ministres les 24 et 31 mai.

SIDA A l'initiative d'Aides et avec la participation de plusieurs associations, une Marche pour la vie – et contre le sida – devait avoir lieu dimanche 21 mai, à Paris, à partir de 10 heures, du stade Charléty au Champ-de-Mars. Les participants entendent collecter des fonds afin d'alimenter la lutte contre le sida. ● COMMENT VIT-ON avec le VIH ? Deux sociologues de l'Inserm ont interrogé cinquante-trois hommes – hémophiles et non-hémophiles – contaminés depuis plus de deux ans. Ces témoignages reflètent la permanence d'un *« discours social qui continue à faire du sida une maladie honteuse »*. ● UNE FOIS PASSÉ le choc de la séropositivité, *« la vie quotidienne s'organise autour de la notion de secret »* : dévoiler ou non sa séropositivité à son entourage. En fonction du mode de contamination, les rapports avec les médecins s'inscrivent dans un contexte différent.

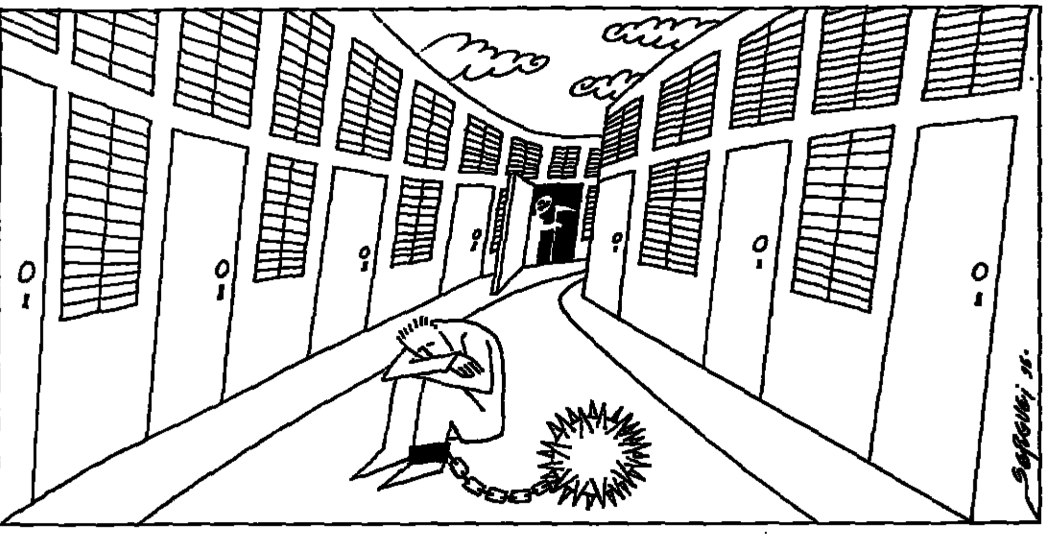
Les séropositifs se heurtent à la persistance de tabous

Alors qu'Aides organise, dimanche 21 mai à Paris, une Marche pour la vie, une enquête de l'Inserm souligne que le sida apparaît encore comme une « maladie honteuse »

SOCIOLOGUES à l'Inserm, Danièle Carricaburu et Janine Pierret ont interrogé, entre janvier 1990 et juillet 1991, 53 hommes contaminés depuis plus de deux ans, dont 29 suivaient un traitement et 3 étaient inclus dans un protocole de recherche. 20 d'entre eux se sont présentés comme hémophiles, 24 comme homosexuels, 2 comme bisexuels et 7 comme hétérosexuels. Aucun toxicomane n'a pris part à cette étude. Ces individus séropositifs asymptomatiques, « en situation à risque de maladie », ont dû apprendre à gérer une vie en apparence identique, mais suspendue à l'incertitude du lendemain.

A l'annonce de leur séropositivité, certains sont restés en état de choc pendant plusieurs mois. Chez les hémophiles interrogés, la découverte a, la plupart du temps, été brutale. *« C'était un simple formulaire de résultats d'analyses me disant que j'étais séropositif,* raconte l'un d'entre eux. *J'ai appris ça sans aucune préparation. »* Déjà suivis médicalement pour leur hémophilie, la séropositivité n'a pas changé radicalement leur quotidien. Les hémophiles contaminés s'inscrivent, selon les chercheurs, dans une *« logique du malheur »* et renvoient à un modèle de *« victime d'une maladie héréditaire, l'hémophilie, et victime de son traitement »*.

La réalité est fort différente pour les non-hémophiles. Aucune de ces personnes n'était déjà prise en charge médicalement avant la contamination. Aucune non plus avait été confrontée à une maladie létale. L'annonce de la séropositivité les a fait basculer dans un autre monde. Pour ces hommes, la date importante n'est pas celle du jour où ils ont appris leur statut sérologique, mais la période durant laquelle ils ont pu être infectés, le début du *« compte à rebours »*, comme certains l'ont déclaré. La quasi-totalité des homosexuels interrogés avouent s'être doutés du résultat de leur test de dépistage. Ils répondent à un modèle de *« maladie reposant sur la responsabilité individuelle »*. Quant aux hétérosexuels, ils imputent leur contamination à des relations sexuelles occasionnelles qu'ils lient à l'idée de faute, et donc de culpabilité.



Une fois passé le choc de la séropositivité, la vie quotidienne s'organise autour de la notion de secret : dire ou ne pas dire qu'on est séropositif est une décision que chacun prend en fonction de conditions particulières liées à l'intimité familiale, amicale ou amoureuse. La peur du rejet, de la compassion, le désir de vivre le plus normalement possible, la volonté d'épargner ses proches, sont autant de contraintes que les personnes contaminées doivent apprendre à gérer. Pour les hémophiles et les homosexuels interrogés, faire connaître sa sérologie signifie dans le premier cas révéler sa maladie et dans le second ses dispositions sexuelles. Pour les hétérosexuels, parler de sa contamination implique de se justifier.

INDICIBLE

Seuls 6 hommes sur 53 ont dévoilé leur séropositivité à leur entourage professionnel. *« Cet indicible de la séropositivité repose sur un discours social qui continue à faire du sida une « maladie honteuse »*, commentent Mmes Carricaburu et Pierret. *« Si on savait soigner le sida, il n'y aurait pas tous ces tabous. Ce serait une maladie comme les autres,* explique l'un des hommes interrogés. *Alors qu'aujourd'hui dire qu'on est séropositif, c'est comme si on l'avait déjà, parce que pour les gens séropositif égale sida. »*

La vie amoureuse et sexuelle est, comme on peut s'y attendre, bouleversée. Les homosexuels disent entrer dans un processus de restriction qui conduit certains jusqu'au renoncement et à l'abstinence. L'attitude la plus répandue consiste à rechercher une stricte hygiène de vie. Les hétérosexuels assurent pour leur part adopter des pratiques protégées. Quant aux hémophiles, la séropositivité met en échec leurs tentatives d'intégrer une vie « normale ».

Le traitement médical et la prise d'AZT se révèlent par la suite une étape importante, souvent pénible. *« Ce médicament,* indique le rapport, *marque l'entrée dans la maladie et engendre un phénomène de rappel permanent de la présence du virus. »* Face aux changements de comportements induits par la contamination, face à la difficulté de se projeter dans l'avenir, les personnes séropositives s'appuient sur leurs relations de travail, sur la famille et les amis. *« J'ai recentré ma vie sur les relations affectives,* raconte l'un d'eux. *Je consacre plus de temps aux gens que j'aime, je suis plus disponible. Je m'intéresse plus à eux, à ce qu'ils font, à ce qu'ils pensent. J'ai l'impression que ma vie a perdu en diversité et gagné en intensité. »*

Un autre déclare avoir mis au point une stratégie *« efficace »* dans la séduction amoureuse. *« Quand je rencontre une jeune femme avec laquelle j'envisage éventuellement d'avoir une aventure, dès les trois premières phrases, je lui dis que je suis séropositif. De cette façon, j'élimine tous les risques de refus parce que celle qui refuse refuse dès le départ. C'est une façon de se protéger des refus trop difficiles à accepter. »*

Michèle Aulagnon

« Ce médecin est formidable »

CONSIDÉRÉE – à juste titre – comme un déterminant essentiel de l'efficacité du traitement, la relation entre le médecin et le patient se noue différemment selon l'origine de la contamination. *« Les hommes hémophiles maintiennent, malgré une certaine perte de confiance dans la médecine, des relations personnalisées avec les médecins depuis de longues années. En revanche, les hommes non hémophiles font preuve d'une totale confiance (...) pour construire l'espoir qui leur permet de continuer à croire en l'avenir »*, résument les auteurs de l'étude de l'Inserm.

Les témoignages rassemblés par les sociologues Danièle Carricaburu et Janine Pierret font clairement apparaître *« l'ambiguïté des rapports que les personnes hémophiles développent avec le corps médical »*. Ces malades éprouvent une cruelle perte de confiance à l'égard d'une médecine qui, depuis des années, leur avait donné le sentiment d'être infaillible puisque toujours plus efficace.

« Maintenant, témoigne Gilles, *je prends beaucoup plus part aux décisions, je veux voir les examens, je fais le facteur entre les médecins et j'ai moins confiance en eux. » « Cependant,* observent les deux sociologues, *même si la médecine a failli à sa mission, il ressort globalement que les contacts avec les équipes médicales permettent aux personnes hémophiles de parler de leur situation tant physique que psychologique. Il s'agit là, pour ceux qui ne le refusent pas, d'un soutien à la fois affectif et moral d'autant plus important que la plupart de ces hommes n'ont pas d'autres lieux de paroles, ni d'autres personnes avec lesquelles partager ce que plusieurs appellent leurs états d'âme. »*

Pour les non-hémophiles, la problématique est différente. La relation avec le médecin est, d'emblée, vécue comme devant apporter un soutien relationnel et affectif. *« Quand j'ai commencé à être suivi par le docteur A., je n'étais pas en bon état moralement mais il a stoppé mes angoisses : il ne dramatise pas du tout et ça fait beaucoup de bien,* se souvient Jacques. *Ce médecin est formidable, tous les médecins qui s'occupent de cette maladie devraient être comme lui,* insiste-t-il. *Je vous assure que lorsque l'on est suivi par un tel médecin, ça aide à mieux vivre cette situation bizarre où l'on est malade sans l'être vraiment. »*

Réaliste, Guillaume affirme *« faire confiance au docteur qui me suit depuis sept ans tout en sachant qu'il y a des moments où il peut se gourrer : ce n'est pas du tout une confiance aveugle »*. Cependant, tout ne se passe pas toujours idéalement. *« Il manque de dialogue,* dit Norbert, en parlant de son médecin traitant. *Je ne demande pas à être assisté mais, quand même, je pense que je suis comme tous les malades. Je pose beaucoup de questions dérangeantes et il ne me répond pas. Je ne dis pas qu'il est mauvais médecin mais, bon, ça ne me convient pas. Quand on est malade, on essaye toutes les portes. »* La prééminence du médecin ne doit pas conduire à négliger les autres membres de l'équipe soignante. Les infirmières mais aussi le personnel chargé de l'accueil – *« Ce n'est pas évident d'arriver, le matin, à l'hôpital »*, insiste Antoine – jouent également un rôle essentiel. Même s'il est parfois discret.

J.-M. N.

Le Conseil d'Etat examine la responsabilité des centres de transfusion dans la contamination sanguine

L'ASSEMBLÉE du contentieux du Conseil d'Etat a examiné, vendredi 19 mai, trois requêtes posant le problème de la responsabilité des centres de transfusion sanguine dans la contamination par le virus du sida. Ces affaires concernent des personnes contaminées, par le biais de transfusions, pendant des interventions chirurgicales.

Stefano Pavan a été opéré dans le service de chirurgie générale et traumatologique de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu de Marseille, en janvier 1984. Il est décédé en 1992. M. N'Guyen Quang a été opéré à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, le 24 janvier 1985. Il est mort en 1989. Les recherches menées par le centre de transfusion sanguine de l'hôpital ont conduit à constater qu'un donneur, dont le sang avait été utilisé, n'avait pas fait état de sa toxicomanie au cours de l'entretien préalable au don, et qu'il était devenu séropositif par la suite. Une troisième personne, M. Jouan a été contaminé après une opération à l'hôpital Cochin, à Paris, en septembre 1987. L'enquête a montré que le sang incriminé était celui d'un donneur régulier, ayant pourtant fait l'objet d'un test négatif trois semaines avant la transfusion : lorsqu'elle a donné son sang, cette personne se trouvait dans la période de latence qui précède la réponse immunitaire à une contamination.

Le commissaire du gouvernement, Serge Daël, magistrat qui, en dépit de son titre, ne parle pas au nom du gouvernement mais présente l'affaire à ceux qui vont la juger, a souligné que les jugements concernant les demandes d'indemnisation formulées par les victimes avaient manifesté une *« variété révélatrice des hésitations de la jurisprudence »*. Les décisions de première instance, qui condamnaient l'Assistance publique à verser des indemnités, ont toutes été annulées en appel. M. Daël a noté que les juges raisonnaient *« sur le terrain exclusif de la responsabilité médicale »*, alors que ces affaires mettent en cause *« l'activité de collecte, de préparation et de distribution du sang »* par l'hôpital ou un organisme juridiquement distinct.

RESPONSABILITÉ SANS FAUTE

Dans deux cas, les tribunaux administratifs ont estimé que l'introduction accidentelle du virus révélait une *« faute dans l'organisation et le fonctionnement du service hospitalier »*. En revanche, les cours administratives d'appel ont estimé qu'aucune faute n'avait été provoquée par un fonctionnement défectueux du service, dès lors que les donneurs avaient été soumis à un interrogatoire, destiné à écarter les personnes à risque. Dans l'affaire N'Guyen Quang, la cour d'appel de Paris a observé que les services hospitaliers ne disposaient pas, à la date de la transfusion, des moyens nécessaires pour vérifier que les produits sanguins n'étaient pas contaminés, l'arrêté imposant l'usage de tests de dépistage ayant été diffusé le 23 juillet 1985, soit quelques mois plus tard. Dans le cas de M. Jouan, la cour a indiqué que le sang donné avait été testé par une méthode qui laisse subsister un risque de contamination de trois cas pour 100 000, et qui correspond à la période de latence des personnes contaminées.

Les juridictions, enfin, ont noté que les produits en cause étaient des produits labiles, et, de ce fait, non susceptibles d'être inactivés par la technique du chauffage, contrairement aux produits sanguins dits *« stables »*, utilisés par les hémophiles, dont l'élaboration impliquait une multiplication des risques.

Aucune faute ne pouvant être prouvée, le commissaire du gouvernement a proposé de dire qu'il y avait responsabilité sans faute de la part de services auxquels il incombe de fournir des produits non contaminés. Après avoir rappelé que la Cour de cassation avait admis la responsabilité des centres de transfusion privés dans l'inoculation de produits viciés, M. Daël a invité le Conseil d'Etat à transposer la jurisprudence judiciaire sur le terrain du droit administratif, dont relèvent les centres de transfusion publics. Il recommande de distinguer la responsabilité médicale des hôpitaux, liée à une activité de soins, et la responsabilité des centres de transfusion, liée à la fabrication des produits sanguins.

M. Daël a proposé de casser les décisions concernant ces affaires, et de renvoyer devant la cour administrative d'appel de Lyon. Le Conseil d'Etat devrait rendre son arrêt le 2 juin.

Rafaële Rivais

A Marseille, les policiers tentent d'expliquer la surenchère de violence de cinq adolescents

MARSEILLE
de notre correspondant

Quatre jours après l'incarcération à la prison des Baumettes, à Marseille, de trois adolescentes, qui durant tout un après-midi avaient séquestré et torturé l'une de leurs amies, le juge d'instruction en charge de cette affaire, Lucie Chapus-Bérard, a, vendredi 19 mai, placé en détention provisoire deux garçons âgés de dix-sept et dix-huit ans. Le plus âgé a été mis en examen pour viol sur mineure de quinze ans, le plus jeune pour complicité de viol, agression sexuelle avec violences ainsi que complicité de séquestration arbitraire.

Dans son premier récit des faits, très choquée, la jeune fille de quinze ans, qui a été torturée et violentée, n'avait pas évoqué de sévices sexuels, ni devant sa mère, à laquelle elle s'était ouverte de son calvaire, ni aux policiers qui ont recueilli sa déposition (*Le Monde* du 19 mai). C'est l'une des trois adolescentes arrêtées lundi 15 mai qui pendant sa garde à vue a avoué ce viol et permis l'arrestation de ses auteurs.

Scène par scène, l'enquête a presque reconstitué ce film d'horreur joué par des adolescents qui, pour des raisons que seuls les psychiatres pourront peut-être déceler, se sont livrés à une surenchère de violence.

Tout débute, samedi 13 mai, dans une rue du Canet, un quartier populaire du quatorzième arrondissement de Marseille. Les trois jeunes filles – deux sont âgées de quatorze ans et une de seize ans – aperçoivent au bout de la rue celle qui deviendra leur souffre-douleur. Les trois copines se montent la tête. *« Elle est con celle-là »*, lance l'une. *« Un jour, elle n'a pas été polie avec ma mère »*, surenchérit une autre. Le trio décide de la punir. Sous le prétexte de récupérer quelques vêtements, la victime accepte de monter au domicile de l'une de ses trois copines. Là, dans un appartement déserté pour l'après-midi par les parents, les injures commencent à pleuvoir. Personne ne sait d'ailleurs pourquoi. Les policiers ne parviendront pas à identifier les griefs faits à la victime, les trois adolescentes n'évoquant, selon les enquêteurs, que *« d'obscures ressentiments de gamines »*, des *« motifs véniels »*.

« HORDE PRIMITIVE »

La victime est rouée de coups de poing, frappée puis brûlée avec des cigarettes. Ses cheveux sont coupés à grands coups de ciseaux. Sous la menace, elle doit danser dans des habits lacérés. En milieu d'après-midi, au pied de l'immeuble, deux copains sur un scooter klaxonnent. Ils sont invités à monter. Les trois jeunes filles poussent les garçons à abuser de leur souffre-douleur. Elle sera enfermée dans la salle de bains avec le plus âgé des deux. Avant d'être relâchée par crainte du retour des parents, la jeune fille est dépouillée de ses bijoux, des disques laser qu'elle transportait.

Hospitalisée durant trois jours, traumatisée, la jeune fille est depuis réfugiée chez elle, avec sa mère et sa sœur aînée – le père est décédé il y a quelques mois. *« On ne peut plus rester. Je veux qu'on m'aide à partir d'ici »*, demande la mère.

Enquêteurs et magistrats, stupéfaits de ce déchaînement de violences, tentent de comprendre la personnalité de ces adolescentes, *« deux petites révoltées, deux petites dures et une, la plus âgée des trois, plus repentante »* selon les témoignages d'une personne les ayant rencontrées. Incarcérées à la maison d'arrêt des Baumettes, elles avaient été mises en examen, lundi 15 mai, pour séquestration arbitraire avec actes de barbarie, vol avec violences et complicité de viol et d'agression sexuelle.

Chacun des cinq auteurs des faits renvoie une grande part de ses responsabilités sur les autres. L'aînée des jeunes filles, décrite par certains enquêteurs comme la meneuse du groupe, était en rupture avec ses parents et ne fréquentait plus le collège. Ses parents avaient demandé une mesure de protection par un juge pour enfants. Dans son errance, elle avait finalement été accueillie chez son amie qui allait devenir sa victime. Interrogé sur une telle avalanche de violence chez de si jeunes gens, le professeur Marcel Rufon, pédopsychiatre à l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille, évoque *« un sentiment de horde primitive »*. *« La victime, sans doute fragile,* pense-t-il, *a probablement accru le degré de perversité de ses bourreaux toujours plus lâches lorsqu'ils agissent en groupe. »*

Luc Leroux

هكذا عن الأصل

Importateurs et assureurs cherchent à améliorer l'image de la moto

La création d'un Observatoire national des deux-roues à moteur est une réponse à la crise

Le malaise de la moto ne se traduit pas seulement par des ventes en chute libre mais aussi à travers l'image que renvoie ce moyen de transport. Les motards tendent à se banaliser et les jeunes ne semblent plus guère attirés durablement par le deux-roues à moteur. Avec l'appui des pouvoirs publics, importateurs et assureurs ont créé un observatoire pour rendre la moto à la fois plus rassurante et plus attractive.

MALGRÉ un frémissement récent, les ventes de moto se portent mal. Le freinage de la consommation, le renchérissement du yen – et donc des machines japonaises – comme le prix encore élevé des tarifs d'assurance ont contribué à faire repasser en 1994 le marché français, en baisse de 16 %, sous la barre des 100 000 unités (84 870 immatriculations contre 99 973 en 1993). Mais ce revers commercial dissimule un malaise plus large.

Les professionnels savent en effet que les difficultés économiques n'expliquent pas tout et que l'image de marque de la moto est directement en cause. Il leur faut donc impérativement rendre plus attractif le « deux-roues à moteur », surtout auprès des jeunes, dont tout semble indiquer qu'ils sont beaucoup moins sensibles aux charmes de ce mode de transport que ne l'étaient leurs aînés. Bien qu'en légère reprise le nombre de permis moto délivrés l'an passé (111 000) est très sensiblement inférieur à celui de 1992 (129 000). En outre, le permis AL permettant aux jeunes de piloter une 125 cc, est en chute libre : 9 000 lauréats en 1994 contre 20 000 en 1990.

C'est pour entamer une reconquête que constructeurs, importateurs, associations d'usagers et représentants des pouvoirs publics viennent d'organiser à Paris le premier Forum de la moto. Cette rencontre a permis de mettre en place un Observatoire national de la moto et des deux-roues à moteur. Son rôle consistera à formuler rapidement des propositions relatives à la formation, à la sécurité mais aussi aux moyens de lutter contre le vol qui restent l'un des principaux obstacles au développement du marché. Dans l'immédiat, il s'agit de faire mieux apparaître les caractéristiques dominantes de ce que chacun des participants s'est accordé à appeler le *« nouveau motard »*.

En relançant un marché moribond dans les années 70, les Japonais ont imposé des machines fiables ne réclamant pas de leur pilote des compétences mécaniques particulières. Pourtant, la moto est encore ressentie de l'extérieur comme un mode de transport agressif, voire comme un instrument de contestation, à l'image des *« motards en colère »* manifestant contre les réglementations françaises et communautaires. Pourtant, tout indique que les usagers des deux-roues ont changé. Plus âgés, plus aisés financièrement, plus urbains, leur conception de la moto est plus raisonnée et fort éloignée de la vision romantique – et moins policée – du motard en blouson noir, avide de sensations et jaloux de sa liberté.

C'est par milliers que l'Assurance mutuelle des motards (AMDM), à l'origine du forum, voit arriver ces motards d'un autre type. *« La plupart de nos adhérents se sont mis ou sont revenus à la moto ces dernières années pour des raisons pratiques,* explique Joël Villain, président du conseil d'administration de l'AMDM, créée en 1983 par des passionnés de moto. *Agés en moyenne d'une trentaine d'années, nos adhérents cherchent avant tout un moyen de déjouer les problèmes de la ville moderne. »* Forte de 50 000 contrats, un chiffre en augmentation de 66 % par rapport à l'an dernier, l'AMDM pratique, il est vrai, une politique rigoureuse de sélection. Elle refuse ainsi d'assurer les débutants qui utilisent des machines sportives au rapport poids-puissance trop dangereux.

Une étude réalisée en 1994 auprès de six cents utilisateurs à la demande de l'AMDM fait apparaître, à côté d'une majorité dont les motivations privilégient toujours la liberté et l'évasion, un quart d'usagers qui pratiquent la moto pour des raisons essentiellement utilitaires. Une tendance que confirment le nombre de ceux qui utilisent leur moto toute l'année (79 %) et la proportion de ceux qui effectuent le trajet domicile-travail avec leur machine (75 %).

Au plan qualitatif, le choix de pratiquer la moto reste lié à un besoin de différenciation sociale, mais les aspects identitaires tendent à s'estomper face à des valeurs d'intégration. *« Après les passionnés des années 70 qui achetaient tout, les informés des années 80 qui cherchaient les bonnes affaires, on voit aujourd'hui des clients qui ne sont fixés ni sur la cylindrée ni sur la marque,* raconte Luc Forestier, un concessionnaire parisien. *Le motard cherche avant tout l'engin pratique qui va lui permettre de circuler sans problèmes tous les jours. Cette clientèle vient de prendre dix ans de moyenne d'âge en trois ans »*, assure M. Forestier.

Moyen de lutter, sinon contre le vieillissement, du moins contre l'embourgeoisement, la moto souffre paradoxalement de voir lui échapper la clientèle jeune, celle qui constituait un vivier traditionnel. Séduits par les scooters (s'agissant des moins de 50 cc, les ventes ont augmenté de 25 % l'an passé), les moins de vingt-cinq ans ne semblent pas vraiment attirés par les autres deux-roues, constatent avec inquiétude les professionnels. Sous l'effet de la prime Balladur, l'écart de prix entre deux et quatre roues s'est resserré au profit de l'automobile alors que le souci croissant de sécurité joue sans doute un effet dissuasif. Il semble bien que la moto ne symbolise plus l'aspiration à l'indépendance des jeunes générations.

« Toute une part de marché risque de ne plus se renouveler », redoute Philippe Sion, président de la chambre syndicale des importateurs d'automobiles et de motocycles. Celui-ci *« attend avec impatience 1996 et les nouveaux permis imposés par les directives communautaires qui vont à nouveau permettre aux jeunes à partir de seize ans d'avoir accès aux motos de 125 cm³ et non plus de 80 cc, même avec une puissance limitée »*.

Le facteur de marginalité recule

Pour lui, *« la transcription dans le droit français de la directive communautaire constitue une échéance très importante qui nécessite une structure de dialogue afin qu'importateurs, constructeurs et organisations représentatives des usagers parlent d'une même voix »*.

Philippe Sion rêve encore de la période bénie du début des années 80. A cette époque, les ventes des seules 125 cm³ (alors largement accessibles y compris avec le permis auto) étaient égales aux ventes de 1994, toutes cylindrées confondues...

Les professionnels s'inquiètent cependant de l'obligation du brevet de sécurité routière imposé pour la conduite d'un deux-roues à moteur entre quatorze et seize ans. *« Que les auto-écoles imposent des tarifs prohibitifs pour l'apprentissage de la conduite et la moitié des candidats pourrait renoncer »*, estime M. Sion. Comme de nombreux professionnels, le président de la chambre syndicale perçoit une amélioration de la réputation des adeptes du deux-roues motorisé. *« L'image de marginalité de la moto s'est estompée ces dernières années,* se réjouit pour sa part Patrick Tran-Duc, de la Fédération française de motocyclisme. *Le motard tend à devenir un usager de la route comme les autres. Et c'est tant mieux. »*

Christophe de Chenay

Plus de 1 200 morts en 1994

Selon le bilan annuel de la Sécurité routière, 1 288 cyclomotoristes et motocyclistes ont trouvé la mort en 1994. Le recul est de 3,7 % pour les cyclomotoristes (472 tués) et de 5,2 % pour les motocyclistes (816 tués). Pour les deux catégories, le nombre de blessés graves reste très élevé (9 585) malgré une légère amélioration. L'ensemble des blessés est néanmoins en progression de 1,1 %. Ces données doivent être comparées au recul global moyen de 5,7 % du nombre de tués sur les routes. L'un des chiffres les plus encourageants est sans doute la baisse importante (13,8 %) des tués motocyclistes de 18-24 ans contre une amélioration très réduite (une baisse de 1,4 %) pour les 25-44 ans. Toutefois, la Sécurité routière considère que le recul important des ventes de machines neuves observé depuis deux ans doit conduire à relativiser quelque peu ces bons résultats qui semblent intervenir dans un contexte de moindre trafic moto.

Cinq casques retirés de la vente

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Dgccrf) et la Sécurité routière ont décidé de retirer de la vente cinq modèles de casques de moto (modèles FM Force One, Shark S90 open, Shark XRV, Slyder Discovery, Vemar XRZ). Il leur est reproché une résistance insuffisante aux chocs, un champ de vision trop réduit ou un allongement excessif de la jugulaire. *« Des procès verbaux de tromperie du consommateur vont être établis à l'encontre de tous les responsables de la première mise sur le marché »*, indique la Dgccrf.

Le défaut de port du casque (ou le port d'un casque non homologué) est sanctionné par une amende de 900 francs et le retrait de 1 point sur le permis. Depuis le 15 mai, les casques doivent répondre à la norme française ou à la nouvelle norme européenne qui *« contient des spécifications techniques améliorées et prévoit un contrôle permanent de la qualité »*.

Deux skinheads auraient provoqué la noyade d'un jeune beur au Havre

David Beaune, un skinhead de vingt-trois ans, soupçonné d'avoir provoqué la noyade d'un jeune français d'origine tunisienne, il y a un mois, dans le port du Havre, a été mis en examen pour non-assistance à personne en danger et non-dénonciation de crime, a-t-on appris vendredi 19 mai. Un autre skinhead, qui se trouvait avec lui au moment du drame, est recherché. Le 7 mai, le corps d'Imad Bouhoud, âgé d'une vingtaine d'années, avait été repêché dans le bassin Vauban du Havre. Le 14 mai, David Beaune, qui avait été interpellé pour une agression, déclarait aux policiers qu'un de ses amis avait poussé un Arabe dans le bassin Vauban, le 18 avril, au cours d'une altercation. Selon lui, Imad Bouhoud aurait tenté de leur dérober un pistolet à grenaille, provoquant la rixe qui aurait conduit au drame. Les autorités judiciaires hésitent à attribuer un caractère raciste à cette mort dont les circonstances exactes restent à établir.

DÉPÊCHES

■ **PROFANATION : la synagogue** et le centre communautaire juif loubavitch de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ont été pillés et profanés dans la nuit de jeudi à vendredi 19 mai. Les vandales se sont introduits en brisant la grille. Ils ont volé matériel hi-fi, fax, téléphones, ordinateur, ainsi que 25 000 francs en liquide. Ils ont également dérobé un *sefer thora*, rouleau de parchemin sur lequel est reproduit, à la main, le texte sacré de l'Ancien Testament. L'enquête a été confiée au service départemental de police judiciaire (SDPJ) de Seine-Saint-Denis.

■ **JUSTICE : le vice-président de la chambre de commerce du Var,** Bernard Frank, qui était jugé pour *« tentative d'extorsion de fonds et abus de biens sociaux »*, a été condamné, vendredi 19 mai, à trois ans de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende par le tribunal de grande instance de Toulon. Il lui est interdit de diriger une société pendant cinq ans. Président de la Foire de Toulon, M. Frank avait exigé de certains participants le versement d'un pourcentage de 10 % de leurs gains. Il avait été incarcéré d'octobre 1992 à février 1993.

■ **SUICIDE : le vice-président du tribunal de grande instance de Tours,** Jean-Pierre Gilbert, a mis fin à ses jours, mercredi 17 mai, d'un coup de fusil. Son suicide intervient alors que le syndicat des eaux de la Vienne (Siveer), dont il était le président, fait l'objet de vives critiques. Fin 1994, un rapport de la chambre régionale des comptes avait mis l'accent sur les dérives du syndicat. Le directeur général, Michel Lachaise, et plusieurs responsables ont été, récemment, placés en garde à vue. – *(Corresp.)*

DISPARITIONS

Elizabeth Montgomery

Une sorcière bien-aimée

L'ACTRICE AMÉRICAINE Elizabeth Montgomery est morte le 18 mai, à Los Angeles, des suites d'un cancer. Fille de l'acteur-réalisateur Robert Montgomery et de la comédienne Elizabeth Allen, Elizabeth Montgomery est née le 15 avril 1933 à Los Angeles. Elle a fait ses débuts d'actrice professionnelle en 1951 dans un épisode de la série télévisée *Robert Montgomery presents* avant de devenir durant la saison 1953-1954 l'un des personnages récurrents du show. A la même époque, elle débute sur les scènes de Broadway puis joue dans de nombreuses anthologies de dramatiques et séries télévisées : *Studio One, Suspicion, Playhouse 90, Alfred Hitchcock presents, La Quatrième Dimension, Johnny Staccato, Les Incorruptibles, Thriller, Rawhide.* Elle tourne également dans quelques films au début des années 60 : *La Revanche du Sicilien, Condamnée au silence,* de Preminger. Mais c'est en devenant pour la chaîne ABC l'héroïne de la série fantastique d'une irrésistible drôlerie *Bewitched (Ma sorcière bien-aimée)* qu'elle deviendra une star. Elle y joue le rôle d'une charmante sorcière, Samantha Stevens, qui a épousé par amour un publicitaire, incarnation parfaite de l'Américain moyen qui ne voit pas d'un très bon œil sa femme utiliser ses dons magiques.

Bewitched connut un formidable succès public dont les échos ne se sont pas encore dissipés et dura de 1964 à 1972 pendant 252 épisodes. Une fois la série terminée, Elizabeth Montgomery devint la vedette de nombreux téléfilms et mini-séries de premier plan comme *Mrs Sindance* (1974), *The Legend of Lizzie Borden* (1975), *Case of Rape* (1974), qui lui valut une nomination aux Emmy Awards, *Dark Victory* (1976), *The Rules of Marriage* (1982), *Fast to Fast* (1990), *Sins of the Mother* (1991) démontrant qu'elle était une comédienne complète. Même si elle demeure avant tout dans l'esprit de millions de spectateurs une sorcière bien-aimée.

J. Ba.

Arthur Lubin

Un cinéaste prolifique

ARTHUR LUBIN est mort vendredi 12 mai à Glendale (Californie). C'est un des derniers cinéastes de studio qui disparaît, capable de réaliser jusqu'à six films par an, en passant d'un genre à l'autre sans états d'âme ni ambition artistique personnelle. Réalisateur prolifique et, dans l'ensemble, assez médiocre, Arthur Lubin, qui était né le 25 juillet 1901 à Los Angeles, avait débuté comme acteur au temps du muet, avant de réaliser en 1934 son premier film, *A Successfull Failure*, dont le tournage l'occupa cinq jours seulement. Engagé en 1936 par la Universal, pour laquelle il dirige à plusieurs reprises John Wayne, alors inconnu, dans des films de seconde catégorie, il devait en deux occasions sauver la firme de la faillite : d'abord en réalisant le premier film du tandem comique formé par Abbott et Costello, *Buck Privates* (*Deux Nigauds soldats*, 1941), dont le succès considérable est développé en une interminable série, puis en réalisant les six premiers films de la série des *Francis*, « la mule qui parle », entre 1950 et 1956. Devenu un spécialiste des animaux (*Rhubarb*, 1951, raconte l'histoire d'un chat qui reçoit en héritage une équipe de base-ball), il réalise ensuite pour la télévision la série *Mr. Ed, le cheval qui parle*, avant de s'intéresser aux aventures de Flipper le dauphin.

Réalisateur de quelques films d'aventures exotiques en Technicolor (*La Sauvageresse blanche*, 1943, *Ali Baba et les quarante voleurs*, 1944), il passe d'une honnête version du *Fantôme de l'opéra* (1943, avec Claude Rains) au délirant film d'horreur *The Spider Woman Strikes Back* (1946), travaille aussi bien en Grande-Bretagne qu'au Japon, et réalise en Italie un remake du *Voleur de Bagdad* (1961, avec Steve Reeves). Il affirmait avoir lui-même découvert Clint Eastwood, qu'il dirigea dans ses premier, troisième et cinquième films (*Par le fer et par l'épée*, 1955, *La VRP de choc*, 1956, et *Escapade au Japon*, 1957).

P. M.

Eric Porter

Un acteur shakespearien

ERIC PORTER, membre fondateur de la Royal Shakespeare Company, est mort d'un cancer dans un hôpital londonien, lundi 15 mai, à l'âge de soixante-sept ans.

Eric Porter était principalement un acteur de théâtre classique, mais il acquit une renommée internationale pour son interprétation de Soames Forsyte, le patriarche de *La Dynastie des Forsyte*, feuilleton réalisé par la BBC en 1967. Il fit sa première apparition sur scène en 1945 avec le Shakespeare Memorial Theater Company à l'Arts Theater de Cambridge. Au début des années 60, il fait partie des fondateurs de la Royal Shakespeare Company (RSC), au sein de laquelle il sert de nombreux ouvrages, comme *Richard III* ou *Le Marchand de Venise*.

Adrian Nobel, actuel directeur artistique de la RSC, a d'ailleurs voulu lui rendre hommage à l'annonce de sa disparition : « *Sa présence volcanique et sa grande humanité ont aidé à la fondation de la compagnie en 1960. Il était pour beaucoup le dernier acteur shakespearien.* » Dans les années 80, Eric Porter rejoint le National Theater de Londres puis participe à plusieurs productions dans le West End. Il a joué aussi dans de nombreux téléfilms britanniques et dans plusieurs films de cinéma, dont *Le Jour du chacal* et *Le Petit Lord Fauntleroy*.

O. S.

■ **LE BOXEUR JIMMY GARCIA** est décédé, vendredi 19 mai, dans un hôpital de Las Vegas, deux semaines après avoir été touché à la tête lors d'un championnat du monde des super-plume (WBC), le 6 mai, contre l'Américain Rafael Ruelas. Agé de vingt-quatre ans, le boxeur colombien avait été opéré d'un caillot au cerveau à l'issue d'un combat interrompu par l'arbitre à la 11e reprise. Il avait perdu connaissance lors de son transport vers l'hôpital.

NOMINATIONS

Le cabinet du président de la République

■ **Bertrand Landrieu**, directeur du cabinet

[*Né le 9 février 1945*, Bertrand Landrieu est préfet. Ancien élève de l'ENA, il occupe son premier poste au rectorat de Rennes. Il sera ensuite sous-préfet. *De 1973 à 1974, il est chef adjoint de* cabinet de Jacques Chirac au ministère de l'agriculture, puis à Matignon. Il sera ensuite sous-préfet d'Ussel, en Corrèze. Il occupera des postes dans la Manche *et en Alsace après avoir travaillé avec* Joël Le Theule, ministre des transports, puis de la défense (1978-1980). De 1984 à 1986, il travaille au conseil régional d'Ile-de-France, puis devient directeur *adjoint du cabinet* de *Charles Pasqua* au ministère de l'intérieur entre 1986 et 1987. Il est nommé préfet de la Savoie en 1987, puis de la Manche. Depuis *1993, il était préfet de la région Limousin.*]

■ **Jean-Pierre Denis**, secrétaire général adjoint.

[*Né le 17 juillet 1960 à Quimper*, Jean-Pierre Denis est ancien élève de l'ENA. Il sort de l'école en 1988 et devient inspecteur des finances. En 1992, il rejoint *la mairie de Paris, où il est nommé directeur* adjoint du cabinet de Jacques Chirac. Il a publié en 1990 chez Odile Jacob un ouvrage intitulé *le Retour du capital.*]

■ **Michel Dupuch**, conseiller à la présidence.

[Né le 1er septembre 1931 à Biarritz, *Michel* Dupuch est ancien élève de l'École nationale de la France d'outre-mer et de l'École des langues orientales. Il a commencé sa carrière en 1960 au ministère de la coopération. En 1964, il *est chargé de mission à la présidence de* la République, puis devient successivement auditeur et maître des requêtes au Conseil d'Etat. *De 1971 à 1972*, il dirige le cabinet de Pierre Messmer au ministère des DOM-TOM et il le suit à Matignon. Il sera chargé de mission auprès de Raymond Barre, premier ministre *entre 1977 et 1978. Nommé conseiller* d'Etat en 1986, il a été ambassadeur en Côte-d'Ivoire de 1989 à 1993.]

Catherine Colonna a été nommée porte-parole de l'Elysée.

[Née le 16 avril 1956 à Tours, Catherine Colonna est diplômée de l'Ecole nationale d'administration. *A sa sortie de l'ENA*, en 1983, elle entre au Quai d'Orsay, en qualité de secrétaire des affaires étrangères. L'année suivante, elle devient adjointe au chef du service de presse et d'information, à Washington. De 1986 à 1988, elle travaille à la sous-direction des questions européennes et du droit communautaire. En mai 1988, elle est nommée conseiller technique au cabinet de Maurice Faure, alors ministre de l'équipement et du logement. En 1989, elle occupe la fonction de chargée de mission auprès du chef du centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères. Depuis 1993, elle était porte-parole adjoint et directeur-adjoint de la presse, de l'information et de la communication au ministère des affaires étrangères, dirigé par Alain Juppé.]

Le cabinet du premier ministre

■ **Maurice Gourdault-Montagne**, directeur du cabinet.

[Né le 16 novembre 1953 à Paris, Maurice Gourdault-Montagne est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est diplômé d'allemand, de hindi et d'ourdou. Il a fait toute *sa carrière au ministère des affaires étrangères* en commençant en 1978 comme secrétaire (Orient) à la direction Asie et Océanie. Il est ensuite en poste en Inde puis revient au Quai d'Orsay. *Entre 1986 et 1988 il* est conseiller technique au cabinet du ministre des affaires étrangères Jean-Bernard Raimond. Il va ensuite en poste à Bonn. Lorsqu'en 1993 Alain Juppé entre au Quai d'Orsay il est nommé di*recteur adjoint du cabinet du ministre.*]

■ **Patrick Stefanini**, directeur adjoint du cabinet.

[*Né le 11 juillet 1953 à Bourg-en-Bresse* (Ain), Patrick Stéfanini est ancien élève de l'ENA et administrateur civil. A sa sortie de l'école en 1979, il entre au ministère de l'intérieur. De 1984 à 1986 il est sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise. *Il devient chef de* cabinet de Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité entre 1986 et 1988. Il revient ensuite dans les services de la place Beauvau. Depuis 1991 il était directeur du cabinet d'Alain Juppé, dans les fonctions de président par intérim que ce dernier occupe au RPR. Il figure aussi sur la liste de Jean-Paul Barety, maire sortant de Nice qui se représente aux élections municipales.]

■ **Pierre-Mathieu Duhamel**, directeur adjoint du cabinet.

[*Né le 17 novembre 1956 à Boulogne-Billancourt*, Pierre-Mathieu Duhamel est ancien élève de l'ENA. De 1981 à 1983 il est administrateur civil à la direction du budget. Il devient ensuite directeur général adjoint des services du département des Hauts-de-Seine puis en 1987 conseiller technique au cabinet d'Alain Juppé, alors ministre délégué au budget. En 1988, il retourne dans les Hauts-de-Seine, auprès de Charles Pasqua. *En 1991, il est nommé* directeur adjoint du cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, puis en mai 1992 directeur général des affaires économiques et des finances de la Ville. En décembre 1994, il avait *été nommé*, en conseil des ministres, directeur de la comptabilité publique.]

AU CARNET DU MONDE

Naissances

New York. Paris.

M. et Mme Ralph GARDNER,
M. et Mme Jean TAITTINGER,
M. Peter GARDNER,
et Mme, née Victoire TAITTINGER,
Evan, Emma et Nadya,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils, fils et frère

Parker,

le 10 mai 1995.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire,

Jeanne.

Marie-Thérèse, Micheline, Wladie, Claudie, Mary, Claude et les autres.

Mariages

Agnès CARDOT
et
François GROS

sont heureux de faire part de leur mariage, *célébré ce samedi 20 mai 1995*, à Anizy-le-Château (Aisne).

Décès

– Mme Henri Dofny,
son épouse,
Frédéric, Isabelle, Agnès,
ses enfants, et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
La famille Dofny,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Henri DOFNY,
chef de cabinet du président
de la Communauté européenne
du charbon et de l'acier,
président national du Modef,
conseiller général du canton
de Castelnaudary,
premier adjoint au maire de Floure,

survenu le 16 mai 1995.

Domaine de Laval,
11320 Labastide-d'Anjou.

– Claire,
sa femme,
Juliette, Marie et Antoine,
ses enfants,
Jean-Pierre et Françoise Dubos,
et leurs enfants,
Valentine et Michel-André Tirat,
et leurs enfants,
Mme P. Plichon,
sa belle-mère,
Les familles Plichon, Bour, Caron, Gaub et Sauzay,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Toute sa famille et ses amis,
vous font part du décès de

Daniel DUBOS,

le 19 mai 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 22 mai, à 14 heures, en l'église Saint-Maurice de Bécon, 218, rue Armand-Silvestre, à Courbevoie.

Pas de fleurs, mais des dons peuvent être adressés à l'institut Curie.

9, avenue Flachat,
92600 Asnières-sur-Seine.

Mme Charles GROSSTEPHAN,
née Jane Broeckx,

est décédée le 19 mai 1995.

De la part de Mme Jacques Mey,
née Suzanne Grosstephan,
sa fille,
Et de toute sa famille.

La *cérémonie religieuse* sera célébrée le mardi 23 mai, à 15 h 30, en l'église Saint-Rémy, 17, place de la République, à Vanves (Hauts-de-Seine).

31, *rue* Boussingault,
75013 Paris.

– Catherine Gousseff,
sa *compagne*,
Tristan et Ilya,
ses enfants,
Sa famille, ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude KLEIN,

survenu à Paris le 19 mai 1995.

16, rue de Navarin,
75009 Paris.

CARNET DU MONDE
Téléphone 40-65-29-94 40-65-29-96
Télécopieur 45-66-77-13

– Le docteur Geneviève Laborit,
Ses cinq enfants,
Et leurs proches,
ont la douleur de vous annoncer le décès du

docteur Henri LABORIT,

le 18 mai 1995, dans sa quatre-vingt-unième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

M. David LAMENT,

survenu *le 16 mai 1995*, à l'âge de soixante-quatorze ans, en Israël.

Les obsèques seront célébrées le lundi 22 mai.

On se réunira devant l'hôtel Holiday Inn (anciennement Moderne), place de la *République à Paris-11e, à 13 h 15 précises* (un car sera à la disposition des personnes désirant se rendre au cimetière), ou à la porte principale du *cimetière parisien* de Bagneux (avenue Marx-Dormoy), à 14 heures précises.

De la part de Mme Suzanne Lament,
son *épouse*,
Catherine Lament,
Liliane et Dominique Lament-Gaudron,
Evelyne et Sylvain Lament,
ses enfants,
Alicia, Bastien, Benjamin et Jonathan,
ses petits-enfants,
M. et Mme Bernard Pollak,
M. et Mme Maurice Lament,
Ses frère, sœur, beau-frère,
et belle-sœur,
De ses neveux et nièces.

Ni fleurs ni couronnes.

89, rue de Tocqueville,
75017 Paris.

– M. et Mme Denis Landau,
M. et Mme Pierre Landau,
M. et Mme Dominique Obelliane,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean LANDAU,
née Cécile Bernheim,

survenu le 16 mai 1995.

Les obsèques auront lieu le lundi 22 mai, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse.

On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, à Paris-14e.

9, rue Emile-Duclaux,
75015 Paris.

– Mme André Ramoff,
Philippe Ramoff et Séverine Sollier,
M. et Mme Marcel Dormoy,
leurs filles et leurs petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

André RAMOFF,
conseiller maître à la Cour des comptes,

survenu *le 17 mai 1995*, à l'âge de cinquante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, à Paris, le mardi 23 mai, à 11 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e.

85, boulevard Pasteur,
Paris-15e.

– C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que le vice-président et les membres du conseil d'administration du **Comité français des olympiades des métiers**
font part du décès de leur président

André RAMOFF.

82, rue de l'Hôtel-de-Ville,
Paris-4e.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel
de l'Association médico-psycho-pédagogique Viala (AMPP Viala),
ont la douleur de faire part du décès de

André *RAMOFF*,
président de l'AMPP Viala,

survenu le 17 mai 1995.

et adressent leurs condoléances à ses proches.

AMPP Viala,
12, rue Viala,
75750 Paris Cedex 15.

– ***La mission délocalisations publiques***
fait part avec beaucoup de tristesse du décès de son *président*,

André RAMOFF,
conseiller maître à la Cour des comptes,
chevalier de la Légion d'honneur.

246, boulevard Saint-Germain,
Paris-7e.

– Sainte-Gemmes-sur-Loire. Paris.

Sylvie Mercier,
sa fille,
Le docteur Denis Coulland,
son frère,
MM. Richard, Tony Mercier,
ses neveux,
MM. Pierre, Robert, Max Cointreau,
ses cousins,
Les *familles* Aubertin, Dansette, Gontard, Hamel, Mercier, Paul, Raquez, Roiret et Jacques Chauffournier,

vous remercient du fond du cœur pour les preuves de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées par un message, des fleurs, votre présence, vos pensées, vos prières, lors du décès de

Jean-Adrien MERCIER,
artiste peintre,
affichiste-illustrateur,
commandeur des arts et des *lettres*.

– La comtesse André Sierakowski,
née Wanda Serwatowska,
M. et Mme Bogdan Tomaszewski,
Le comte et la comtesse Dominique Rey,
Leurs enfants et petits-enfants,
Leurs cousins,
Tous les membres de leur famille,
Et *tous leurs amis*,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, après une longue maladie, à Montréal (Canada), *le 11 avril 1995, du*

comte André SIERAKOWSKI,
architecte diplômé de l'*université*
de Lwow et de Gdansk,
professeur agrégé à l'université
de Montréal.

La *cérémonie religieuse*, suivie de l'inhumation, aura lieu à Waplewo (Pologne), le vendredi 21 juillet, dans la chapelle familiale.

5015 Walkley Avenue,
Montréal,
Québec H4V-2M3.
Ul. Inflancka 15 N.294,
Varsovie 00819, Pologne.
12, rue des Franciscaines,
Luxembourg,
Grand-duché de Luxembourg.

Avis de messe

– Une messe *sera* célébrée le lundi 22 mai 1995, à 18 h 30, en l'église Saint-André de l'Europe, 24 *bis*, rue de Saint-Pétersbourg, Paris-8e, à la *mémoire* de

Mme Jean BICHARDET,
née Simone Collot,

rappelée à Dieu, le 15 avril 1995, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Messes anniversaires

– *Tous ceux qui ont connu et aimé*

Cino del DUCA

sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le vingt-huitième anniversaire de son décès, le mardi 23 mai 1995, à 10 h 30, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris-8e.

Anniversaires

– Le 22 mai 1980 disparaissait

Robert CATALAN.

Que tous ceux qui ont connu le résistant, l'ami, ou simplement l'homme, *aient* une pensée pour lui.

Robert KIÉFÉ.

Six ans déjà, tu es toujours aussi *présent parmi nous*.

Ta famille, tes amis.

Conférences

– *Dans le cadre des conférences de* l'ACIP, Maurice-Ruben Hayoun *dialoguera* avec le poète judéo-alsacien Claude Vigée *qui publie* aux éditions J.-C. Lattès la seconde partie de ses Mémoires, *Un panier de houblon. L'arrachement.* Avec la participation du grand rabbin de Paris, M. David Messas. Lundi 22 mai 1995, à *20 h 45*, au centre Edmond-Fleg, 8 *bis*, rue de l'Eperon, 75006 Paris.

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèses étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

Le procès de la « bande à Baader »

Il y a vingt ans avait lieu le procès du noyau dur de la Fraction armée rouge, qui avait, pendant des mois, fait trembler la République fédérale allemande

STERN ARCHIV/STUDIO X

Manifestation à l'extérieur de la prison de Stammheim avant le procès de la « bande à Baader ».

« HEIL, *Prinzing !* » Régulièrement, en entrant dans le hall de béton qui tient lieu de salle d'audience, un des accusés, salut à l'appui, lance cette provocation à l'adresse du président de la deuxième chambre de la cour d'appel, qui dirige les débats. L'objectif est clair : se faire expulser pour ne pas participer à cette *« parodie de justice bourgeoise »*. Quand le juge Prinzing reste de marbre, les accusés se lèvent :

– *« Nous demandons à être ramenés dans nos cellules.*

– Selon le code de procédure pénale, réplique le président, *les accusés ne peuvent être exclus de l'audience que s'ils troublent les débats.*

– Vous demandez donc que nous vous insultions ? Je vous rappelle alors qu'hier je vous ai traité de « vieux trou du cul fasciste ». Est-ce que cela vous suffit ? »

Ce rituel, pratiquement immuable, a commencé le 21 mai 1975. Ce jour-là s'est ouvert le procès du *« noyau dur de la bande à Baader »*, les quatre survivants du groupe dirigeant de la Fraction armée rouge qui avait déclenché la *« lutte armée »* contre l'Etat ouest-allemand. Andreas Baader (trente-deux ans), Ulrike Meinhof (quarante ans), Gudrun Ensslin (trente-deux ans) et Jan-Carl Raspe (trente ans) répondent de cinq meurtres, cinquante-quatre tentatives de meurtre, plusieurs attaques à main armée et attentats à l'explosif. Le cinquième membre du groupe – Holger Meins – est mort en prison en 1974 des suites d'une grève de la faim. Pendant des mois, la République fédérale a tremblé. Des milliers de policiers avaient été mobilisés pour arrêter ce quintette qui paraissait insaisissable.

Fusillades, courses-poursuites en BMW, la « bande à Baader », dénoncée par la presse populaire comme l'*« ennemie numéro un »*, avait tenu le public en haleine, avec des attentats dirigés contre les symboles du pouvoir et de la société d'abondance (commissariats et grands magasins) ou contre les *« représentants de l'impérialisme »* que représentaient à leurs yeux les bases américaines en Allemagne. L'odyssée meurtrière de la RAF s'est provisoirement achevée à Francfort, un petit matin de juin 1972.

Le procès s'ouvre près de trois ans plus tard. Il a lieu à deux pas de la prison de Stammheim, dans la banlieue de Stuttgart, où sont enfermés les accusés. Il a été soigneusement préparé par les autorités, qui veulent à la fois éviter un procès *« politique »* et en finir avec le terrorisme dans une sorte de cérémonie expiatoire. Le président n'a pas été choisi spécialement pour cette affaire, mais la date a été précisément retenue pour que le juge Prinzing, dont aucune décision n'a jamais été cassée, préside les débats. Les autorités s'attendent que les avocats de la défense se livrent à une véritable guérilla judiciaire pour discréditer le tribunal.

Des mesures de sécurité draconiennes ont été prises. Les responsables policiers n'oublient pas qu'en 1970 Andreas Baader, détenu pour avoir mis le feu à un grand magasin de Francfort, avait été sorti de sa geôle par un commando dirigé par Ulrike Meinhof. Et qu'après la mort de Holger Meins le président du tribunal de grande instance de Berlin-Ouest a été assassiné ; que, quelques mois plus tard, Peter Lorenz, le chef de la CDU berlinoise, a été enlevé et que des otages ont été pris à l'ambassade de RFA en Suède pour


STERN ARCHIV / STUDIO X

Ulrike Meinhof

être échangés contre les accusés.

Le bâtiment où se tiennent les audiences a été construit spécialement pour la circonstance. Il a coûté 12 millions de deutschemarks, avec ses murs d'enceinte de 2,60 mètres de haut, ses cellules spécialement aménagées, le filet de protection qui empêcherait même un avion piégé téléguidé d'atteindre la salle d'audience. Les contrôles sont stricts ; seuls les juges et les représentants du parquet entrent librement. Le public, y compris les journalistes, est soumis à des fouilles minutieuses. Les avocats eux-mêmes n'y échappent pas. Il est vrai que pèsent sur eux des soupçons de complicité avec leurs mandants, qui amèneront certains d'entre eux en prison, mais qui entravent tous les autres dans l'exercice des droits de la défense. Les premiers mois du procès se résument à une bataille de procédure où chacun des camps, le parquet soutenu par le président d'un côté, la défense de l'autre, marque tour à tour des points.

IL s'agit d'abord de savoir si les accusés sont en état d'assister aux audiences. Oui, répond dans un premier temps le tribunal. Amaigris, fragilisés par des grèves de la faim successives, les quatre de la « bande à Baader » mettent aussi leur mauvaise forme sur le compte des conditions de détention. Ils dénoncent *« la torture par isolement »* dont ils seraient victimes depuis leur incarcération. Après de longues tergiversations, le président accepte qu'ils soient examinés par des experts indépendants. Ceux-ci n'apporteront pas de conclusion définitive, si ce n'est pour dire que les accusés ne peuvent pas assister aux débats plus de trois heures par jour. Comme le calendrier « normal » du procès prévoit une durée de deux ans, le juge Prinzing décide finalement que les audiences auront lieu en l'absence des accusés.

Le procès de Stammheim menace d'être un procès fantôme, d'autant plus que les avocats choisis par les accusés sont menacés de sanctions. Klaus Croissant et Hans-Christian Stroebele ont été exclus avant le procès, puis rétablis dans leurs droits, enfin arrêtés par la police peu après le début des audiences, pour *« complicité avec une association terroriste »*. D'autres avocats, comme Otto Schily ou Rupert von Plottnitz, prennent garde de ne pas tomber sous le coup de la même accusation. Ils mènent une double défense, purement juridique en exploitant toutes les subtilités de la procédure, politique en mettant en cause les lois d'exception votées à la hâte par le Bundestag spécialement pour cette affaire. Quand les défenseurs choisis par les accusés sont suspendus ou exclus de l'audience, des avocats commis d'office sont désignés. Qu'importe s'ils siègent sans avoir eu le temps de prendre connaissance des milliers de pages du dossier ; de toute manière, ils sont assis à l'opposé du banc des accusés, du côté du parquet, avec qui ils font cause commune contre leurs mandants.

Les avocats « de confiance » auront des destinées diverses. Klaus Croissant, après s'être réfugié en France puis avoir été condamné en Allemagne, a vu son nom cité après la réunification parmi les « informateurs » de la Stasi. Otto Schily est devenu député vert au Bundestag ; il s'est fâché avec ses amis parce qu'il défendait le monopole de l'Etat dans l'exercice de la force, avant d'adhérer au SPD. Rupert von Plottnitz est devenu le premier ministre de la justice appartenant au parti vert dans le Land de Hesse. Ces destinées illustrent bien les contradictions de l'extrême gauche allemande dans les années 70-80, coincée entre l'*establishment* social-démocrate et le terrorisme.

La confusion idéologique des membres de la « bande à Baader » est manifeste dans l'exposé politique que les accusés lisent tour à tour à Stammheim, après plus de huit mois de procès. Andreas Baader, Gudrun Ensslin, Ulrike Meinhof, Jan-Carl Raspe se présentent comme des guérilleros urbains qui veulent *« provoquer l'étincelle déclenchant la révolution armée »*. Ils attaquent l'*« impérialisme américain »* et le *« réformisme »* des syndicats et des partis de gauche dans les pays développés, qui trahissent les intérêts du prolétariat au profit du capital et dénoncent Willy Brandt, alors président de l'Internationale socialiste comme un *« vendu de la CIA »*.

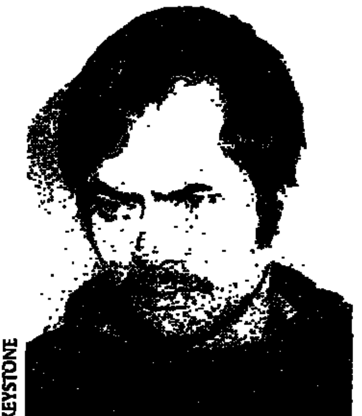
C'EST une des dernières apparitions d'Ulrike Meinhof devant le tribunal. Quelques semaines plus tard, le dimanche 9 mai 1976, la jeune femme, qui avait commencé sa carrière comme journaliste dans la presse d'extrême gauche et était l'auteur de livres pour enfants, est retrouvée pendue dans sa cellule. Meurtre ou suicide ? Pour ses amis et ses avocats, il ne fait aucun doute que les conditions de détention sont de toute façon responsables de sa mort. Des années plus tard, la thèse du suicide sera généralement admise, mais, récemment, un écrivain qui avait été brièvement son mari à la fin des années 60 laisse entendre dans un livre que ses compagnons de détention auraient pu « liquider » Ulrike Meinhof, dans une sorte de crime expiatoire. L'intellectuelle du groupe n'aurait plus supporté la promiscuité avec des complices qu'elle jugeait veules et médiocres et dont elle aurait voulu se désolidariser.

Ce dimanche 9 mai, le procureur général Buback est, à Bonn, l'invité du chancelier. Il savoure avec les doigts les asperges nouvelles de la vallée du Rhin et se plaint publiquement que l'incident de la mort d'Ulrike Meinhof l'ait empêché de terminer paisiblement sa sieste. Un an plus tard, le procureur général est assassiné avec son chauffeur par un commando se réclamant d'Ulrike Meinhof. L'arrestation et le procès du « noyau dur de la bande à Baader » n'a pas en effet tari les sources du terrorisme ; en septembre 1977, c'est au tour du patron des patrons allemands, Hanns-Martin Schleyer, de tomber sous les balles des terroristes.

Des milliers de policiers avaient été mobilisés pour arrêter ce quintette qui paraissait insaisissable, qui avait tenu le public en haleine avec des attentats dirigés contre les symboles du pouvoir et de la société d'abondance

Des petits groupes bien entraînés – comme Baader, ils ont fait des séjours dans des camps du Proche-Orient – ont pris la relève et se livrent à des attentats contre des personnalités de la vie politique ou économique. Le corps de Schleyer n'est retrouvé que plusieurs semaines plus tard, après le détournement vers Mogadiscio d'un Boeing de la Lufthansa. Les preneurs d'otages exigent l'élargissement des prisonniers de Stammheim. Le chancelier Schmidt refuse de céder, prépare une opération de force sur l'aéroport somalien en cas d'échec des négociations menées par un de ses conseillers, bon connaisseur du monde arabo-musulman, Hans-Jürgen Wischnewski. Finalement, les passagers sont libérés, et le commando arrêté sans avoir obtenu de contrepartie.

Les trois détenus de Stammheim voient s'envoler leurs derniers espoirs de libération par la force. Le 18 octobre 1977, ils se donnent la mort dans leur cellule, avec des armes à feu dont on ignore comment elles ont été introduites dans


KEYSTONE

Andreas Baader

leurs cellules, surveillées jour et nuit. La polémique reprend comme après la mort d'Ulrike Meinhof, et des manifestations ont lieu dans toute l'Allemagne. L'action de la justice est éteinte, mais ce n'est pas tout à fait la fin de la « bande à Baader ». De petits groupes, dont on apprendra après la chute du régime est-allemand qu'ils étaient aussi manipulés par la RDA, où certains trouvèrent refuge, continuent leurs sinistres activités ; ils se sont débarrassés de tous les oripeaux idéologiques dont leurs aînés s'étaient indûment affublés. Les documents saisis à l'Est comme les récits de repentis ont jeté une lumière crue sur les relations névrotiques à l'intérieur de la « bande », sur la paranoïa et l'autoritarisme d'Andreas Baader, sur la dérive criminelle de ces pseudo-Tupamaros.

Tout a commencé en fait à la fin des années 60. La jeunesse étudiante étouffe dans le carcan conformiste de la République fédérale, qui a rapidement jeté un voile pudique sur les pages les plus noires de l'histoire allemande. La génération de la guerre voit avec effroi ses enfants lui demander des comptes. Les jeunes descendent dans les rues des villes universitaires, se heurtent à la police. Il y a des blessés, un mort même, à Berlin, lors d'une manifestation contre le shah d'Iran. La guerre du Vietnam fournit un prétexte idéal pour dénoncer l'impérialisme américain. Le Che montre l'exemple.

La droite allemande n'en revient pas. Franz-Josef Strauss, le leader bavarois, n'hésite pas à exiger que ces trublions soient traités comme des animaux. L'opposition extra-parlementaire, qui proteste aussi contre le *« consensus mou »* de la grande coalition entre chrétiens et sociaux-démocrates au pouvoir à Bonn, éclate quelques années plus tard. Une partie s'engage dans la *« marche à travers les institutions »*, qui conduit, en 1969, à la victoire du chancelier Willy Brandt ; une autre – mais ce sont aussi souvent les mêmes – se retrouvera dans les années 80 dans le parti des Verts. Un groupuscule refuse cette « normalisation » ; non contents d'être solidaires de tous les damnés de la terre, des Vietnamiens ou des guérilleros sud-américains, ils jouent aux révolutionnaires, se lancent *« dans la lutte armée dans les sanctuaires mêmes de l'impérialisme »*, et attendent le soutien du prolétariat international. De l'idéalisme dévoyé au banditisme pur et simple, le pas est vite franchi.

LA société ouest-allemande, qui a à son actif plus de vingt ans d'efforts méritoires pour être réintégrée dans la communauté occidentale et démocratique, ne sait pas comment faire face. Les sociaux-démocrates, qui sont au pouvoir pour la première fois depuis la guerre, sont soumis à la pression de la droite, qui les tient pour des usurpateurs et des fourriers du terrorisme. Ils réagissent avec désarroi, comme si quelques desperados pouvaient mettre en cause les acquis du miracle allemand. Les lois spéciales succèdent aux mesures d'urgence, les droits de la défense sont restreints dans les affaires de terrorisme. Les libéraux s'indignent, les intellectuels se mobilisent contre l'hystérie antiterroriste de la droite et de la presse Springer. Avec *L'Honneur perdu de Katharina Blum*, Heinrich Böll consacre un roman – qui sera aussi un film à succès – à cette diabolisation d'une partie de la jeunesse allemande. Le président de la République fédérale lui-même, Gustav Heinemann, met en garde contre une dérive qui donnerait raison aux pires contempteurs de la démocratie libérale. A l'étranger aussi, les intellectuels, comme Jean-Paul Sartre ou Jean Genet, font scandale en croyant dénicher derrière le traumatisme de la République fédérale les relents de nazisme.

La RFA n'est pas venue vraiment à bout des groupuscules terroristes qui se manifestent encore de temps en temps, mais elle a surmonté la grande vague des attentats des années 70 et ses suites judiciaires sans entamer ses principes démocratiques. Elle était certainement mal préparée à affronter une contestation radicale et criminelle parce qu'elle vivait dans une bonne conscience tranquille, et elle a refusé de se poser les questions que lui jetaient à la face ses enfants perdus. Parce qu'elle était trop faible pour relever le défi, elle a failli réagir avec démesure. La maîtrise de cette crise l'a finalement aidée à mûrir.

Daniel Vernet

JEAN DANIEL, fondateur et directeur du *Nouvel Observateur*, hebdomadaire qui a fêté au mois de décembre 1994 son trentième anniversaire, est entré en journalisme à une époque, les années 50, où, dit-il, *« les frontières étaient moins étanches qu'aujourd'hui »*. Albert Camus, Raymond Aron, François Mauriac étaient là pour démontrer que, entre la carrière d'écrivain ou de philosophe et celle de journaliste, les allers et retours étaient sinon fréquents, du moins possibles. Son activité de grand reporter pendant la guerre d'Algérie, qui a profondément marqué ce *« petit Français juif de Blida »*, et son rôle d'animateur de rédaction – qu'il préfère d'ailleurs appeler sa « communauté » – n'ont pas complètement submergé l'étudiant en philosophie qu'il fut dans sa jeunesse. Profondément marqué par le rationalisme de ses maîtres, il explique aujourd'hui son cheminement vers une conception du monde qui fait une plus grande place aux mythes qu'aux idéologies. Cet itinéraire est décrit dans son dernier livre, paru aux éditions du Seuil, *Voyage au bout de la nation* (« Le Monde des livres » du 12 mai).



Un entretien avec Jean Daniel

La tension conflictuelle entre l'enracinement dans le particulier et la vocation vers l'universel fonde l'identité française

« Pendant plus de trente ans, à la tête du *Nouvel Observateur*, vous avez observé et accompagné l'itinéraire de la gauche française. Aujourd'hui, avec le départ de François Mitterrand, une page est tournée. Quel est votre bilan ?

– Tout d'abord, je tiens à préciser que je n'ai jamais eu le tempérament d'un militant. L'idée ne m'est jamais venue de m'inscrire à un parti quelconque. Quant à l'ambition politique, ce qui devait m'en écarter à tout jamais, c'est une bien étrange expérience vécue à vingt-cinq ans, lors de mon retour de la guerre dans la division Leclerc. Un ami originaire de Blida, ma ville natale de l'Algérie alors française, qui connaissait mes succès scolaires de sous-préfecture, m'a fait entrer comme attaché de cabinet pour écrire les discours du président Félix Gouin. Cette expérience de huit mois m'aurait littéralement guéri de toute tentation politique au cas où j'en aurais eu. J'ai été traumatisé par le spectacle des phénomènes de cour, par la servilité et l'obséquiosité, et parfois même, disait-on, la corruption des milieux qui tournaient autour de l'hôtel de Brienne que venait de quitter le général de Gaulle.

» Mais je suis né dans un milieu de gauche. Les gens que j'admirais avant comme après la guerre, c'étaient les grands intellectuels de gauche. Un homme incarnait alors pour moi cet idéal, c'était André Malraux, dont la dimension d'aventurier et d'esthète m'était alors inconnue. Léon Blum, que j'ai eu l'occasion de croiser, lors de mon bref passage chez Félix Gouin, alors qu'il était devenu un vieillard, m'a impressionné comme devaient le faire plus tard de Gaulle et Mendès France. Je me suis dit à nouveau : si la gauche c'est cela, alors il faut suivre... mais de loin. Je partage aujourd'hui la position de Camus qui disait : *« Malgré elle et malgré moi, je mourrai à gauche... »* Mes maîtres m'ont appris qu'il y avait deux France, les héritiers de l'Ancien Régime et ceux de la Révolution, et j'ai toujours eu conscience d'appartenir à la seconde, même si, dans ma carrière j'ai pu avoir mille bonnes raisons de prendre mes distances avec la gauche.

– N'avez-vous pas été tenté, comme beaucoup d'intellectuels de votre génération, par le marxisme et le communisme ?

– Cette tentation a existé d'autant plus que mes amis étaient ou bien des membres du parti, ou bien des compagnons de route, ou bien des intellectuels, disciples de Sartre, dont le marxisme restait la référence. Mais j'avais eu la chance d'être très vite prévenu contre cette tentation grâce à des hommes comme Albert Camus, Jean Grenier et Czeslaw Milosz. J'étais pour jamais antistalinien. Si bien que, plus tard, bien plus tard, lorsque le mur de Berlin est tombé et que le système soviétique a implosé, je ne me suis senti responsable de rien et je n'ai pas éprouvé le besoin de faire la moindre autocritique.

» Cela m'a permis également de prévoir que les choses n'allaient pas être aussi simples. Ma joie d'avoir vu disparaître un totalitarisme ne m'a pas caché le fait qu'un certain nombre de nations du tiers-monde allaient prendre le deuil. Ma position fondamentale d'anticolonialiste, grâce à laquelle je suis entré en journalisme au moment de la guerre d'Algérie, m'avait bien préparé à percevoir cela. Le drame allait être multiplié dans des nations et chez des peuples pour qui « l'enfer capitaliste » et le colonialisme occidental étaient au moins aussi importants que la barbarie stalinienne. Nous savons aujourd'hui que la disparition du communisme n'a résolu aucun des problèmes que le communisme se proposait de résoudre.

– François Furet estime dans son livre *Le Passé d'une illusion* que l'antifascisme de la gauche ouvrait la porte à la manipulation de cette dernière par le stalinisme...

– Il a raison mais, dans le dialogue que j'entretiens avec lui, dont j'ai admiré sans réserves le livre, je lui ai fait observer qu'en arrachant le masque de l'antifascisme, il avait égratigné le visage de la gauche, pour reprendre la fameuse apostrophe de Bourdaloue à Molière à propos de Tartuffe : *« En arrachant le masque de l'hypocrisie, vous avez égratigné le visage du catholicisme. »*

– Vous vous livrez en ce moment à une réflexion approfondie sur l'idée de nation. Comment définiriez-vous l'identité française ?

– L'identité française se caractérise par une ambivalence fondamentale, nourricière et intense.

> « Nous avons perdu les grandes machines à intégrer qu'étaient l'armée, l'Eglise, les syndicats, le Parti communiste et l'école »

Elle se compose pour la plus grande part d'un mélange de fidélité crispée à des souvenirs communs et d'une volonté éperdue d'universalité. Or l'universalité est toujours en lutte avec l'identité. Si vous êtes seul à avoir des valeurs universelles, vous pouvez à la rigueur avoir une identité, mais si c'est le lot de tout le monde, vous ne pouvez pas la garder. Si vous êtes assez puissant pour irradier ces valeurs universelles, en décidant par exemple de donner une leçon aux Serbes, vous avez une identité. Si vous n'avez plus les moyens de transmettre au monde la force du message sur la démocratie, il y a un doute. Cette ambivalence est à l'origine du grand malaise qui traverse la société française, et pourtant, c'est une originalité qu'il faut à tout prix assumer.

» Je ne suis pas pour trancher entre l'identité et l'universalité, je préfère qu'elles coexistent même dans une dialectique conflictuelle. Ce n'est pas un hasard si de tous côtés on insiste sur l'exception culturelle et le pacte républicain. Il y a constamment une tension entre la volonté d'universalité, qui risque de porter à la dissolution de la nation dans le monde, et l'exigence de particularité, qui expose cette même nation au repli complaisant et stérile sur elle-même.

– Il y a là une exception française. D'autres démocraties envisagent le problème tout à fait différemment...

– Nous avons même quelque chose d'unique : notre politique d'assimilation. Aucun autre pays ne pratique cette politique d'une manière aussi volontariste. C'est un privilège que l'on risque pourtant de perdre si l'on continue de penser que « la machine à fabriquer des Français » est aujourd'hui toujours aussi performante que celle qui a accueilli jadis les Italiens, les Polonais, les juifs d'Europe centrale.

» Or, en dépit de ce que décrivent des auteurs estimables tels que Emmanuel Todd, Dominique Schnapper ou Hervé Le Bras, qui pensent que, avec les mariages mixtes, la volonté d'intégration des filles musulmanes, etc., les choses avancent, cette machine ne fonctionne plus. Nous avons perdu les grands mécanismes intégrateurs qu'étaient l'armée, l'école, l'Eglise, les syndicats et le Parti communiste. Ces cinq mécanismes se sont grippés. Le risque, si l'on conserve l'optimisme des auteurs que j'ai cités, c'est de susciter une mosaïque de communautés fortes et juxtaposées. D'autre part, il est moins facile aujourd'hui d'intégrer, parce que la France est une puissance moins grande. L'empire français, si démocratique qu'il ait été dans la métropole, si colonisateur qu'il ait été outre-mer, a réalisé la puissance d'attraction qui produisait cette volonté de devenir français, pas seulement pour les avantages matériels que cela pouvait procurer.

» C'est pourquoi, souvent isolé parmi les miens, je suis pour un grand ministère de l'assimilation, pour que des budgets considérables soient dégagés pour se substituer à tout ce que nous avons perdu comme instruments d'intégration. La gauche au pouvoir s'est contentée de condamner le racisme. Comme on le voit, cela n'a ni fait baisser Le Pen ni contribué à dissiper les malaises sur l'identité.

» J'ai été pratiquement seul, à gauche, à défendre l'idée qu'il n'était ni absurde ni révoltant de demander à une jeune fille ou à un jeune homme nés en France de parents étrangers de confirmer leur volonté de devenir Français. Cela ne me choquerait aucunement d'avoir à faire cette confirmation moi-même. Si, comme dit Renan, la nation est un plébiscite de tous les jours, alors tirons-en les conséquences.

– Dans le débat en cours sur la question nationale, certains estiment, comme Régis Debray, que l'on serait revenu au XIXe siècle, que le XXe siècle aurait été un siècle pour rien... Partagez-vous cette analyse ?

– Vous me permettrez de dire que je partage avec Régis Debray le mérite d'avoir souligné dès 1977 la force irréductible du sentiment national et le besoin irrépressible du religieux. Ni lui ni moi n'avons attendu la fin du communisme pour être sensibles aux signes annonciateurs des intégrismes à venir. Cependant je ne partage pas plus son point de vue (notre retour au XIXe siècle) que celui développé par des penseurs américains comme Fukuyama, qui théorise la *« fin de l'Histoire »*, ou Allan Bloom, qui pense, lui, que le libéralisme et le communisme étaient la face et le revers d'une même médaille.

» Nous ne sommes plus au XIXe siècle parce que la condition humaine a changé. Il y a eu l'astrophysique, et l'homme ne se croit plus au centre de l'Univers ; la physique des particules qui nous fait approcher le secret de la matière ; il y a eu l'ère nucléaire, qui a fait prendre conscience que l'homme était capable de détruire son espèce ; la génétique. La démographie enfin, qui nous a amenés de 250 millions d'humains au temps de Jésus-Christ à 6 milliards en l'an 2000.

» Nous ne sommes pas au XIXe siècle parce que les distances sont supprimées, parce que c'est le règne de l'image, parce que le mondialisme des économistes existe.

» Mais nous n'allons pourtant pas vers ce « village planétaire » si souvent évoqué. Le village planétaire de citoyens du monde où

> « Peu à peu s'est formée en moi la conviction que l'humanité, que je croyais régie par des idées, était gouvernée par des mythes »

chacun n'existerait que par ses ressources individuelles est une chose impossible. Comme dit le philosophe polonais Kolakowski, c'est un *« village introuvable »*. L'explosion des nationalismes ne doit pas seulement susciter nos gémissements mais nourrir nos méditations sur l'homme. J'ai vécu dans le cartésianisme, mes maîtres en philosophie n'étaient jamais des tenants de l'irrationnel, mais peu à peu s'est formée en moi la conviction que l'humanité, que je croyais régie par des idées, était gouvernée par des mythes. Cela a été une révolution intérieure. Je me suis alors intéressé de plus en plus à l'histoire des religions, à l'islam, qui va me fasciner, à une renaissance particulière du judaïsme que je vais finir par attribuer à une transformation du sionisme par la conquête de la partie arabe de Jérusalem. J'ai vu les idéologies décliner alors que les mythes et les religions prenaient de l'ampleur.

– N'avez-vous pas eu à ce moment-là la tentation de la *techouva*, ce retour à la religion juive comme ce fut le cas, dans *les années 70*, de certains intellectuels d'extrême gauche comme Benny Lévy ?

– La passion que j'ai pour l'histoire des religions m'empêche d'en choisir aucune. Pour moi, les deux pôles de la spiritualité sont Pascal et Spinoza, et je ne cesse d'aller de l'un à l'autre. Cela dit, je n'ai pas de vraie culture juive – et d'ailleurs, je le regrette. On m'a enseigné le miracle grec et le merveilleux chrétien ; je n'ai longtemps connu du mystère juif que le spectacle que m'en donnait mon père à l'occasion de certaines fêtes. J'ai commencé à m'en préoccuper lorsque le conflit israélo-arabe est devenu aigu, et lorsque, surtout, certains ont prétendu donner à la persécution de la Shoah le caractère d'une *« élection »*. Je préfère ceux qui disent que, pendant la Shoah, Dieu est resté absent. En tout cas, je remarque qu'il peut y avoir un intégrisme juif dont le danger serait aussi grand que l'islam radical s'il s'accompagnait de prosélytisme.

– Quel avenir voyez-vous pour l'Europe dans ce contexte de montée des nationalismes et des intégrismes religieux ?

– Je suis un Français juif né en Algérie, dont certains des parents ont fait Verdun. Pour le reste, l'Allemagne a été présente dans toute mon enfance, par des souvenirs de blessures, on parlait des « Boches », etc. Mais l'Allemagne a été présente aussi sur un autre versant. J'avais une sœur musicienne, pour laquelle il n'y avait pas d'autres pays que l'Allemagne, avant la Shoah bien sûr. J'ai lu Romain Rolland, et je partais de l'idée qui a été exprimée dans le discours de Berlin du 8 mai de François Mitterrand, et trente-cinq ans plus tôt par de Gaulle devant l'académie de la Bundeswehr : il est inconcevable que ces deux grands pays continuent de se déchirer. Le nazisme constitue une rupture qui a placé tout un peuple au ban de l'humanité, d'où mon désaccord avec la dernière phrase de François Mitterrand, qui donnait acte du *« courage »* des soldats de la Wehrmacht *« peu importe l'uniforme »*.

» Mais, au fur et à mesure que le temps a passé, un mélange de crainte de l'Allemagne, de fascination de sa force, d'admiration de son génie ancien me font dire que je suis prêt à abandonner une part de l'identité française à condition de dissoudre une grande part de l'identité allemande. »

Propos recueillis par Luc Rosenzweig

Le Monde

Espoir au Rwanda ?

LE rapport qu'a rendu, vendredi 19 mai, la commission internationale d'enquête sur le massacre de Kibeho laisse subsister bien des zones d'ombre sur les circonstances du massacre de civils hutus par l'armée rwandaise, dans ce camp de déplacés, le 22 avril. Pourtant, ce texte rédigé en termes très diplomatiques permet d'envisager avec un peu d'optimisme la situation dans le « pays des mille collines », d'autant que sa publication coïncide avec le déblocage par les Nations unies d'un budget de six millions de dollars (environ 30,5 millions de francs) pour le fonctionnement du tribunal international qui doit juger les auteurs du génocide de 1994.

La commission internationale – composée de sept juristes occidentaux, d'un représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'un membre du gouvernement rwandais – a voulu à la fois renforcer la légitimité des autorités installées par le Front patriotique rwandais (FPR) à Kigali, au cours de l'été 1994 et fixer certaines limites à leur liberté d'action.

D'une part, la commission a blanchi le gouvernement dans le massacre de Kibeho – en en attribuant la responsabilité aux seuls militaires présents dans le camp – et recommandé la reprise de l'aide internationale. Ses conclusions s'accompagnent de critiques assez vives à l'endroit de la Mission des nations unies au Rwanda (Minuar) et des organisations non gouvernementales (ONG). Selon la commission, le camp de Kibeho, situé dans l'ex-« zone humanitaire sûre », créée par la France, pendant l'été 1994, abritait beaucoup d'extrémistes hutus, et les Nations unies ont failli à leur mission en ne mettant pas fin à leurs activités. En outre, les ONG qui se sont opposées à la volonté du gouvernement rwandais de vider les camps de déplacés ont outrepassé leur mandat et favorisé l'apparition d'une situation conflictuelle.

Aussi meurtri et dévasté soit-il, le Rwanda demeure un Etat souverain. La tragédie de Kibeho montre que la gestion d'un problème aussi complexe que celui des déplacés ne peut se diviser entre plusieurs centres de décisions contradictoires. Pour avoir méconnu le nationalisme intransigeant du FPR, les organisations internationales ont contribué au malheur de ceux qu'elles étaient censées aider.

D'autre part, les enquêteurs ont clairement mis en évidence la culpabilité de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Le comportement de ces militaires, qui ont tiré sans discrimination dans la foule, *« viole le droit international »* et doit faire, selon les juristes, l'objet d'une procédure judiciaire. On verra donc si le gouvernement de Kigali, qui s'est publiquement réjoui des conclusions de la commission, prendra rapidement des mesures à l'encontre des responsables et saura mettre un terme aux exactions qui, ces dernières semaines, ont accompagné les opérations de retour dans leur village des Hutus déplacés.

Licenciements et justice

JACQUES BARROT, ministre du travail, du dialogue social et de la participation va-t-il devoir revenir sur des décisions prises par deux de ses prédécesseurs : la suppression de l'autorisation administrative de licenciement par Philippe Séguin en 1986 et la loi sur le contenu des plans sociaux imposée par Martine Aubry en 1993 ? Le premier arrêt que vient de rendre la Cour de cassation sur la conformité des plans sociaux à cette loi Aubry relance le débat. La haute juridiction s'est montrée encore plus exigeante envers les entreprises que ne l'est le texte de loi. Depuis l'annulation par la justice des plans sociaux de Moët & Chandon, IBM, Perrier – entreprises aux services juridiques pourtant reconnus –, les milieux économiques s'inquiètent.

Le patronat se rend compte, un peu tard, que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, qu'il a ardemment souhaitée, a fait du juge l'arbitre suprême du bien-fondé des licenciements collectifs. Certes, les magistrats ne jugent que quelques dizaines de plans sociaux chaque année, sur les quatre mille que recense l'administration. Mais l'effet de ces jugements est redoutable et ne peut que dissuader les entrepreneurs étrangers d'investir en France ou inciter les Français à se développer à l'étranger.

Dès lors le gouvernement a trois possibilités. La première serait de ne rien faire et d'attendre de nouveaux arrêts de la Cour de cassation pour savoir si celle-ci infirme ou confirme sa position actuelle qui ne peut que mécontenter le patronat. Mais si cette dernière hypothèse l'emporte, il risquerait de devoir gérer, dans l'urgence, ce dossier extrêmement sensible.

Deuxième possibilité : abroger la loi Aubry. La droite s'y était engagée en 1993, mais Edouard Balladur y avait renoncé. De fait, malgré ses imperfections, cette loi a incontestablement contribué à améliorer la qualité des plans sociaux. Jacques Chirac n'a d'ailleurs pas repris cet engagement dans son programme présidentiel.

Troisième piste de travail : revenir à une autorisation administrative de licenciement plus souple que la précédente. Si cette hypothèse semble politiquement délicate, elle a les faveurs de nombre de spécialistes. Ceux-ci font valoir que l'administration du travail connaît bien mieux les entreprises que le monde judiciaire, ce que les juges reconnaissent volontiers. Ils font également remarquer que les inspecteurs du travail autorisaient environ 90 % des licenciements qui leur étaient soumis.

Mais l'autorisation administrative de licenciement présentait deux défauts : elle concernait la quasi-totalité des licenciements économiques et la réponse de l'administration était souvent trop lente. Il serait possible de fixer un seuil minimal à cette intervention – le licenciement de dix ou vingt salariés par exemple – et d'exiger de l'administration de raccourcir ses délais d'intervention pour que celle-ci soit mieux acceptée. Le gouvernement peut-il se permettre – même en concertation avec les partenaires sociaux – de revenir sur une mesure prise par l'actuel président de l'Assemblée nationale ?

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion : Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints à la direction de la rédaction
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig

Alain Rollat, conseiller de la direction ;
Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

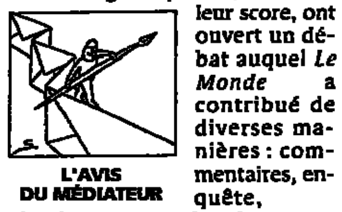
Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Dans le tréfonds des urnes alsaciennes

LA SURPRISE et les interrogations qu'ont provoquées les résultats du premier tour de l'élection présidentielle en Alsace, où Jean-Marie Le Pen a obtenu, avec 25,4 % des suffrages exprimés, son meilleur score, ont ouvert un débat auquel *Le Monde* a contribué de diverses manières : commentaires, enquête, témoignages. Un abondant courrier a suivi, soit pour participer au questionnement général, soit pour répondre aux textes que nous avons publiés. On trouvera ci-dessous des extraits significatifs de cette correspondance. Les premiers montrent, à travers les tentatives d'explication avancées, combien le problème est complexe. Comme toujours lorsqu'il s'agit d'un vote confusément protestataire dont la structuration n'est pas familière, de multiples motivations lui sont prêtées et on sent bien que le malaise ainsi exprimé procède de plusieurs sources. La difficulté de l'appréhender clairement n'en relativise pas la portée mais incite à en prolonger l'étude, au-delà des premières causes envisagées et de la tentation de les récupérer un peu vite.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

L'enquête sur ce *« bastion du Front national »* que semble être devenue l'Alsace à cette occasion, et le dessin qui l'illustrait, ont fait plus particulièrement réagir d'autres lecteurs. Le dessinateur n'a pas voulu représenter l'Alsace, mais a cherché à symboliser l'horreur qu'inspire un discours récurrent.

Quant au reporter, outre qu'il s'est spécifiquement intéressé à la singularité du vote rural en faveur du Front national, il a procédé à une enquête complète qui ne s'est pas limitée aux seuls témoins et lieux qu'il a cités. C'est donc d'un ensemble d'informations spontanées ou expertes qu'il a tiré celles qui donnaient son sens à sa perception du phénomène, bien délimité, qu'il était venu étudier sur le terrain.

André Laurens

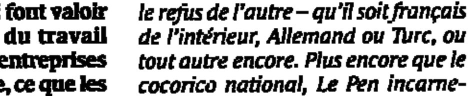
AU COURRIER DU « MONDE »

ENTRE L'AVENIR RHÉNAN ET L'APPARTENANCE À L'ÉTAT-NATION

Mme Catherine Jotz, membre du comité de rédaction de la revue *Rot un Wiss*, éditée par l'association Rhyn un Mosel, nous renvoie à l'éditorial du prochain numéro de ce mensuel, qui distingue deux causes dans la progression du Front national dans cette région. La première tient aux espoirs et aux déceptions engendrés par « l'avenir rhénan ». L'éditorialiste observe : *« Certes, le piétinement de la coopération transfrontalière – mauvaise volonté, incompétence, complot anti-européen ? – pouvait laisser craindre que le chemin ne serait peut-être pas si facile, mais il fut mis sur le compte de la bureaucratie parisienne, que l'Etat RPR enfin rétabli dans ses droits saurait bien remettre dans le droit chemin.* (...) *Naïveté ou mystification ? : toujours est-il que le grand écart des hommes politiques alsaciens a de bien consternantes conséquences. Il se trouve qu'un quart de l'électorat alsacien a préféré les méthodes de remise en ordre du Front national aux méthodes nettement plus floues d'un RPR, décidément trop compromis. »*

La seconde raison est dans la propension des hommes politiques de la région et de certains intellectuels locaux qui ont flatté la « spécificité alsacienne » tout en refusant *« de valoriser le projet biculturel que leur appartenance politique et la conception française de l'Etat-nation leur interdisaient »*.

L'éditorialiste ajoute : *« L'appel à l'identité régionale sur ce mode conservateur n'a pas eu d'autre effet, et n'a pas d'autre projet, que de légitimer la domination francophone et les rapports de domination sociale de type colonial qui l'accompagnent et la permettent, mais il a pour effet secondaire et associé de favoriser et de flatter la montée d'un sentiment étriqué d'appartenance à la communauté régionale fondé sur le refus de l'autre – qu'il soit français de l'intérieur, Allemand ou Turc, ou tout autre encore. Plus encore que le cocorico national, Le Pen incarnerait-il alors l'universelle haine-peur de l'autre ? »*



Rot un Wiss, BP 132 R/4
67004 Strasbourg Cedex

PAS DE GÉNÉRALISATION

Votre article dans *Le Monde* daté du jeudi 4 mai et intitulé « L'Alsace, bastion du Front national » m'oblige à réagir. Il semble que son auteur a plus recherché le sensationnel que le constat objectif. En effet, son article se limite à quelques propos de personnes retraitées vivant dans une campagne arriérée (...).

Si je vous écris aujourd'hui, ce n'est pas pour excuser en mon nom l'Alsace, mais pour une mise en garde contre toute généralisation. Oui, la majorité des voix lepénistes est scandaleuse, mais n'oublions pas que trois Alsaciens sur quatre n'ont pas voté FN et que, à Strasbourg, où les problèmes d'immigration semblent être les plus graves, Le Pen n'est arrivé qu'en quatrième position.

Thomas Kauffmann,
vingt ans, Strasbourg

LES VALEURS QUI SURNAGENT

(...) En 1945, 100 % des jeunes Alsaciens parlaient très naturellement leur langue, l'allemand d'Alsace ; aujourd'hui, seul un petit tiers des enfants parle encore la langue du pays, tous les autres étant unilingues francophones. (...) De ce naufrage culturel, trois valeurs surnagent : la communauté, la terre et l'ordre. En effet, la plupart des Alsaciens ont encore le sentiment de former une communauté, presque toujours définie par opposition aux Allemands et aux « Français de l'intérieur ». Si ceux-là en sont exclus par définition, qu'en sera-t-il d'un Arabe, d'un Turc ou d'un Sénégalais ? Cette communauté se définit aussi positivement par la possession d'un territoire, l'Alsace, pour laquelle, en partie à cause des vicissitudes de leur malheureuse histoire, les Alsaciens nourrissent un amour jaloux. Aussi, ne faut-il pas s'attendre à ce qu'ils assistent sans broncher à l'installation chez eux de populations radicalement étrangères au pays, surtout en un temps de profonde angoisse économique, identitaire, etc.

Francis Bezler
Strasbourg

VIEUX COMPLEXES ET VIEILLES PEURS

Le discours de Bernard Reumaux (*Le Monde* du 29 avril) (...) tend à un but précis que certaines expressions mettent à nu. Il y est question de *« néo-autonomisme »*, de *« Blut und Boden »*, *« Land allemand »*, *« pangermanisme »*, *« provinces perdues »*. Il s'agit de renvoyer les Alsaciens à leurs vieux complexes, à leurs vieilles peurs (...). Il s'agit de les maintenir dans une situation d'immaturité, de repli et non de favoriser l'ouverture, le dynamisme notamment culturel, l'acceptation d'une personnalité propre (...). Il s'agit, par exemple, de mettre un frein à l'enseignement bilingue précoce et paritaire français-allemand qui se développe en Alsace. (...) Son auteur n'est arrivé à expliquer ni le vote des nombreux électeurs ruraux en faveur d'Arlette Laguiller (12 % dans certains villages), ni le vote de nombreux villages où la résistance à l'occupant nazi a été violente (...), ni celui d'habitants d'une région qui a sans doute connu le moins de collaborateurs, mais un nombre très important de déportés, d'exilés, d'expulsés et d'incorporés de force dans la Wehrmacht. L'accusation implicite de fascisme modèle 1995 tombe alors d'elle-même.

Il n'a peut-être pas compris que ce vote, qui me désole et m'inquiète, représente une remise en cause d'une partie des médias alsaciens, d'une partie de la classe politique alsacienne, qui n'ont pas su expliquer à des Alsaciens déboussolés par les « affaires », dégoûtés de la politique, angoissés devant l'avenir et manquant de culture politique – quel rôle a joué l'école dans l'accès à une telle culture ? – les enjeux culturels, linguistiques, économiques, qui les attendent à l'aube du troisième millénaire. Les élections précédentes (1988, 1993) auraient dû les interpeller et les pousser à l'action.

F. Schaffnere
président de Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle

SOMMATION ET COMPARAISON

Je connais beaucoup de jeunes Alsaciens, et des moins jeunes, qui ont voté pour M. Le Pen, sans éprouver la moindre sympathie pour ses idées, uniquement dans l'espoir de provoquer une réaction salutaire au sein de la classe politique, qu'elle soit de droite ou de gauche. Ce suffrage en faveur du Front national ne constituait, à leurs yeux, qu'une dernière sommation désespérée à l'adresse des politiciens, dont ils surestiment le pouvoir. Ils pensent, à tort ou à raison, qu'il n'y a que le spectre du Front national qui puisse effrayer suffisamment la classe politique alsacienne pour l'amener à la réflexion et à un autre comportement. Beaucoup d'Alsaciens, en effet, souffrent de la médiocrité de leurs élus, dont pas un seul n'est arrivé à atteindre une dimension nationale, et cela depuis des décennies. (...) Dans les articles publiés sur le succès du FN en Alsace, on a oublié combien les Alsaciens sont fiers d'être Français et combien ils souffrent dans leur fierté quand leur patrie ne supporte pas la comparaison avec l'Allemagne ou la Suisse.

Edgar Wertheim
Saint-Louis

NOUVELLE IMMIGRATION

Il serait injuste que vos articles sur l'Alsace *« bastion du FN »* fassent oublier les très bons scores de Jean-Marie Le Pen dans une région voisine, la Lorraine, qui a tant œuvré pour que les vagues successives d'« immigrants » européens ne restent pas des « immigrés ».

Cette population composite, d'Italo-Lorrains, de Franco-Polonais et de Lorrains de souche, etc., arrivée à force de travail, dans une industrie lourde à présent délaissée, à un certain stade de respectabilité reconnue et de confort modeste, se voit à présent abandonnée, sectarisée et méprisée, sans autre recours qu'un vote protestataire FN, devant une nouvelle immigration sous forme de colonisation. Imaginez ce que vaudrait le petit pavillon de cité minière et l'école de quartier après l'ouverture d'une mosquée à proximité. Les classes plus aisées pourront partir, après avoir exercé leur ironie à l'égard des uns, et exprimé leur mépris à l'égard des autres, les « fachos », les « racistes »...

J. V. Ponceletti
Saint-Avold

UN APPEL AU SECOURS

L'image de l'Alsacien « géranium-petit village-bière-flonflon », celle des portraits dressés dans l'article du 4 mai, n'est pas de celles qui font évoluer la vision du problème. L'Alsace connaît une crise culturelle profonde. Ce vote n'est pas un acte bénin. Il s'agit d'un appel au secours qui ne se conçoit qu'en comprenant la profondeur de l'âme alsacienne, son intimité (...).

Après la guerre, tant que la croissance était au rendez-vous, l'Alsace ne s'est pas posé de questions, elle appartenait à une grande nation, visiblement définitivement. Surviennent à quelques années d'intervalle la crise et la réunification allemande, qui s'avère être une réussite rapide. La France perd du terrain sur le plan politique, son économie est moins puissante que celle des voisins suisse et allemand. L'Allemagne vaincue est non seulement redevenue une grande nation, mais domine le jeu européen. C'est, de plus, redevenu une démocratie, une fédération qui donne voix au chapitre à ses régions. Les centres de décision y sont déconcentrés, les PMI y sont reines.

Toute la culture économique alsacienne, celle de l'artisan, du Meister, mais également des capitaines d'industrie du siècle dernier, se reflète au-delà du Rhin, alors qu'elle s'étiole au pied des Vosges. Pire encore, non seulement les Alsaciens vont chercher du travail outre-Rhin, mais les Allemands, et, dans une moindre mesure, les Suisses, viennent habiter en Alsace où le prix de l'immobilier est beaucoup plus bas (...). Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de comprendre la portée « protestataire » du vote Le Pen, même s'il n'a pas la même valeur dans les grands centres où il se rapproche souvent du syndrome FN national, et dans les zones rurales où il démontre l'insatisfaction profonde de la population, ses frustrations vis-à-vis de son acculturation, souvent consentie mais regrettée, et sa peur de l'avenir.

Frédéric Guthmann
Mulhouse

TRAIT LIBRE

Alerte au virus Ebola au Zaïre

JUSTICE La Cour de cassation vient de rendre son premier arrêt sur *la conformité des plans sociaux à la* loi Aubry de janvier 1993. Alors que nombre d'entreprises jugent cette loi trop contraignante, la Cour de cassation se montre encore plus exigeante *sur la qualité des mesures de reclassement.* ● LE PLAN SOCIAL doit, selon elle, comporter une indication sur le nombre et la nature des emplois que l'entreprise doit proposer aux salariés qu'elle reconvertit. Ces deux notions ne figurent pas dans la loi, pas plus que les *« mesures précises »* qui, selon elle, doivent faciliter le reclassement. ● CET ARRÊT *pourrait relancer* le débat sur les plans sociaux. Depuis la suppression de l'autorisation administrative de licenciement par Philippe Séguin en *1986 et* la loi de Martine Aubry, leur contenu s'est amélioré mais les juges ont du mal à remplacer l'administration du travail *(lire éditorial page 15).*

La Cour de cassation durcit la loi Aubry sur les plans sociaux

Un arrêt rendu par la haute juridiction risque de relancer la polémique autour de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986. Le gouvernement pourrait être tenté de revenir sur la législation actuelle

MOËT & CHANDON, Perrier, *Le Bourget, Chantelle, Michelin*, IBM, Framatome... Les plans sociaux recalés par la justice ces deux dernières années ont *souvent défrayé la chronique*. Depuis la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986, et la loi Aubry de janvier 1993 définissant plus précisément le contenu des plans sociaux, les juges jouent un rôle considérable dans les procédures de licenciements collectifs dont, jusque-là, ils n'avaient pas à se préoccuper. En 1994, sur les 1 300 plans sociaux concernant plus de vingt salariés que recense le ministère du travail, on ne compte pourtant que quelques dizaines de recours en justice. Mais pour l'opinion publique et les chefs d'entreprise en France comme à l'étranger, l'impact de ces décisions est considérable.

Une matière nouvelle, des textes nouveaux, des directions d'entreprise et une administration qui, pour des raisons différentes, se sentent dépossédées d'une part importante de leurs prérogatives... les raisons d'un mécontentement général étaient d'autant plus grandes que la jurisprudence était plus pauvre et, donc, le degré d'incertitude plus élevé. Jusqu'à présent, seuls des tribunaux de première instance et des cours d'appel avaient eu à se prononcer sur la validité des plans sociaux tels que définis par la loi Aubry.

Pour la première fois, la Cour de cassation a rendu, le 17 mai, un arrêt *sur cette question. S'il ne règle* pas toutes les interrogations posées par la loi Aubry, il donne une indication précieuse sur l'interprétation qu'en fait la justice. Incontestablement, la Cour de cassation a choisi de durcir le texte de loi.

L'affaire traitée concerne la société Everite, filiale de Saint-Gobain. Le 23 juillet 1993, la direction, souhaitant fermer un de ses deux établissements, informe le comité central d'entreprise qu'elle envisage de licencier 154 salariés et présente un projet de plan social. Contestant la régularité de la consultation et la conformité du plan à la loi, le comité central d'entreprise saisit le tribunal de grande instance de Melun (Seine-et-Marne), *qui annule le plan social.*

La direction fait alors appel et obtient satisfaction : les juges estiment que le plan *« comporte des mesures concrètes tendant au reclassement des salariés »*. Déboutés, les représentants des salariés se pourvoient alors en cassation. A l'issue d'un jugement de cinq pages, la haute juridiction annule la décision au motif que *« le reclassement interne des salariés ne comportait aucune indication sur le nombre et la nature des emplois qui pouvaient leur être proposés à l'intérieur du groupe... »*.

L'arrêt

Dans son arrêt rendu le 17 mai, la Cour de cassation explique que depuis la loi du 27 janvier 1993, *« le plan social doit comporter des mesures précises pour faciliter le reclassement du personnel et éviter ainsi des licenciements ou en limiter le nombre »*. Analysant le plan présenté par la filiale du groupe Saint-Gobain, elle observe que *« le plan social, en ce qui concerne le reclassement interne des salariés, ne comportait aucune indication sur le nombre et la nature des emplois qui pouvaient leur être proposés à l'intérieur du groupe, parmi les entreprises dont les activités, l'organisation ou le lieu d'exploitation leur permettent d'effectuer la permutation de tout ou partie du personnel »*. Elle juge donc, sur cet aspect, le plan social non conforme à la loi et renvoie l'affaire devant la cour d'appel de Paris.

JURISPRUDENCE

Pourtant, le plan social est loin d'être inexistant. La Cour de cassation reconnaît qu'Everite propose, *« au sein du groupe, aux salariés des emplois de même catégorie ou de catégorie inférieure et que, dans cette éventualité, compte tenu de la modification apportée à leur contrat de travail, elle leur versera, à titre de compensation salariale, une contribution financière dont toutes les modalités sont indiquées avec précision »*. Malgré tout, cela ne lui semble pas suffisant... bien que la loi Aubry n'impose absolument pas d'indiquer le *« nombre »* ou la *« nature »* des emplois proposés. Cet arrêt va faire jurisprudence, non seulement pour les plans sociaux à venir, mais aussi pour ceux qui attendent d'être jugés. Il risque de relancer la polémique sur la suppression administrative de licenciement et sur la loi Aubry que le gouvernement Balladur s'est bien gardé d'abroger malgré ses promesses électorales.

Pour l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), il faut un nouveau texte de loi : *« La loi de janvier 1993 est mal ficelée, et les tribunaux en ont souvent une lecture extensive. De plus, le contentieux porte davantage sur la procédure de consultation que sur le contenu du plan. Les représentants du personnel tentent simplement de gagner quelques mois mais cela coûte très cher à l'entreprise »*, explique une juriste de l'organisation patronale. En réclamant à cor et à *cri, en 1986, l'abrogation de l'autorisation administrative de licenciement, les chefs d'entreprise n'ont pas compris qu'ils allaient désormais se trouver face aux juges.

Le juge Cavarroc, qui, en tant que vice-président du tribunal de grande instance de Paris, traite de nombreux plans sociaux, le reconnaît : *« La suppression de l'autorisation administrative est évidemment à mes yeux une bonne chose. Nous sommes les gardiens des libertés individuelles. Mais il est vrai que l'administration du travail est plus rodée que nous. Comme elle vit au sein du monde du travail, elle a des réflexes que nous n'avons pas, même si nous essayons de combler ce handicap. »* Faut-il conseiller au gouvernement d'Alain Juppé de revenir sur une mesure décidée en son temps par Philippe Séguin ? Certains ne l'excluent pas : *« La loi Aubry a incontestablement amélioré le contenu des plans sociaux. Les dirigeants d'entreprise sont beaucoup plus sensibles à une décision de justice qu'aux arguments de leur directeur des ressources humaines. Mais il est vrai qu'il existe un problème car beaucoup estiment que la loi impose une obligation de reclassement »*, estime Gilles Bélier, un des avocats en droit social les plus réputés. Comme d'autres spécialistes, il est convaincu qu'il faut revenir à une *« conception modernisée »* de l'autorisation administrative, plus souple et plus rapide que la précédente.

Pour le gouvernement, le choix n'est pas facile. La Cour de cassation pourrait l'aider. Un jour viendra forcément où elle aura à trancher la question la plus litigieuse que pose la loi Aubry. La nullité de la procédure entraîne-t-elle la nullité des licenciements ?

Actuellement, la réponse semble négative et l'annulation d'un plan social n'impose pas à l'entreprise de réembaucher ses salariés licenciés. Si la Cour en jugeait autrement, le gouvernement et les partenaires sociaux se trouveraient face à une véritable boîte de Pandore.

Frédéric Lemaître

La loi Aubry

La loi du 27 janvier 1993, dite loi Aubry, du nom du ministre du travail de Pierre Bérégovoy, prévoit que *« la procédure de licenciement est nulle et de nul effet tant qu'un plan visant au reclassement de salariés s'intégrant au plan social n'est pas présenté par l'employeur aux représentants du personnel, qui doivent être réunis, informés et consultés. Ce plan doit prévoir des mesures autres que les dispositions concernant les conventions de conversion (...) telles que par exemple : des actions de reclassement interne ou externe à l'entreprise ; des créations d'activités nouvelles ; des actions de formation ou de conversion ; des mesures de réduction ou d'aménagement de la durée du travail. (...)En l'absence de plan social (...)l'autorité administrative constate cette carence par notification à l'entreprise dès qu'elle en a eu connaissance et au plus tard dans les huit jours suivant la notification »*.

Fiducial s'engage à respecter les règles de l'expertise comptable

NUMÉRO DEUX FRANÇAIS de l'expertise comptable, Fiducial a accepté de rentrer dans le rang. Fondé par Christian Latouche, Fiducial était depuis un an dans le collimateur de l'ordre des experts-comptables (OEC), qui avait engagé des procédures de contrôle dans près de deux cents bureaux répartis sur toute la France. L'OEC avait aussi commandé au cabinet de l'ancien inspecteur de police Antoine Gaudino une enquête sur les ramifications du groupe de Christian Latouche et sa santé financière (*Le Monde* du 7 février 1995).

L'OEC reprochait à Fiducial de ne pas respecter les règles très strictes de la profession, dont le monopole sur la tenue de comptabilité instauré par une ordonnance de 1945 a été réaffirmé en 1994. *D'abord, le groupe n'avait pas embauché suffisamment d'experts-comptables chargés de surveiller les travaux effectués par ses salariés pour ses quelque 70 000 clients. Ce manque de professionnels inscrits à l'ordre remonte au rachat en 1989 d'une société baptisée DACF (Défense des artisans et commerçants de France), qui tenait illégalement la comptabilité de micro-entreprises. Christian Latouche était aussi soupçonné d'exercer des activités incompatibles avec l'expertise comptable, le groupe Fiducial détenant une *multitude de filiales dont l'activité* était totalement étrangère aux métiers du chiffre.

ENGAGEMENT

Au terme d'un accord signé le 5 mai 1995 avec René Ricol, président du Conseil supérieur de *l'OEC, Christian Latouche s'engage à installer une véritable muraille de* Chine entre ses activités de prestations compatibles avec l'expertise comptable (commissariat aux comptes, société d'avocat, conseil et services informatiques y afférant) et les autres. Sont visées l'entreprise du second marché SACI vendant du matériel de bureau, la banque Fiducial ainsi qu'une société financière, la Financière de la Part-Dieu. Toutes sortiront du périmètre de Fiducial avant le 31 mars 1996. Elles ne seront plus habilitées à vendre leurs produits aux clients du groupe. Pour éviter toute confusion, la banque sera débaptisée.

Christian Latouche s'engage également à embaucher vingt experts-comptables par an pendant trois ans. *L'objectif est que*, dans chaque région de France, un expert-comptable n'ait pas plus de 20 collaborateurs techniques sous son autorité, *afin d'assurer une qualité* minimale du suivi des dossiers. A l'échelon national, Fiducial, qui emploie 150 experts-comptables *pour près de 1 600 collaborateurs* techniques, respecte approximativement le ratio, imposé par l'OEC, d'un expert pour dix collaborateurs techniques.

Enfin, la manière de traiter les dossiers sera modifiée. Jusqu'à présent, des collaborateurs non inscrits à l'OEC traitaient seuls des dossiers, *sans* l'assistance d'un expert-comptable. Cette pratique est désormais révolue pour les prestations qui comprennent l'expres*sion d'une opinion sur les comptes*. Cette modification va poser quelques difficultés à M. Latouche : 123 des ses directeurs d'agence vont *perdre de facto une partie de leurs* prérogatives. Pour leur permettre de conserver les droits acquis, René Ricol proposait de les gratifier du titre d'expert-comptable, mais cette proposition a été rejetée par les autres membres de l'OEC.

Arnaud Leparmentier

Le « vépéciste » bavarois Quelle investit massivement en Allemagne orientale

LE RENOUVEAU industriel de l'Allemagne orientale passe, aussi, par le... commerce. Après Opel à Eisenach, après Siemens à Dresde, le groupe Quelle Schickedanz AG, numéro un européen de la vente par correspondance, ouvre à Leipzig un gigantesque *centre de logistique. L'investissement s'élève à un milliard de deutschemarks (3,55 milliards de francs) et crée, dans l'immédiat, *1 850 emplois.*

C'est ce nombre, sans doute, qui a fait dire au président du conseil de surveillance de Quelle, Wolfgang Bühler, *jeudi 18 mai* : *« Nous sommes fiers d'avoir apporté notre contribution à l'unité allemande. »* Le chancelier Helmut Kohl, i avait fait le voyage, semblait du même avis, le jour de l'inauguration, pour se féliciter de l'apparition en ex-RDA *« d'entreprises parmi les plus modernes d'Europe »*.

Avec un taux de chômage de 14,5 % (contre 8,5 % à l'ouest), les Länder orientaux restent à la traîne. *Le centre de logistique, par ses ambitions, devrait permettre à* Leipzig, de devenir le centre d'expédition des produits Quelle, non seulement pour le centre et le nord de l'Allemagne, mais aussi pour l'Europe de l'Est où le groupe, insuffisamment internationalisé, s'est récemment implanté.

Installé sur un terrain de 65 hectares, occupant 120 000 mètres carrés construits, le centre de Leipzig peut traiter 180 000 commandes par jour, sortir 600 000 articles dans le même temps, et expédier 25 millions de paquets par an. *« Et nous prévoyons d'en doubler la capacité »*, précise le groupe. Leipzig devrait alors compter 4 000 salariés et Quelle employer 6 000 personnes en ex-RDA, boutiques *comprises*.

EMBALLEMENT

Une ambition démesurée ? On *pourrait le croire* à la lecture des performances réalisées par le groupe de vente par correspondance. Pour son exercice clos au *31 janvier*, le « vépéciste » a vu son bénéfice net reculer de 30 % à 85 millions de deutschemarks, et son chiffre d'affaires régresser de 2,9 % à 14,7 milliards de deutschemarks (52,1 milliards de francs). *« Nous partions de haut »*, corrige-t-on chez Quelle, où l'on rappelle l'emballement de la consommation consécutif à la *réunification*.

Avec ses 16 millions d'habitants, l'ex-Allemagne de l'Est représente désormais le tiers du chiffre d'affaires réalisé en *Allemagne* par le groupe implanté à Nuremberg (Bavière) depuis soixante-dix ans. *Deux foyers sur trois reçoivent le catalogue*, une forme de vente bien adaptée qui s'est puissamment développée avant que l'infrastructure commerciale ne se modernise avec l'*ouverture*, en périphérie des villes, de nouveaux centres commerciaux.

Le groupe attend beaucoup de son implantation en *Europe de* l'Est – Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie *et* Russie – où il espère rééditer sa percée *est-allemande*. Cette expansion espérée mettrait un terme au cycle noir traversé par le groupe ces derniers mois avec la mort, en *juillet* 1994, de Grete Schickedanz, l'épouse du fondateur qui lui avait succédé à la tête de l'entreprise, puis la démission du *président* du directoire, Klaus Mangold, en février, remplacé par Herbert Bittlinger, que le groupe a rattrapé *in extremis* par la manche avant qu'il ne parte à la retraite.

P.-A. G.

Le franc belge est resté fort malgré l'incertitude électorale

L'APPROCHE DES ÉLECTIONS générales du 21 mai a laissé les marchés financiers belges de marbre. Le franc belge s'échangeait vendredi 19 mai après-midi à 20,58 pour 1 mark, c'est-à-dire très proche de son cours pivot de 20,62 pour 1 mark. Prenant acte de la fermeté de sa devise, la Banque de *Belgique s'est même offert le luxe*, lundi 15 mai, à six jours seulement du scrutin, d'abaisser d'un quart de point ses deux principaux taux directeurs. *Cette initiative surprise a* eu un impact psychologique positif. Elle a montré que l'institut d'émission avait une entière confiance *dans la solidité de sa devise en dépit* de l'incertitude électorale.

Au début du mois de mars, au plus fort de la baisse du dollar et dans le *sillage de la Banque de France*, alors que le franc belge montrait des signes de faiblesse, l'institut d'émission belge avait été contraint de relever ses taux directeurs. *Depuis, il les a réduits à plusieurs reprises* et ramenés aux niveaux des taux directeurs allemands. Par contrecoup, les taux d'intérêt à trois mois se situent en Belgique à 5,31 %, *soit 1,7 % au-dessous des taux français*.

Le franc belge a d'abord dû sa tranquillité à l'élection présidentielle française, qui a accaparé toute l'attention des investisseurs internationaux. Il a *également été soutenu* par le consensus de la classe politique belge.

Aucun des trois grands partis (chrétiens-démocrates, *socialistes*, libéraux) ne remet en cause la politique du franc belge fort, contrairement à ce *qui se passe en France*. Depuis quelques semaines, certains industriels belges se sont certes plaints de la surévaluation de leur *devise. Mais ces critiques n'ont pas* été reprises par les hommes politiques, malgré le niveau de chômage très élevé (13,4 % en avril). *Elles ne constituent d'ailleurs en* aucune manière une contestation de la politique monétaire conduite par la Banque de Belgique qui *consiste à arrimer le franc belge au* deutschemark.

De la même façon, les trois grands partis politiques belges sont favorables à un assainissement rapide des finances publiques. Ils s'engagent à ce que la Belgique respecte dès 1996 le critère de convergence imposé par le traité de Maastricht en matière de déficit public *(celui-ci ne doit pas excéder 3 % du* produit intérieur brut). Cette orthodoxie monétaire et budgétaire de l'ensemble de la classe politique belge, liée à son engagement européen, explique le bon comporte*ment du franc belge et son indifférence* à la campagne électorale. Elle permet également de mieux comprendre pourquoi, malgré le *niveau extraordinairement élevé de* la dette publique (142 % du produit intérieur brut, un record mondial), les taux d'intérêt belges à long terme *se situent pratiquement* au niveau des taux français (7,60 % en Belgique et 7,50 % en France) et 3 % en dessous des taux italiens.

DÉROGATION

Les opérateurs des marchés financiers saluent les efforts déployés depuis plusieurs années par les gouvernements belges successifs pour stabiliser et réduire sa dette publique. Malgré toute sa bonne volonté, la Belgique, *toutefois*, ne pourra pas respecter, ni en 1997, ni même en 1999, le critère de dette publique imposé par le traité de *Maastricht (pas plus de 60 % du* PIB). Mais l'évolution favorable de ses finances publiques pourrait valoir à la Belgique une dérogation qui lui permettrait de pouvoir participer à la troisième phase de l'union monétaire.

Elle pourra en tout cas compter, lors de l'examen final des critères, sur le soutien inconditionnel de l'Allemagne. Ce dernier point contribue aussi à rassurer les investisseurs internationaux. Ces derniers n'ont toutefois pas en Belgique l'influence qu'ils ont dans d'autres pays. *Ils ne détiennent que* 7 % de la dette publique belge *(plus* de 20 % en France). Son caractère domestique est, pour le marché des *emprunts* d'Etat belge – et donc pour le franc belge –, un facteur de stabilité.

Les économistes soulignent toutefois *que*, *malgré* leur apparente solidité, les marchés financiers belges ne sont pas à l'abri d'éventuelles secousses. Si les résultats *des élections ne permettaient pas* la formation rapide d'une coalition de gouvernement, le franc belge pourrait s'en trouver affaibli. Ils *ajoutent également que la* fermeté de la devise et le faible niveau des taux d'intérêt en Belgique sont étroitement dépendants de la poursuite *de la construction de l'union* monétaire. Si la création de la monnaie unique s'éloignait, la Belgique, avec sa dette publique record et son chômage très élevé, traverse*rait probablement* une grave crise financière.

P.-A. D.

Revue des valeurs

Semaine du 15 au 19 mai 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↘	↘	↘	↘	↘
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 **– 2,57 %**

Prises de bénéfice

SI, LA SEMAINE dernière, les boursiers pariaient sur une relance après l'élection de Jacques Chirac à la magistrature suprême, en attendant la nomination du nouveau gouvernement, ils en ont plutôt profité pour prendre leur bénéfice. Attitude somme toute logique après les 4,61 % de gains affichés en quatre séances entre le 9 et le 12 mai. En cinq séances, les valeurs françaises ont abandonné 2,57 % et l'indice CAC 40 est repassé sous les 2 000 points pour s'établir vendredi 19 mai en clôture à 1 965,46 points.

Le ton était donné dès lundi : après quatre séances de progression ininterrompue, les valeurs françaises perdaient 1,28 %. Elles se sont reprises au cours des deux séances suivantes – modestement toutefois – gagnant respectivement 0,49 % et 0,17 %. Dès jeudi, sans prêter trop d'attention à la nomination du nouveau gouvernement qui est intervenue une demi-heure avant la clôture, le marché s'orientait de nouveau à la baisse abandonnant 0,74 %. La dernière séance de la semaine devait s'inscrire dans la droite ligne de celle de la veille, l'indice CAC 40 perdant en clôture 1,22 %. Avec ce dernier repli – dû en partie au fort recul de Wall Street jeudi (– 1,9 %) –, les valeurs françaises n'affichent plus désormais qu'une avance de 4,48 % depuis le début de l'année et, à trois jours de la liquidation, le terme boursier reste gagnant d'environ 2 %.

Dans la composition du nouveau gouvernement, il y a au moins un motif de satisfaction pour les boursiers : l'annonce de la nomination d'Alain Madelin au poste de ministre de l'économie et des finances. Pour Patrick Leclerc, analyste à la société de Bourse Leven, la nomination d'Alain Madelin renforce *« la probabilité d'une création des fonds de pension et du rôle déterminant que ceux-ci joueront dans l'avenir du capital-risque en France »*. Comme en convient l'analyste de la charge, le dossier des fonds de pension, qui était gelé depuis le début de l'année en raison de l'élection présidentielle devrait ressortir au grand jour à l'occasion de la session parlementaire de l'automne. Et de préciser que, si quelques questions subsistent en matière de fonds de pension – gestion interne ou externe, sortie en rente ou en capital, un pourcentage minimum des placements en actions cotées ou non – *« le tandem Chirac-Madelin affiche une volonté politique claire d'associer le développement des fonds de pension au renforcement des fonds propres des PME et des PMI »*.

POURSUITE DES OPR

Après avoir subi les effets néfastes de la crise économique et du faible engouement des investisseurs pour les nouveaux entrants en Bourse durant les trois dernières années, les perspectives du capital-investissement en France restent aujourd'hui plus prometteuses *a fortiori* avec la mise en place du nouveau marché destiné aux valeurs de PME innovantes.

Du côté des valeurs, précisément, les offres publiques de retrait se poursuivent, notamment celle suivie d'un retrait obligatoire sur les actions Berger lancée par Marie Brizard qui se déroule du 19 mai au 2 juin. Le prix de l'offre est de 1 588 francs par action. La cotation des actions Berger avait été suspendue le 24 avril. Notons enfin, pour conclure, que le second marché qui avait déjà accueilli en 1994 va s'enrichir de trois nouvelles valeurs : le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) a en effet donné mardi son agrément à la société Nomai (cartouches de stockage de données informatiques), à Inova-Coast Guard (chaussures de sport) et à Assystem (fourniture pour le nucléaire).

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	12-5-95	15-5-95	16-5-95	17-5-95	18-5-95
RM	7 168 783	3 659 844	5 671 078	5 160 492	3 897 937
Comptant R. et oblig.	26 844 051	22 867 497	13 883 250	20 891 017	26 657 157
Actions	255 409	188 921	184 065	189 309	156 840
Total	34 268 243	26 716 262	19 738 393	26 430 127	30 711 934

INDICES

	15-5-95	16-5-95	17-5-95	18-5-95	19-5-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 359,77	1 362,70	1 366,32	1 308,21	1 344,17
SBF 250	1 309,68	1 313,54	1 315,72	1 357,80	1 295,96
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 991,53	2 001,22	2 004,68	1 989,28	1 965,46

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Elf Aquitaine	3 691 059	1 505 116
Eaux (Gle des)	2 109 760	1 199 676
LVMH Moet Vuitton	1 102 819	1 058 264
Danone	1 247 879	1 017 935
Alcatel Alstom	1 898 890	838 490
Total	2 424 820	793 481
Saint-Gobain	1 197 690	768 290
Société Gale	1 217 035	685 430
Lafarge Coppee	1 629 812	659 655
UAP	4 433 990	653 873
L'Oreal	494 470	652 873
Paribas	1 820 106	614 566
Suez	2 232 079	606 801
Euro Disney	32 477 000	596 529

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Bque Colbert	+ 21,37
DMC (Dollfus Mi)	+ 7,22
UIF	+ 4,75
Moulinex	+ 4,66
Marine Wendel	+ 4,65
Casino Guichard	+ 4,40
Pechiney CIP	+ 4,35
Casino Guich. ADP	+ 4,25
Bazar Hôt. Ville	+ 4,08
Euro RSCG W. W.	+ 3,81
Sefimeg	+ 3,76
Locindus	+ 3,71
Alcatel Cable	+ 3,59
SFIM	+ 3,33

Valeurs en baisse	%
Olipar	– 11,98
Spir Communic.	– 10,62
Ugine S.A.	– 7,79
Saint-Gobain.	– 7,66
Elf Gabon	– 7,38
Géophysique	– 6,88
Degremont	– 6,55
Valeo	– 6,44
CPR	– 6,34
Promodes	– 6,11
CEP Communication	– 5,82
Eurotunnel	– 5,35
Cerus Europ. Reun.	– 5,35
Sat	– 4,79

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	19-5-95	Diff.
Bongrain	2 705	[illegible]
Danone	797	[illegible]
Eridania Béghin-Say	766	[illegible]
Fromageries Bel	4 350	[illegible]
LVMH	949	[illegible]
Pernod-Ricard	330,70	[illegible]
Rémy-Cointreau	165,30	[illegible]
Saint-Louis	1 520	[illegible]

ASSURANCES	19-5-95	Diff.
AGF	185	[illegible]
AXA	270,90	[illegible]
GAN	183	0,54
SCOR SA	119	[illegible]
UAP	148,30	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	19-5-95	Diff.
Bouygues	617	[illegible]
Ciments français	241,90	[illegible]
Colas	979	[illegible]
Eiffage	965	[illegible]
Eurotunnel	15,90	5,35
GTM Entrepose	436,50	[illegible]
Imetal	562	[illegible]
Immob. Phénix	67,50	[illegible]
Jean Lefebvre	371	[illegible]
Lafarge-Coppée	390	2,01
Poliet	465,50	[illegible]
Saint-Gobain	614	7,66
SGE	183,10	[illegible]
Spie-Batignolles	234,10	[illegible]

CHIMIE	19-5-95	Diff.
Air liquide (L')	788	0,50
Gascogne	530	3,22
Michelin	225,20	[illegible]
Plastic-Omnium	566	[illegible]
Rhône-Poulenc A	122,60	[illegible]
Roussel-Uclaf	704	0,84
Sanofi	280,10	[illegible]
Synthélabo	245,60	2,35

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	19-5-95	Diff.
Bertr. Faure (EBF)	200	[illegible]
BIC	791	1,28
Chargeurs	1 061	[illegible]
Christian Dior	451,50	[illegible]
Clarins	460	3,02
DMC	282	7,22
Essilor Int.	850	[illegible]
Gr. André	467	3,52
Moulinex	123,50	4,66
Oréal (L')	1 292	[illegible]
Salomon	2 060	[illegible]
SEB	534	[illegible]
Skis Rossignol	1 209	1,90
Sommer-Allibert	1 890	1,81
Zodiac	610	2,56

CRÉDIT ET BANQUES	19-5-95	Diff.
Bancaire (Cie)	597	0,50
BNP	252	3,07
CCF	227,40	[illegible]
Cetelem	1 193	[illegible]
Comptoir entrepr.	–	[illegible]
CPR	369	6,34
Créd. fon. France	648	2,11
Crédit local Fce	448,20	+ 1,37
Créd. lyon. CIP	267	+ 1,52
Crédit national	405,10	3,06
Société générale	580	1,36
SOVAC	399,10	2,65
UFB Locabail	379	1,81
UIC	95,15	[illegible]
Via Banque	310	1,14

DISTRIBUTION	19-5-95	Diff.
Carrefour	2 422	4,11
Casino	154	+ 4,40
Castorama Dubois	805	2,06
Comptoirs modernes	1 509	[illegible]
Damart	4 750	[illegible]
Docks France	762	+ 1,60
Galeries Lafayette	1 990	[illegible]
Guilbert	485	[illegible]
Guyenne Gascogne	1 361	[illegible]
Pinault-Print. Red.	1 095	[illegible]
Primagaz	897	2,34
Promodès	1 121	[illegible]
Rexel	795	– 2,33

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	19-5-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	426,10	0,42
Alcatel-Câble	357,40	3,59
CS (ex-CSEE)	339	[illegible]
Intertechnique	586	1,20
Labinal	840	1,32
Legrand	7 350	[illegible]
Matra-Hachette	110,80	–
Radiotechnique	488	– 4,50
Sagem	2 700	– 0,36
Schneider	388,20	– 1,72
Thomson-CSF	143,60	+ 1,41

IMMOBILIER ET FONCIER	19-05-95	Diff.
GFC	392	+ 1,50
Olipar	10,65	– 11,98
Rue Impériale	3 660	+ 0,27
Sefimeg	331	+ 3,76
Simco	468	+ 1,73
UIF	485	+ 4,75
Lucia	–	–
Silic	725	+ 0,69
Sogeparc	644	+ 7,33

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	19-5-95	Diff.
Bolloré Techno.	501	– 1,95
Cerus	86,60	– 5,35
CGIP	1 148	+ 0,79
Eurafrance	1 645	+ 3,13
Gaz et Eaux	1 950	– 1,01
Lagardère	114,10	+ 0,26
Marine-Wendel	405	+ 4,65
Navigation mixte	989	– 1,29
Nord-Est	139	– 0,71
Paribas	336,40	– 0,02
Suez	266,90	– 1,14
Worms & Cie	256	– 1,72
Origny-Desvroise	–	–
Parfinance	174,90	+ 1,09
Arnault Ass.	–	–

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	19-5-95	Diff.
CarnaudMetalbox	184,60	– 3,19
Dassault Aviation	450	+ 0,67
De Dietrich	2 654	– 0,22
Fives-Lille	476,30	– 0,35
Legris Industrie	379,50	– 4,16
Métaleurop	66,30	+ 0,53
Pechiney CIP	323,40	+ 4,35
Pechiney Int.	125,50	– 1,79
Peugeot SA	741	– 3,26
Strafor Facom	647	+ 0,15
Valeo	276	– 6,44
Vallourec	259	– 0,38

MINES D'OR, DIAMANT	19-5-95	Diff.
Anglo-American	272,10	+ 0,33
Buffelsfontein	31,30	– 2,79
De Beers	131,40	– 4,08
Driefontein	65,45	– 1,43
Gencor Limited	16,05	+ 0,62
Harmony Gold	38,50	– 7,22
Randfontein	27,70	– 1,59
Saint-Helena	44,50	– 0,22
Western Deep	152,30	– 1,10

PÉTROLE	19-5-95	Diff.
Elf Aquitaine	397,60	– 2,42
Esso	603	+ 2,20
Géophysique	365	– 6,88
Total	315,50	– 2,92
BP France	128	+ 5,78
Erap-Elf	355	– 5,08

SICOMI OU EX-SICOMI	19-5-95	Diff.
Bail Investiss.	866	– 0,11

Interbail	362	– 2,16
Klépierre	600	+ 1,18
Locindus	865	+ 3,71
Selectibanque	159	– 2,45
Unibail	508	+ 0,79
Genefim	–	–
Immobail	287	+ 11,67

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	19-5-95	Diff.
Accor	616	– 1,59
BIS	380	– 4,25
Canal Plus	693	– 4,14
Cap Gemini Sogeti	175	+ 0,57
CEP Comm.	485	– 5,82
Club Méditerranée	514	+ 0,39
Eaux (Gle des)	552	– 2,12
Ecco	703	– 0,70
Euro Disney	17,55	– 1,68
Filipacchi Médias	750	+ 2,04
Havas	425,10	– 4,01
Lyonnaise des eaux	522	– 1,13
Publicis	435	+ 0,46
SITA	712	– 2,19
Sligos	461	+ 2,21
Sodexho	940	+ 2,28
SCAC Delmas	710	+ 1,42
Dauphin OTA	269	+ 0,37
OGF O. Gest. Fin.	760	+ 5,55
TF1	444	– 5,93

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	19-5-95	Diff.
6 % 1993-1997	98,80	+ 0,54
EDF-GDF 3 %	NC	–
CNB 5 000 F	100,6	Inchangé
CNB Par. 5 000 F	100,01	+ 0,01
CNB Suez 5 000 F	100,01	+ 0,01
CNI 5 000 F	100,6	Inchangé

TOKYO

Indice Nikkei **– 1,70 %**

Nouveau recul

LA BOURSE de Tokyo a de nouveau cédé du terrain cette semaine alors que les investisseurs affichaient une certaine déception à l'égard des résultats des grandes entreprises japonaises. L'indice Nikkei a terminé la période à 16 140,85 points, en recul de 279,91 points, soit une baisse de 1,7 % par rapport à la semaine précédente où il avait déjà enregistré un recul de 3,91 %. Environ 274,6 millions d'actions ont été échangées quotidiennement, un chiffre en légère hausse par rapport aux transactions de la semaine précédente. L'indice Nikkei a progressé de 1,2 % lundi, les investisseurs étant incités à corriger l'appréciation excessive du yen, mais l'absence d'acheteurs avant l'annonce des sanctions commerciales américaines contre le Japon a entraîné la cote vers le bas dès le lendemain. Après avoir connu un rebond modéré mercredi, le Nikkei a ensuite chuté jeudi et vendredi lorsque les investisseurs ont réagi négativement à des résultats de sociétés moins bons que prévu. *« Les investisseurs étrangers ont procédé à la majeure partie de leurs ventes pour engranger des bénéfices avant un nouvel affaiblissement du yen »*, a déclaré un analyste.

Indice du 19 mai : 16 140,85 (contre 16 420,76) ; Topix, 1 289,50 (contre 1 317,81).

LONDRES

Indice FT 100 **– 1,49 %**

Sous influence

LA BOURSE de Londres a perdu du terrain cette semaine sous l'influence de Wall Street, même si les craintes d'une hausse des taux d'intérêt britanniques se sont éloignées. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé vendredi à 3 261 points avec une perte hebdomadaire de 49,3 points, soit un recul de 1,49 %.

Il avait pourtant tenté une reprise jeudi, après l'annonce d'une baisse de 0,2 % des ventes de détail en avril. Cette baisse, consécutive à celle de mars, avait semblé éloigner la perspective d'une hausse des taux d'intérêt, initialement attendue pour le 7 juin, date de la prochaine rencontre mensuelle du chancelier de l'échiquier Kenneth Clarke et du gouverneur de la Banque d'Angleterre Eddie George.

La brasserie Scottish and Newcastle a reculé de 18 pence à 536 après avoir annoncé l'achat à Foster's de Courage pour 425 millions de livres, qu'elle financera à l'aide d'une augmentation de capital de 354 millions. Malgré la décision du Bureau britannique de la concurrence de ne pas demander à la commission des monopoles et des fusions d'étudier les prix de gros de la bière en Grande-Bretagne, Bass a perdu 9 pence à 554 et Whitbread 17 pence à 573.

Indice FT 100 du 19 mai : 3 261 (contre 3 310,3).

FRANCFORT

Indice DAX 30 **– 1,52 %**

Consolidation

APRÈS TROIS SEMAINES consécutives de hausse, la Bourse de Francfort a repris son souffle, terminant cette semaine dans le rouge en raison principalement de prises de bénéfices. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a clôturé vendredi à 2 065,13 points, en baisse de 1,52 % par rapport à son niveau du vendredi précédent.

Toutes les séances ont été orientées à la baisse à l'exception de celle de mardi où le DAX s'est apprécié de 1,14 %, passant la barre des 2 100 points. Mercredi, le DAX n'est pas parvenu à se maintenir au-dessus de ce seuil psychologique et le marché s'est effrité.

De nombreux titres ont par ailleurs affiché des baisses sensibles en raison du versement cette semaine de leur dividende. La Commerzbank a toutefois noté que la bonne tenue du marché obligataire et les annonces de résultats d'entreprises, pour la plupart satisfaisants, avaient limité la baisse. Le maintien des taux d'intérêt directeurs jeudi par la Bundesbank était attendu par le marché et n'a pas eu d'influence sur les cours.

Le volume des transactions s'est élevé à 37,70 milliards de deutschemarks, contre 37,19 milliards de deutschemarks au cours de la semaine précédente.

Indice DAX du 19 mai : 2 065,13 (contre 2 096,90).

NEW YORK

Indice Dow Jones **– 2,01 %**

Incertitude

AU COURS de la semaine écoulée, l'incertitude a plané à Wall Street après que la grande Bourse new-yorkaise avait subi jeudi sa plus forte correction depuis le début de l'année.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 4 341,33 points, en baisse de 89,23 points, soit un recul de 2,01 % par rapport à la période précédente.

Le principal baromètre de Wall Street a chuté de près de 82 points jeudi, mais il était trop tôt pour parler d'un renversement de tendance de la Bourse américaine qui a gagné 700 points en cinq mois, s'accordaient à dire les analystes. *« Nous avons tous été choqués par ce qui s'est passé jeudi, mais il est trop tôt pour dire que le marché va chuter »*, a commenté Hugh Johnson, responsable chez First Albany, tout en ajoutant que la prudence était de rigueur. Selon lui, les investisseurs sont trop optimistes tout en ayant trop peu de liquidités.

« La semaine prochaine nous permettra de savoir s'il s'est agi d'une correction d'un jour ou d'un changement de tendance », a souligné pour sa part David Shulman, responsable chez Salomon Brothers. Selon lui, l'évolution de Wall Street vendredi n'était pas significative, en raison de la grande volatilité provoquée par l'expiration mensuelle d'options liées aux indices boursiers.

La dégringolade du marché jeudi est intervenue après deux jours de consolidation et a été déclenchée par des liquidations et des habillages de portefeuille à la veille de l'expiration mensuelle d'options.

Indice Dow Jones du 19 mai : 4 341,33 (contre 4 430,40).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK
Les valeurs du Dow Jones

En dollars	19/5	12/5
Alcoa	47	46,63
Allied Signal	39,13	41
American Express	34,63	35,38
AT & T	50,25	51,63
Bethlehem	14,88	14,88
Boeing Co	55,13	54,75
Caterpillar Inc.	59,75	60,25
Chevron Corp.	47,63	47,63
Coca-Cola Co	58,88	60,25
Disney Corp.	54,38	54,63
Du Pont Nemours & Co	67,50	69
Eastman Kodak Co	60	60,75
Exxon Corp.	70,13	69,88
Gen. Electric Co	56,50	58,50
Gen. Motors Corp.	46,38	45,88
Goodyear T & Rubbe	40,75	40,13
IBM	95,25	94,38
Intl Paper	78,75	79,63
J.P. Morgan Co	67,50	68
McDonnell Douglas	70,12	67,38
Merck & Co. Inc.	42	42,88
Minnesota Mng. & Mfg	57,88	61,75
Philip Morris	69,25	70,88
Procter & Gamble C	67,88	70,38
Sears Roebuck & Co	55	56,13
Texaco	67,13	67,88
Union Carb.	29,88	31,63
Utd Technol.	72,38	75,63
Westingh. Electric	14,50	14,75
Woolworth	15,38	16,13

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

En livres	19/5	12/5
Allied Lyons	5,34	5,44
Barclays Bank	6,50	6,62
BAT industries	4,84	4,93
British Aerospace	5,40	5,38
British Airways	4,25	4,29
British Gas	2,99	3,03
British Petroleum	4,46	4,61
British Telecom	3,96	4,06
BTR	3,39	3,38
Cadbury Schwep	4,46	4,63
Eurotunnel	1,94	2,03
Glaxo	7,04	7,45
Grand Metropolitan	3,84	3,95
Guinness	4,61	4,75
Hanson Plc	2,39	2,50
Great Ic	5,92	5,97
HSBC	7,78	7,91
Imperial Chemical	7,69	7,62
Lloyds Bank	6,65	6,74
Marks and Spencer	4,16	4,27
National Westminst.	5,41	5,46
Peninsular Orienta	6,11	5,95
Reuters	4,75	4,79
Saatchi and Saatchi	1,04	1,04
Shell Transport	7,53	7,56
Smithkline Beecham	4,91	5,06
Tate and Lyle	4,33	4,38
Unilever Ltd	11,94	11,80
Wellcome	10,53	10,67
Zeneca	9,24	9,20

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	19/5	12/5
Allianz Holding N	2 588	2 613
Basf AG	299,50	306,80
Bayer AG	342,30	349,80
Bay hyp & Wechselbk	385	391,50
Bayer Vereinsbank	398	412
BMW	743	770
Commerzbank	326,50	348,60
Continental AG	213,50	215,30
Daimler-Benz AG	672	686
Degussa	428	440
Deutsche Babcock A	151,80	147
Deutsche Bank AG	667	705,30
Dresdner BK AG FR	395,50	396
Henkel VZ	548	547,50
Hoechst AG	298,20	301,70
Karstadt AG	588	604,50
Kaufhof Holding	475,50	495,50
Linde AG	838	827
DT. Lufthansa AG	190	193,50
Man AG	368	378
Mannesmann AG	407	409
Mettallges AG	27,10	–
Preussag AG	425	418
Rwe	472,50	475,70
Schering AG	968,50	973
Siemens AG	663	686,50
Thyssen	264,90	274,90
Veba AG	522,70	542
Viag	537	531
Wellag AG	1 085	1 047

TOKYO
Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	19/5	12/5
Akai Elec.	378	395
Bank of Tokyo	1 520	1 610
Bridgestone	1 260	1 260
Canon	1 280	1 260
Daiwa sec.	1 000	1 020
Fuji Bank	1 970	2 120
Hitachi Ltd	842	826
Honda	1 310	1 290
Japan Airlines	603	585
Kirin Brew	985	993
Kobe Steel	240	238
Matsushita El.	1 360	1 310
Mitsubishi Corp.	983	1 030
Mitsui Marine	605	683
Nikko Sec.	785	795
Nintendo	5 200	5 400
Nippon Steel	317	330
Nissan	576	557
Nomura Sec.	1 590	1 640
NTT	718 000	735 000
Pioneer	1 740	1 740
Sanyo	466	456
Sega Enterprises	3 460	3 770
Sharp	1 230	1 230
Sony	4 200	4 110
Sumitomo Bk	1 800	1 840
Suzuki Motors	872	842
Toshiba	545	548
Toyota	1 670	1 630
Yamaichi Sec.	523	561

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les Japonais tâtent le terrain

LES INVESTISSEURS japonais vont-ils enfin s'intéresser aux placements en devises étrangères sur le marché international des capitaux ? Depuis de longs mois, ils ne faisaient guère confiance qu'à leur propre yen. Toutefois, les voici qui commencent à prêter quelque attention à d'autres monnaies. Ils ne font encore que tâter le terrain mais cela suffit pour que certains spécialistes européens se prennent à espérer. Si une partie, même faible, de l'épargne nipponne allait se placer dans des titres en marks, en francs ou en dollars, la pression sur le niveau de l'intérêt serait grande et le succès de nombreux emprunts prévus pour ces prochains mois serait assuré.

Le fait est que depuis quelques semaines, les bailleurs de fonds japonais se montrent très friands d'obligations dont la valeur nominale est exprimée en yens mais dont le revenu se fera dans une autre monnaie. La formule des coupons d'intérêt qui seront versés en deutschemarks est très en vogue : de toutes les grandes devises, le mark est celle qui a le mieux résisté à l'extraordinaire fermeté du yen, mais aussi, les taux de rendement en marks sont plus élevés que ceux en yens. La Suède, en tant qu'emprunteur, a inauguré une série d'opérations de ce genre. Il est fortement question qu'une nouvelle transaction construite sur ce modèle voie le jour prochainement pour le compte du Conseil de l'Europe.

EMPRUNT PORTUGAIS

Pour l'heure, cela semble largement suffire à combler l'appétit des investisseurs japonais. Les intermédiaires financiers qui tablent sur une évolution plus directe ont dû déchanter. On l'a bien vu la semaine passée à l'occasion de la sortie d'un emprunt de 6 milliards de francs français que le Portugal a contracté pour une durée de dix ans. L'affaire a bénéficié d'une grande publicité et elle a obtenu un assez large écho en France et dans les pays voisins, de même qu'aux Etats-Unis. En Asie, elle n'a guère retenu l'attention. Il s'agissait pourtant d'une opération importante qui marquait la réouverture du compartiment des emprunts internationaux en francs, qui n'avait plus accueilli de nouvelle émission depuis le début du mois de mars.

Cet emprunt portugais est remarquable par sa construction technique nouvelle qui a permis aux banques de vendre les titres en même temps, de part et d'autre de l'Atlantique, à toutes les catégories de souscripteurs, les professionnels aussi bien que les particuliers. C'est la première fois depuis fort longtemps qu'un pays étranger émet des obligations en francs français que les épargnants et les rentiers ont le droit d'acheter en France. Calculé au prix d'émission, le rendement de ces titres est de 7,6 % l'an.

Pour ce qui est des emprunteurs français de tout premier plan, France Télécom aura bientôt l'occasion de se distinguer sur le marché international. Cette entreprise se prépare à substituer par un autre un emprunt de 150 millions de francs suisses qui aurait encore quatre ans à courir mais qui va être dénoncé. L'affaire, qui date de 1989, avait été émise par le prédécesseur de France Télécom, la Caisse nationale des télécommunications, qui, à l'époque, pouvait se prévaloir de la garantie de l'Etat. Les obligations de la CNT portent un coupon de 5,75 % l'an. Elles devraient être remplacées par des titres non garantis, d'un rendement bien inférieur. Les taux d'intérêt nominaux pratiqués actuellement en Suisse pour des durées moyennes sont de l'ordre de 4,75 % seulement.

Auparavant, la Caisse française de développement aura lancé un emprunt d'un montant d'environ 1,5 milliard de francs français, qui sera garanti par l'Etat et dont le produit sera utilisé dans le cadre de la contribution de la France au Fonds monétaire international (FMI). Il faudra, en fait, le scinder dans les cinq devises qui composent l'unité de compte du FMI : dollar, yen, mark, franc français et livre sterling.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Le dollar change de tendance

LE DOLLAR, maintenant, réagit à la hausse sur n'importe quel événement, dans une atmosphère qui semble être passée du pessimisme le plus mou à un début d'optimisme, très prudent il est vrai.

Jeudi 18 mai, le cours de la devise américaine bondit, en quelques minutes, de 1,4450 DM à 1,4635 DM et de 5,12 F à 5,18 F sur l'annonce du départ du ministre des affaires étrangères allemand, Klaus Kinkel, de la présidence du parti libéral (FDP) allemand, à la suite de nouvelles défaites électorales. En fait, il s'agissait plutôt d'une baisse du mark, ces défaites étant susceptibles de remettre en cause le délicat équilibre de la coalition au pouvoir. Puis le dollar reperdait du terrain, pour repasser au-dessous de 1,44 DM (1,4385 DM) à la veille du week-end. Pour certains opérateurs, l'atterrissage en douceur de l'économie américaine, qui s'esquisse dans l'immédiat, pourrait réduire le déficit commercial du pays, de même que celui de la balance des paiements, dont le creusement a tant contribué à l'affaiblissement du dollar.

Les analystes sur graphiques tel Philippe Cahen, du service des études économiques et financières du Crédit lyonnais, jugent frappant le parallélisme avec le quatrième trimestre 1992 : après un plus bas historique le 2 septembre à 1,3865 DM, le dollar avait rebondi à 1,530 DM en quinze jours pour retomber à 1,3890 DM et remonter par paliers, à 1,76 DM. Ils envisagent, maintenant, une hausse possible à 1,49-1,50 DM, suivie d'une correction à la baisse et, après, une ascension très violente de la devise américaine.

Le franc français a connu une semaine agitée. Après un début de semaine calme sur la base de 3,50 F pour un mark, des rumeurs de dévaluation, dans le cadre d'un réaménagement du noyau dur du système monétaire européen, poussaient le mark à plus de 3,56 F avant qu'un communiqué de l'Elysée n'apporte un démenti. A la veille du week-end, les marchés restaient à demi-convaincus, avec un mark à 3,5440 F à New York. Tout le monde attend le collectif budgétaire de la mi-juin pour se faire une opinion.

François Renard

L'OR

	Cours 12-5	Cours 19-5
Or fin (k. barre)	62 000	62 600
Or fin (en lingot)	62 500	62 650
Pièce française (20F)	361	363
Pièce française (10F)*	400	[illegible]
Pièce suisse (20F)	362	363
Pièce latine (20F)	362	362
Pièce tunisienne (20F)*	350	[illegible]
Souverain	456	464
Souverain Elisabeth II*	448	456
Demi-souverain*	304	303
Pièce de 20 $	2 420	2 450
Pièce de 10 $	1 500	[illegible]
Pièce de 5 $*	750	750
Pièce de 50 pesos	2 320	2 345
Pièce de 20 marks*	445	466
Pièce de 10 florins	377	375
Pièce de 5 roubles*	270	270

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 15 AU 19 MAI

DEVISE	New York 15-5	New York 19-5	Paris 15-5	Paris 19-5	Zurich 15-5	Zurich 19-5	Francfort 15-5	Francfort 19-5	Bruxelles 15-5	Bruxelles 19-5	Amsterdam 15-5	Amsterdam 19-5	Milan 15-5	Milan 19-5	Tokyo 15-5	Tokyo 19-5
Livre	1,5750	1,5670	8,0459	[illegible]	1,8869	[illegible]	2,2660	[illegible]	46,6315	[illegible]	2,5350	[illegible]	2630,25	[illegible]	136,47	135,98
$ E.U.	-	[illegible]	5,1085	[illegible]	1,1980	[illegible]	1,4387	[illegible]	29,62	[illegible]	1,6095	[illegible]	1670	[illegible]	86,65	86,52
Franc français	19,5752	[illegible]	-	[illegible]	23,4511	[illegible]	28,1629	[illegible]	5,7982	[illegible]	31,50631	[illegible]	326,9061	[illegible]	16,96193	[illegible]
Franc suisse	83,4725	[illegible]	426,4190	[illegible]	-	[illegible]	120,0918	[illegible]	24,7245	[illegible]	1,34349	[illegible]	1393,9900	[illegible]	72,32888	[illegible]
Deutschemark	69,5072	[illegible]	355,0775	[illegible]	83,2696	[illegible]	-	[illegible]	20,5880	[illegible]	111,87183	[illegible]	1160,7701	[illegible]	60,22798	[illegible]
Franc belge	3,3761	[illegible]	17,2468	[illegible]	4,0446	[illegible]	4,8572	[illegible]	-	[illegible]	5,4338	[illegible]	56,38082	[illegible]	2,92539	[illegible]
Florin	62,1311	[illegible]	317,3967	[illegible]	74,4331	[illegible]	89,3880	[illegible]	18,4032	[illegible]	-	[illegible]	1037,5893	[illegible]	53,83660	[illegible]
Lire italienne	0,00599	[illegible]	3,0590	[illegible]	0,7174	[illegible]	0,8615	[illegible]	1,7737	[illegible]	0,963772	[illegible]	-	[illegible]	0,051886	[illegible]
Yen	1,154068	[illegible]	5,895557	[illegible]	1,382574	[illegible]	1,660358	[illegible]	34,183497	[illegible]	1,857473	[illegible]	19,272937	[illegible]	-	[illegible]

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La menace américaine

LA BAISSE des rendements à long terme aux Etats-Unis, amorcée au début de l'année et poursuivie avec constance tous ces derniers mois, est-elle terminée, pour faire place à une nette remontée ? C'est tout le problème qui se pose aux milieux financiers internationaux, notamment en Europe, où une telle remontée risquerait d'avoir un effet de contagion et de compromettre une détente jugée indispensable, aussi bien en Allemagne qu'en France. La raison ? Une petite résurgence de l'inflation, qui finirait par se produire après l'orgie de croissance du second semestre 1994, et qui inquiéterait, un peu, les milieux financiers.

Effectivement, le « noyau dur » (CORE) de l'indice des prix de détail américains, hors l'alimentation et l'énergie, trop volatiles en fonction des saisons, progresse de 4,3 % en rythme annuel, sur les quatre premiers mois de 1995, contre moins de 3 % en 1994. La Réserve fédérale, par la voix de son vice-président, Alan Blinder, s'entretenant avec un journaliste du *Financial Times* du 18 mai, ne paraît pas s'en émouvoir, estimant que cette progression constitue seulement une réponse très retardée aux pressions à la hausse enregistrées sur les matières premières et les demi-produits l'an dernier. Pour lui, ces pressions s'atténuent et sont derrière nous, et le comité de politique monétaire de la Fed ne devrait pas modifier ses taux directeurs, le 23 mai.

Un sentiment partagé par trente économistes américains interrogés par l'agence Reuter. Au-delà de cette date, les avis sont très divergents. Six économistes qui estiment non négligeable le risque de récession pronostiquent une baisse de 50 points de base du taux de l'escompte lors de la réunion du conseil de la politique monétaire de la FED en juillet. Comme le dernier relèvement des taux en février n'a pas encore affecté tous les secteurs d'activité, une baisse du loyer de l'argent en juillet pourrait en compenser les éventuels effets pervers.

Mais la grande majorité des experts considèrent que la croissance reste vigoureuse outre-Atlantique et, avec elle, les risques d'inflation. Les deux tiers des économistes interrogés s'attendent en fait à un nouveau relèvement des taux américains d'ici à la fin de l'année, sans doute au quatrième trimestre.

BAISSE À WALL STREET

En tout cas, les opérateurs sur le marché obligataire américain réagissent très vite à tout signe d'inflation, quitte à surestimer la menace de dérapage. Il ne faut pas oublier que la flambée des rendements à long terme, l'an dernier, passés de 5,80 % en janvier à 8,05 % en novembre pour les emprunts du Trésor à dix ans, et de 6,30 % à 8,18 % pour ceux à 30 ans, a été provoquée uniquement par la crainte d'une inflation déclenchée automatiquement, disait-on, par une croissance débridée. Mais comme l'inflation ne venait pas (un véritable « Désert des Tartares »), le « soufflé » est retombé : dès le début de 1995, ces rendements étaient revenus à respectivement 7,80 % et 7,85 %. La perspective d'un ralentissement de la croissance, confirmée ces derniers mois, a accéléré le mouvement, au point que lesdits rendements retombaient à 6,52 % et 6,84 % respectivement au milieu de la semaine. On n'était plus très loin des 5,17 % et 5,77 % touchés le 15 octobre 1993, au plus bas depuis vingt-cinq ans.

La veille du week-end, toutefois, on remontait à 6,62 % et 6,91 %, ce qui reste en dessous des 6,67 % et des 7 % de la semaine dernière. Il faut dire que le marché obligataire était, en fin de semaine, refroidi inquiet par la chute brutale jeudi de Wall Street. Un certain nombre d'opérateurs se demandent par ailleurs si la baisse des rendements est terminée ; le risque d'une remontée n'est peut-être pas négligeable, et pourrait accélérer encore le repli des marchés d'actions, voire provoquer un krach. Un certain nombre de prévisions de services d'études estiment que le taux du dix ans américain pourrait atteindre 7,50 % à la fin de juillet, avec, toutefois, un reflux à 7,20 % en fin d'année.

De leur côté, les analystes sur graphiques *(charts)* jugent que le marché des T. Bonds américains est « suracheté » et qu'une correction est en train de s'enclencher sur les deux prochains mois, susceptible de reprendre le tiers ou la moitié de la baisse enregistrée depuis novembre 1994, ce qui porterait le dix ans de 6,60 % à peut-être 7,50 %. A cet égard, indique François Chevallier, analyste à la BFCE, les chiffres de l'emploi de mai aux Etats-Unis qui seront connus dans la première quinzaine de juin seront importants : s'ils traduisent un rebond des créations d'emplois, après la faiblesse de celles d'avril, des remous pourraient se produire.

STATU-QUO EN EUROPE

En Europe, c'est le *statu quo*, les taux à long terme se conformant à la tendance américaine : après un creux à 7,44 %, le rendement de l'OAT dix ans s'est retrouvé à 7,49 %, à 1,60 % des 5,89 % du Bund allemand dix ans, le cours du contrat dix ans sur le Matif évoluant entre 115,90 et 115,12 pour terminer à 115,60. « *Le long terme est resté à l'écart des tensions sur le court terme et, si le Matif a reculé vendredi, c'est sur des prises de bénéfices* », indique un opérateur. A court terme, le taux du contrat juin Pibor à 93,16 (6,84 %) se rapproche de celui du dépôt à trois mois (7,10 %), cette convergence traduisant le scepticisme des opérateurs sur une baisse prochaine. Le contrat septembre, toutefois, à 94,05, reflète une anticipation à 5,95 %, donc l'espoir d'une baisse.

La Banque de France n'a donné aucun signe d'assouplissement monétaire, maintenant le taux au jour le jour à 7 1/2 -7 5/8 %. Les marchés ne s'attendent pas non plus à une réduction des taux directeurs la semaine prochaine en raison de la faiblesse du franc.

Sur le marché obligataire, pas d'émissions nouvelles, les emprunteurs attendant une baisse des rendements. Le collectif budgétaire à la mi-juin et les premières mesures du nouveau gouvernement devraient débloquer la situation.

François Renard

MATIF

Echéances 19-5	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 95	946 70	115,20	115,82	[illegible]	115,60
Sept. 95	6 468	115,14	115,20	114,94	115,06
Déc. 95	102	114,86	114,90	[illegible]	114,76
Mars 96	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Juin 95	244 59	93,25	93,27	93,10	93,11
Sept. 95	206 14	[illegible]	94,12	[illegible]	94,05
Déc. 95	67 21	94,02	94,07	[illegible]	94,02
Mars 96	21 34	[illegible]	93,90	[illegible]	93,85
ÉCU LONG TERME					
Juin 95	33 81	[illegible]	85,80	85,40	85,58
Sept. 95	—	[illegible]	—	[illegible]	85,48

MATIÈRES PREMIÈRES

Le zinc sur fond de grisaille

LES COURS du zinc ont encore perdu quelques dollars cette semaine pour s'établir à 1 100 dollars la tonne pour l'échéance à trois mois. Le premier semestre s'était déjà déroulé sur fond de grisaille. Les cours piétinaient misérablement. En 1991, les prix ont baissé de 27 %. Depuis, la chute est inexorable : en 1992, les prix atteignaient 1 150 dollars la tonne en moyenne. L'année 1993, malgré quelques pics à 1 336 dollars la tonne, s'était achevée tristement en passant sous la barre des 1 000 dollars la tonne. Quant à l'an passé, les prix stagnaient en dessous de ce palier déjà dérisoire.

Comme les autres métaux, le zinc a beaucoup souffert de la crise économique qui sévissait dans l'automobile et le bâtiment. La galvanisation des tôles destinées à l'automobile représente environ 45 % des usages d'usine. Depuis 1993, les constructeurs sont entrés dans une période léthargique. Certains analystes ne manquent pas de souligner cependant que « *la demande n'est pas aussi mauvaise que prévu cette année et qu'elle connaît même une certaine reprise* ». Sur le plan mondial, celle-ci atteint en effet 6,878 millions de tonnes (pour une production de 7,6 millions de tonnes), alors qu'elle dépassait à peine 5 millions de tonnes il y a deux ans...

Néanmoins, devant la mollesse passée de la consommation européenne en particulier, les producteurs de l'Europe de l'Ouest avaient décidé de limiter leur offre. Avec plus ou moins de bonheur et plus ou moins d'empressement. En dépit de déclarations fracassantes, les annonces de regroupements ou de fermetures sont longues à être suivies d'effet car elles se révèlent onéreuses. Pourtant, l'initiative était bienvenue : même si le Groupe d'étude du plomb et du zinc parlait d'une offre à peine excédentaire – la production européenne, selon leurs chiffres, atteignait, en 1993, 2,2 millions de tonnes, alors que la demande ne s'élevait qu'à 1,9 million de tonnes – la plupart des analystes du secteur estimaient ces statistiques « *exagérément optimistes* ». Ils étaient d'autant plus enclins à la prudence que les stocks ne diminuaient pas.

DÉFERLEMENTS CHINOIS

La marchandise entreposée à la même époque au London Metal Exchange totalisait plus d'1 million de tonnes environ. Si, en 1994, la situation n'a guère évolué, depuis le début de l'année, les données sont un peu plus favorables. A défaut de redresser les prix, hypothèse néanmoins envisageable pour l'avenir, les efforts des producteurs ont abouti à une baisse des réserves. Le LME n'abrite plus sous ses hangars que 948 375 tonnes de zinc. Les experts trouvent ces tonnages « *encore excessifs mais encourageants* ». L'état d'engorgement est patent, car, si les statistiques évoquent la marchandise entreposée au LME, il y a de par le monde beaucoup de zinc non comptabilisé. La plupart des pays producteurs et consommateurs détiennent des réserves. Et comme si ce n'était pas suffisant, les Américains se débarrassent cycliquement sur le marché de stocks stratégiques qu'ils ont constitués depuis 1950. Il s'agit bien souvent d'un goutte-à-goutte – 20 000 tonnes environ sur un tonnage global de 300 000 tonnes – mais, chaque fois, l'effet se révèle désastreux sur le marché. Ces ventes sont néanmoins inexorables : même dans la perspective éventuelle d'un conflit, les Etats-Unis n'ont de toute façon aucune difficulté à s'approvisionner en métal.

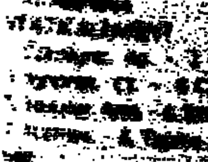
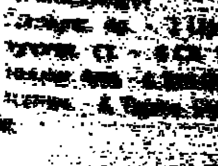
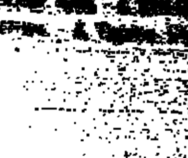
Le zinc aurait pu bénéficier d'une chance de survie grâce à un contrôle effectif de l'offre mondiale. Mais c'est difficile. Comment juguler les braderies successives de certains pays, en manque de devises ? Depuis l'éclatement du bloc soviétique, les arrivages de la communauté des Etats indépendants pesaient déjà lourd sur les prix. La Russie et le Kazakhstan, pour ne citer qu'eux, bradaient tellement leur zinc que toute tentative en Europe de l'Ouest pour réduire les capacités était vaine.

En 1995, tandis que l'Europe de l'Est s'assagit, la Chine prend le relais. Les exportations de l'empire du Milieu ont tout simplement quadruplé en l'espace de trois ans. De 75 000 tonnes en 1992, elles sont passées à près de 300 000 tonnes en 1995. Quelques analystes voyageurs prédisent toutefois un ralentissement prochain des ventes chinoises. « *Les usines de ce pays ont des problèmes d'approvisionnement* expliquent-ils. *Les ventes vont probablement freiner leur rythme et les cours mondiaux en seront dopés* », espèrent-ils. En attendant ces heureux lendemains, le zinc, de jour en jour, ternit davantage.

Marie de Varney

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19-5	18-5
Dow Jones comptant	195,76	196,08
Dow Jones à terme	278,55	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 739,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 738	2 759
Aluminium comptant	1 725,50	1 729
Aluminium à 3 mois	1 745,50	[illegible]
Plomb comptant	592	590
Plomb à 3 mois	—	[illegible]
Etain comptant	5 810	5 745
Etain à 3 mois	5 795	5 740
Zinc comptant	1 022	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 045,50	[illegible]
Nickel comptant	7 340	7 270
Nickel à 3 mois	7 340	[illegible]
MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent à terme	4,73	[illegible]
Platine à terme	0,80	[illegible]
Palladium	168,25	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,24	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,41	[illegible]
Graine soja (Chicago)	169,50	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
P. de terre (Londres)	335,10	[illegible]
Orge (Londres)	108	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 351	[illegible]
Café (Londres)	3 079	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		
Coton (New York)	1,10	[illegible]
Jus d'orange	1,02	[illegible]

هكذا من الأصل

Du soleil jusqu'à lundi

LES PRESSIONS atmosphériques continueront de s'élever sur notre pays et un anticyclone se développera pour venir se centrer sur la Bretagne, ainsi le temps calme et généralement ensoleillé se poursuivra-t-il jusqu'à lundi.

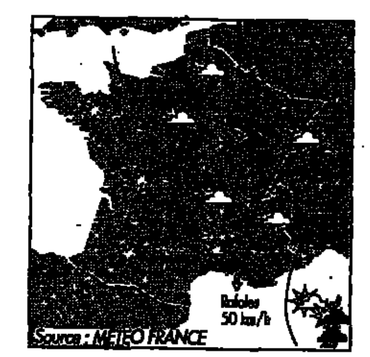
Dimanche matin, le ciel sera nuageux du Nord aux Ardennes et au Nord-Est avec des bancs de brumes au lever du jour. Du Cotentin à l'Ile-de-France, à la Bourgogne et au Jura, après un peu de grisaille matinale, le soleil sera simplement contrarié par quelques passages nuageux. De la Côte d'Azur à la Corse, ce sera une alternance de nuages et de belles éclaircies avec même une petite averse sur le relief. Partout ailleurs, mis à part la grisaille le long de la Garonne, le ciel sera limpide avec un soleil éclatant.

L'après-midi, de belles éclaircies alterneront avec des passages nuageux sur le quart nord-est de la France. Du Nord au Bassin parisien, à la région lyonnaise et aux Alpes, quelques nuages inoffensifs n'empêcheront pas le soleil d'être largement présent. Sur l'extrême Sud-Est, un risque d'averses se maintiendra sur le relief. Enfin le beau temps se poursuivra sur les autres régions. Le mistral soufflera encore modérément au cours de la matinée avant de faiblir.

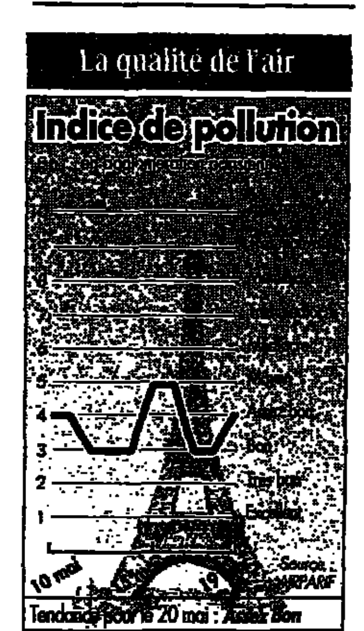
Les températures minimales seront encore fraîches pour la saison, avec un thermomètre qui indiquera 2 à 6 degrés sur la moitié nord, de 4 à 8 degrés plus au sud mais aux alentours de 2 degrés au cœur du Massif Central. Enfin, il fera de 10 à 12 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, il fera de 14 à 18 degrés du Nord-Ouest aux Ardennes et au Nord-Est ; de 19 à 22 degrés de la Vendée au Centre et au Sud-Est, et jusqu'à 25 degrés de l'Aquitaine à la région toulousaine.

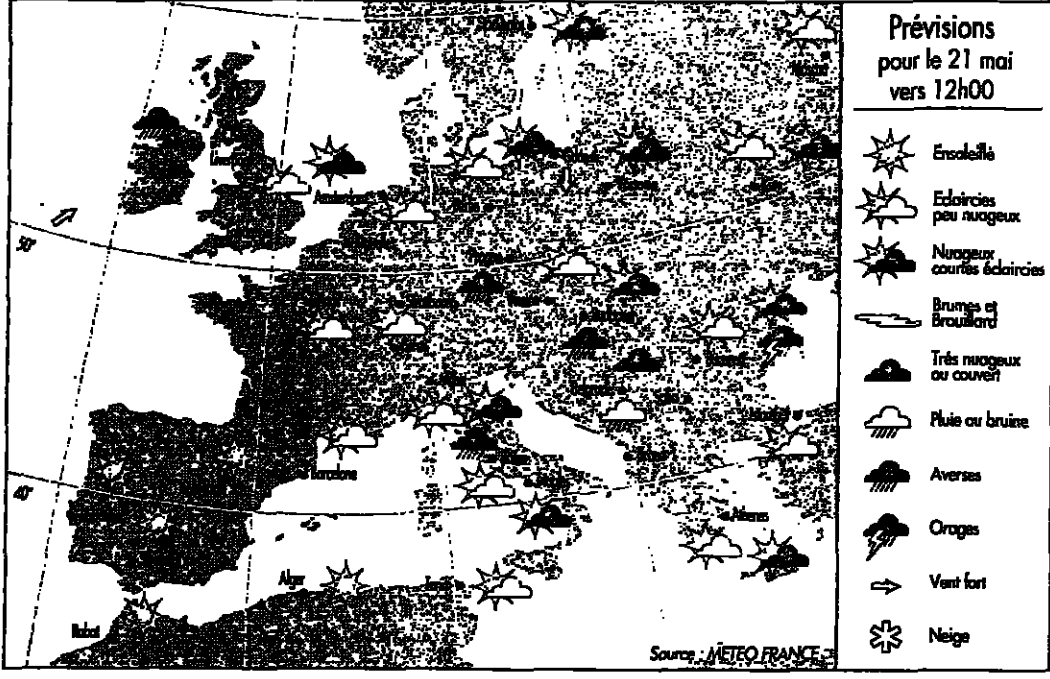
Lundi, le soleil sera encore bien présent au cours de cette journée avec simplement des passages nuageux le long de la façade atlantique durant l'après-midi. Les températures seront en hausse par rapport à celles de dimanche.

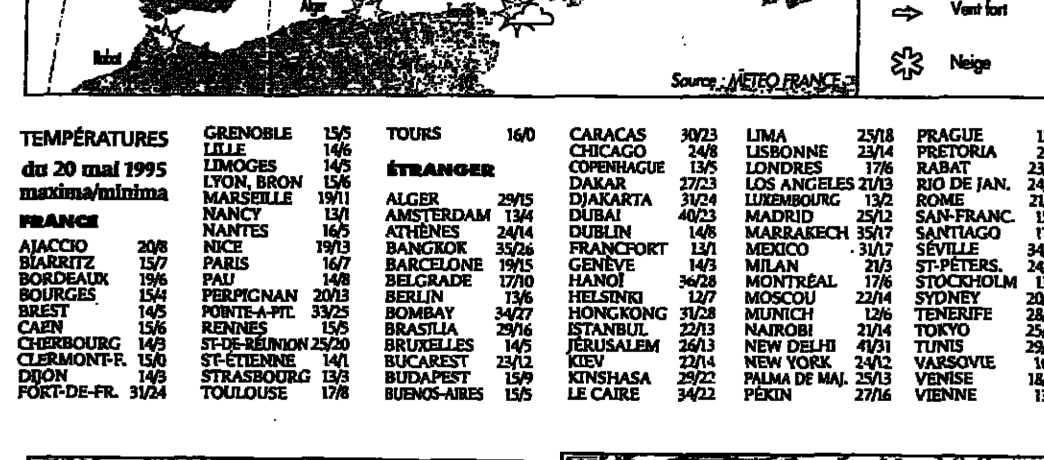
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 21 mai vers 12h00

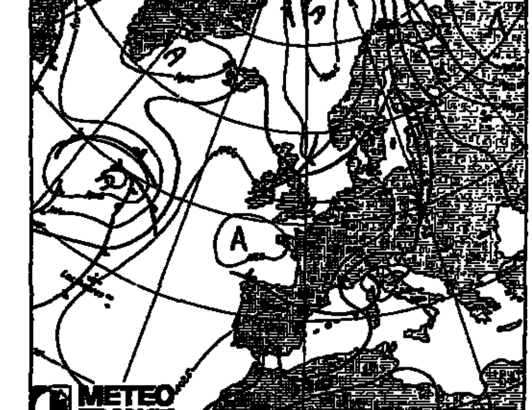






TEMPÉRATURES du 20 mai 1995 maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	20/8
BIARRITZ	15/7
BORDEAUX	19/6
BOURGES	15/4
BREST	14/5
CAEN	15/6
CHERBOURG	14/3
CLERMONT-F.	15/0
DIJON	14/3
FORT-DE-FR.	31/24
GRENOBLE	15/5
LILLE	14/6
LIMOGES	14/5
LYON, BRON	15/6
MARSEILLE	19/11
NANCY	13/1
NANTES	16/5
NICE	19/13
PARIS	16/7
PAU	14/8
PERPIGNAN	20/13
POINTE-A-PIT.	33/25
RENNES	15/5
ST-DE-RÉUNION	25/20
ST-ÉTIENNE	14/1
STRASBOURG	13/3
TOULOUSE	17/8
TOURS	16/0
ÉTRANGER	
ALGER	29/15
AMSTERDAM	13/4
ATHÈNES	24/14
BANGKOK	35/26
BARCELONE	19/15
BELGRADE	17/10
BERLIN	13/6
BOMBAY	34/27
BRASILIA	29/16
BRUXELLES	14/5
BUCAREST	23/12
BUDAPEST	15/9
BUENOS-AIRES	15/5
CARACAS	30/23
CHICAGO	24/8
COPENHAGUE	13/5
DAKAR	27/23
DJAKARTA	31/24
DUBAI	40/23
DUBLIN	14/8
FRANCFORT	13/1
GENÈVE	14/3
HANOÏ	36/28
HELSINKI	12/7
HONGKONG	31/28
ISTANBUL	22/13
JÉRUSALEM	26/13
KIEV	22/14
KINSHASA	29/22
LE CAIRE	34/22
LIMA	25/18
LISBONNE	23/14
LONDRES	17/6
LOS ANGELES	21/13
LUXEMBOURG	13/2
MADRID	25/12
MARRAKECH	35/17
MEXICO	31/17
MILAN	21/3
MONTRÉAL	17/6
MOSCOU	22/14
MUNICH	12/6
NAIROBI	21/14
NEW DELHI	41/31
NEW YORK	24/12
PALMA DE MAJ.	25/13
PÉKIN	27/16
PRAGUE	12/4
PRETORIA	21/9
RABAT	23/13
RIO DE JAN.	24/19
ROME	21/13
SAN-FRANC.	15/9
SANTIAGO	17/3
SÉVILLE	34/19
ST-PÉTERS.	24/16
STOCKHOLM	13/0
SYDNEY	20/13
TENERIFE	28/19
TOKYO	25/17
TUNIS	29/18
VARSOVIE	16/6
VENISE	18/10
VIENNE	13/8



Situation le 20 mai, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 mai, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Méfiance réciproque

LA PRESSE britannique et américaine insiste depuis quelques jours sur les divergences qui se manifestent entre l'URSS et les Anglo-Saxons. Qu'il y ait une part d'incompréhension dans les difficultés présentes, cela n'est point douteux.

Les Russes s'étonnent chaque jour que certains journaux américains se permettent de les critiquer, les Américains et les Britanniques ne s'étonnent pas moins que les zones occupées par les troupes soviétiques soient entièrement fermées, alors que les hostilités sont terminées ; que toutes les informations sur les Balkans, l'Europe centrale, une partie de l'Allemagne parviennent au monde par Moscou.

Ces étonnements tiennent à des conceptions différentes du rôle de la presse, conceptions étroitement liées aux systèmes politiques respectifs de l'URSS et des Anglo-Américains. Il est bon de nous en souvenir, mais il n'est pas probable que de telles différences puissent être écartées.

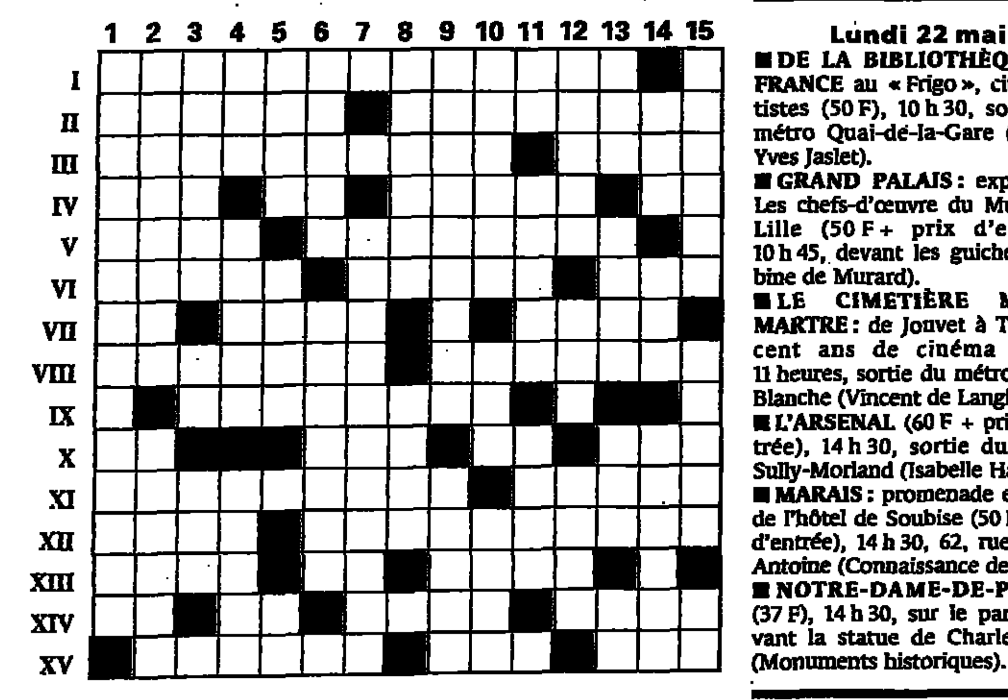
Des dissentiments plus graves portent sur des problèmes positifs : non pas tant ceux de San Francisco (les « Trois Grands » sont, en somme, d'accord sur l'essentiel du plan de sécurité collective) que les questions européennes. Au problème polonais, non résolu, viennent tous les jours s'en joindre de nouveaux, soulevés par les grandes puissances ou leurs protégés : Trieste, la Carinthie, le Dodécanèse, Bornholm.

Un problème plus important et plus épineux est celui de l'Allemagne : ce sera la pierre de touche de l'accord entre les « Trois Grands ». On ne saurait dire, jusqu'à présent, qu'ils soient en désaccord, mais ils n'ont pas établi un programme commun. Et c'est là que semble régner cette méfiance réciproque dont parlent nos confrères britanniques.

(22 mai 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6565



HORIZONTALEMENT

I. Une personne qui sait bien nager. – II. Une grande barre. Coiffée comme une vierge. – III. Sorte d'intuition. Lutte. – IV. Agrément d'autrefois. Lie. Principe odorant. La fin de tout. – V. Terrible, en Russie. Plus raide et moins beau quand il est de service. – VI. Déesse carthaginoise. Souvent réclamée à grands cris. La première moitié. – VII. Participe. Peut abriter un rieur. Une salade. – VIII. C'est parfois travailler en marge. Evoque une jolie patte. – IX. Qui ne laissent rien passer. – X. Mesure chinoise. Ne circule plus. Symbole. Durillon. – XI. Comme des pucerons dans les pommes. Estacado, au Texas. – XII. Prononcés. Station sur la Manche. – XIII. Un homme de passage. Agrément étranger. Grands ouverts quand on dévore. – XIV. Pronom. N'a pas un grand lit. Exprima sa mauvaise humeur. Ustensile servant à larder. – XV. Oiseau. D'un auxiliaire. Coule à l'étranger.

VERTICALEMENT

1. Qui nous laisse entrevoir des avantages. – 2. Quand il est au travail, peut faire un bout d'essai. Pièces satiriques. – 3. Ne peut pas être classé avec les petites annonces. Adverbe. Coule en Egypte. – 4. Invite à s'épanouir. Son herbe est bonne à brûler. Rivière. – 5. Un minimum pour le bon sens. Passa la main. Cité antique. – 6. Qu'on rencontre souvent. Peuvent être occupées par une dame. – 7. Un oiseau qui mange en volant. – 8. Adjectif qu'on peut utiliser quand on est à la bourre. Mal reçus. – 9. Qui fournit beaucoup de blé. N'est pas précieux quand il est lourd. – 10. Une petite marque d'affection. Direction. Bien tranquille. – 11. Note. Dans la Haute-Vienne. Un bon numéro. – 12. Bien mesurée. Envié quand il est gros. Est grand pour la haute. – 13. Choisi. Qui a peut-être fait l'objet d'une correction. Amène à la raison. Vaste plaine. – 14. Bien remué. Va ventre à terre. Qui revient périodiquement. – 15. Ses habitants manquaient de goût. Sculpteur flamand. Conjonction.

SOLUTION DU N° 6564

HORIZONTALEMENT

I. Cliché. TB. – II. Oignon. Ar. – III. Non. Us. Pô. – IV. Snobs. Feu. – V. Ressort. – VI. Grâce. Rai. – VII. Naïs ! LM. – VIII. Est. Aïeul. – IX. Crasse. – X. Ancien. – XI. Attestera.

VERTICALEMENT

1. Consigne. Aa. – 2. Lion. Rasant. – 3. Ignorait. Ct. – 4. Cn. Becs. Cie. – 5. Housse. Ares. – 6. Ens (Enns). Liant. – 7. Formes. – 8. Tapera. User. – 9. Broutille.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 22 mai

■ **DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE** au « Frigo », cité d'artistes (50 F), 10 h 30, sortie du métro Quai-de-la-Gare (Pierre-Yves Jaslet).
■ **GRAND PALAIS** : exposition Les chefs-d'œuvre du Musée de Lille (50 F + prix d'entrée), 10 h 45, devant les guichets (Sabine de Murard).
■ **LE CIMETIÈRE MONTMARTRE** : de Jouvet à Truffaut, cent ans de cinéma (60 F), 11 heures, sortie du métro Place-Blanche (Vincent de Langlade).
■ **L'ARSENAL** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland (Isabelle Hauller).
■ **MARAIS** : promenade et visite de l'hôtel de Soubise (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 62, rue Saint-Antoine (Connaissance de Paris).
■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** (37 F), 14 h 30, sur le parvis devant la statue de Charlemagne (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** : chapelles et jardins secrets (45 F), 14 h 30, angle de la rue Mouffetard et de la rue du Pot-de-Fer (S. Rojon-Kern).
■ **LA SORBONNE** (50 F), 14 h 30, 46, rue Saint-Jacques (Elisabeth Romann).
■ **LE VAL-DE-GRÂCE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, place Alphonse-Laveran (Tourisme culturel).
■ **BELLEVILLE**, pendant les journées portes ouvertes des ateliers (50 F), 15 heures, sortie du métro Télégraphe (Pierre-Yves Jaslet).
■ **DE BLANCHE À TRINITÉ** (60 F), 15 heures, sortie du métro Place-Blanche (Vincent de Langlade).
■ **DE LA BUTTE AUX CAILLES** à la Cité florale (55 F), 15 heures, sortie du métro Corvisart (Paris et son histoire).
■ **L'ÉGLISE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE** (37 F), 15 heures, devant le portail de l'église (Monuments historiques).
■ **LE THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 15, avenue Montaigne (Monuments historiques).

Mardi 23 mai

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Chagall (50 F + prix d'entrée), 11 h 20, 11, avenue du Président-Wilson, devant l'entrée (Christine Merle).
■ **L'ARSENAL** et les plus beaux hôtels du quartier Sully (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Sully-Morland côté Sully (Connaissance de Paris).
■ **CIMETIÈRE DE MONTMARTRE** (60 F), 14 h 30, devant l'entrée côté avenue Rachel (Artange).
■ **CITÉ DES SCIENCES** de La Villette et l'exposition Emballages (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, au bout du couloir du métro Porte-de-La-Villette (Europ Explo).
■ **LE JARDIN DE L'HÔTEL DE MASSA** et les jardins et cités d'artistes du 14e arrondissement (45 F), 14 h 30, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques (S. Rojon-Kern).
■ **MUSÉE CARNAVALET** : 1789, la Révolution (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).
■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (35 F + prix d'entrée), 14 h 30, 158, boulevard Haussmann (Séverin Racenet).
■ **LES PASSAGES** de la Bourse à Richelieu-Drouot (40 F), 14 h 30, sortie principale du métro Bourse (Sauvegarde du Paris historique).
■ **LE QUARTIER PLAISANCE** et Notre-Dame-du-Travail (40 F), 14 h 30, angle de la rue du Moulin-Vert et de la rue Didot (Sauvegarde du Paris historique).
■ **L'ARC DE TRIOMPHE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, devant les guichets dans le passage souterrain (Monuments historiques).
■ **LA BUTTE AUX CAILLES** et la Cité florale (40 F), 15 heures, sortie du métro Corvisart (Approche de l'art).
■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Isabelle Hauller).
■ **LE JARDIN DU LUXEMBOURG** (37 F), 15 heures, devant les grilles place Edmond-Rostand (Monuments historiques).
■ **LA SEINE**, deuxième port fluvial d'Europe (50 F), 15 heures, place du Châtelet devant la fontaine (Paris autrefois).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** A partir du dimanche 28 mai, le nombre de TGV quotidiens passera de neuf à onze entre Paris et Marseille, et de six à huit entre Paris et Montpellier. Du 29 juin au 23 septembre, un TGV assurera chaque jour un aller et retour Nice-Bruxelles. La capitale belge sera ainsi reliée, sans passer par Paris, aux gares de l'aéroport Charles-de-Gaulle, de Marne-la-Vallée - Chessy, de Lyon, d'Avignon, de Marseille et de Cannes. Pour faire face à la concurrence aérienne sur la liaison Paris-Bordeaux, la SNCF a d'autre part décidé de baisser ses tarifs sur cette ligne. Les réductions, qui entreront en vigueur le 28 mai, varieront de 5 à 11 %. – *(AFP, Reuter.)*

■ **SAINT-NAZAIRE.** L'armateur norvégien Royal Caribbean Cruise Line a confirmé la commande aux Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire d'un paquebot de 280 mètres. *Vision-of-the-Seas*, qui pourrait accueillir 2 400 passagers dans 1 000 cabines, sera livrable en avril 1998. – *(AFP.)*

CANNES 95 *Deux formes d'académisme ont dominé la compétition, avec la reconstitution historique soignée et métaphorique de Des anges et des insectes, de Philip Haas, et le « grand sujet » traité de manière spectaculaire par John Boorman dans Rangoon. Celui-ci fournissait du moins l'occasion à l'un des interprètes, U Aung Ko, d'évoquer la réalité de la dictature birmane.* ● **LES BONNES SURPRISES se trouvaient parmi les premiers films présentés par la Quinzaine des réalisateurs. Elles venaient du Québec, d'Iran et de Taïwan.** ● **C'EST AUSSI pour faire survivre ce cinéma audacieux mais économiquement fragile que producteurs, distributeurs et exploitants indépendants français ont annoncé sur la Croisette leur rapprochement. Ce qui doit se traduire par une charte commune, qui sera soumise aux nouveaux interlocuteurs de la culture.**

COMPÉTITION OFFICIELLE

Royaumes désunis

D'un côté, la Birmanie écrasée par la dictature militaire ; de l'autre, la noblesse victorienne minée par ses tares

RANGOON, de John Boorman (Grande-Bretagne). *DES ANGES ET DES INSECTES*, de Philip Haas (Etats-Unis).

CANNES
de nos envoyés spéciaux

Il ne faut guère de temps pour identifier le genre auquel se rattache *Rangoon* (capitale de la Birmanie), le treizième film de John Boorman : la fiction bien-pensante à grand spectacle. C'est ici la Birmanie écrasée par la dictature militaire qui fournit à la fois le décor (exotique), la réserve de péripéties (sanglantes) et la bonne cause (irréfutable), sur lesquels se bâtit le scénario. Soit l'histoire d'une jeune Américaine, Laura (Patricia Arquette), qui, après avoir été victime d'une tragédie familiale – son mari et son fils ont été égorgés au cours d'un cambriolage – fait du tourisme en Asie pour essayer de se changer les idées. Elle n'y parvient guère, jusqu'au moment où elle est prise dans le maelström de la répression du mouvement démocratique birman emmené par Aung San Suu Kyi, future Prix Nobel de la paix en 1991.

L'argument de ce type de films est connu. Il faut montrer, pour que le monde sache, la trop réelle tragédie birmane ; mais, comme tout le monde s'en moque, des Birmans, il est nécessaire d'enrober cette grosse production dans du prêt-à-consommer, à savoir le drame personnel d'une très jolie Occidentale – procédure habituelle d'un genre qui fonctionne au marchandage entre le « message » général et l'habillage romanesque.

> Un personnage qui relativise son malheur personnel face aux horreurs de ce bas monde

Comme toujours en pareil cas, le marchandage se transforme en chantage envers quiconque serait réticent – avalez la potion du drame de l'héroïne si vous voulez servir les droits de l'homme. Avec l'idée perverse, employée en catimini par le film, que les pauvres de la planète sont bien aimables de souffrir pour permettre aux riches malheureux de régler leurs problèmes.

On comprend ce qui a pu attirer Boorman dans le sujet, lui dont les films fourmillent de personnages reclus en eux-mêmes et qui sont transformés (sauvés ou anéantis) par le contact avec les autres. Mais la dramaturgie est ici trop forte, et le traitement s'appuie sur des mécanismes trop simplistes pour que le cinéaste puisse instiller le trouble qui marque ses meilleurs films. De ceux-ci (*Le Point de non-retour*, *Duel dans le Pacifique*, *Excalibur*), il ne reste que l'indéniable efficacité d'un super-technicien. Efficacité mise à profit aussi bien dans les grandes scènes lacrymales que dans les séquences d'action. Elle utilise au mieux l'engagement physique de son actrice principale, qui patauge dans la boue et le sang, crapahute sous les balles et opère, sans anesthésie, avec une belle détermination, afin que son personnage relativise son malheur personnel face aux horreurs de ce bas monde.

La belle silhouette de sage oriental campé par U Aung Ko, résistant à la junte de *Rangoon* aujourd'hui en exil, est, elle aussi, sans appel. *Rangoon* fera donc pleurer et provoquera une brève pensée émue pour ces pauvres gens de là-bas, sous le talon de fer de la soldatesque. Il est douteux que le film fasse grand-chose pour la cause de la démocratie en Birmanie, et certain qu'il ne fait rien pour celle du cinéma.

Autant le film de Boorman carbure à la pure émotivité, autant *Des anges et des insectes*, l'autre titre présenté en compétition officielle se veut distancié, vernissé, feu-sous-la-glace et tout le bataclan d'une stylistique qui en masque difficilement la prétention satisfaite. Fraises à la crème et *formica fusca* (fourmis noires) ne sont pas faites pour s'entendre.

Telle pourrait être la leçon administrée, près de deux heures durant, par le film de l'Américain Philip Haas – déjà réalisateur d'une adaptation du livre de Paul Auster *La Musique du hasard*. Si le réalisateur et la production sont de nationalité américaine, *Des anges et des insectes* est une histoire anglaise. Très anglaise, au point que l'on s'y sent parfois comme dans un film de James Ivory, cet autre Américain devenu plus british que les Britanniques.

La propriété est somptueuse, les paysages sont aussi verts que le costume des chasseurs est rouge, le mobilier est bien ciré, la domesticité soumise, le fils de la maison hautain et vulgaire, sa sœur Eugenia (Patsy Kensit) belle à mourir et l'entomologiste de retour d'Amazonie est fou amoureux d'elle. Qu'il soit de basse extraction – son père est boucher – et sans fortune ne l'empêchera pas de l'épouser : comme lui, elle semble convaincue que les ailes de papillon sont le refuge ultime de la beauté suprême et sans doute la preuve de l'existence de Dieu.

En un peu moins d'une heure de projection, l'affaire est entendue. *Après ? Il faut forcément que l'eau de rose tourne au vinaigre, puisque Kristin Scott-Thomas n'a pas été convoquée uniquement pour jouer les utilités auxquelles* semble la condamner son humble emploi de préceptrice qui dessine si bien les fourmis.

Car les fourmis sont toujours là. Et les informations que le film s'évertue à donner quant à leurs mœurs et habitudes constituent autant de signes à décoder – ou plutôt de panneaux indicateurs surdimensionnés. Ils laissent deviner que la pourriture grouille dans les soubassements du beau monde, et qu'Eugenia n'a pas épousé le modeste naturaliste sur sa seule bonne mine. Une anonyme dénonciation ancillaire sera nécessaire pour qu'il découvre ce que tout spectateur moyennement attentif avait compris depuis longtemps.

Epouvanté par tant de noirceur accumulée sous tant de richesse et de charme, il s'éloignera nuitamment en compagnie de sa discrète assistante, abandonnant son épouse à sa marmaille dégénérée et au désordre de ses mœurs dépravées, cinématographiées avec une élégance qui n'est jamais autre que décorative. Leurs aventures futures, amazoniennes sans doute, pourront aisément faire l'objet d'un deuxième film, où il apparaîtrait, juste retour des choses, qu'au royaume des fourmis la vie n'est guère plus engageante qu'au sein de la noblesse victorienne.

Jean-Michel Frodon et Pascal Mérigeau

★ Sortie nationale de *Rangoon*, le 19 mai.



QUINZAINE DES RÉALISATEURS

Rigueur et émotion sur Heartbreak Island

***THREE STEPS TO HEAVEN*, de Constantine Giannaris (Grande-Bretagne). *EGGS*, de Bent Hammer (Norvège). *LE CONFESSIONNAL*, de Robert Lepage (Canada). *LE BALLON BLANC*, de Jafar Panahi (Iran). *HEARTBREAK ISLAND*, de Hsu Hsiao-ming (Taïwan).**

CANNES
de notre envoyé spécial

La sélection des films présentés dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs est toujours un bon moyen pour comprendre la signification actuelle du mot « auteur » rapporté au cinéma. Les premiers films de cette année tendent à montrer que la définition de ce statut oscille aujourd'hui entre l'expression d'une réflexion particulière sur le cinéma et la démonstration d'une maîtrise, celle de la technique, de la stylistique ou celle des idées à la mode.

Exemplaire de cette deuxième tendance, *Three Steps to Heaven*, production britannique réalisée par un cinéaste d'origine grecque, Constantine Giannaris, est une comédie « noire » particulièrement cynique, qui épingle de façon complaisante les travers d'une réalité londonienne bien décadente. Une jeune femme décide d'éliminer les responsables de la mort accidentelle de son petit ami : un homme d'affaire vulgaire, un député travailliste homosexuel, une présentatrice d'émissions télévisées (accablantes) sur le déclin. Le trait est peu regardant et le cinéaste se contente d'un regard méprisant sur une humanité artificiellement rendue immonde. *Three Steps to Heaven* pourrait aisément être rapproché du récent *Petits meurtres entre amis*.

Eggs, du Norvégien Bent Hammer, raconte l'existence de deux petits vieux, deux frères qui vivent dans une maison isolée, au cœur d'un hiver qui semble interminable. La répétition des mêmes cadres, des gestes quotidiens saisis en gros plan, des dialogues, restitue de façon cruelle bien qu'assez drolatique l'univers minimaliste, fait de rabâchages, des deux personnages. Le cinéaste, malgré tout, dans sa volonté de contrôle et de mise à distance, ne livre qu'un objet froid auquel la recherche de l'incongruité (l'arrivée d'un fils paralytique et collectionneur d'œufs) enlève tout enjeu.

LA PERTE DES IDÉAUX DE JEUNESSE

Le Confessionnal, du Québécois Robert Lepage, réussit brillamment à télescoper deux époques différentes, à imbriquer des lignes de récits dont il joue de façon quasi musicale. Robert Lepage, qui est metteur en scène de théâtre, parvient d'une certaine façon à scénographier non seulement l'espace mais le temps. Le scénario superpose à un suspense imaginaire (celui de *La Loi du silence* tourné par Alfred Hitchcock sur les lieux mêmes du récit) un suspense « réel » : le frère du narrateur trouvera-t-il son vrai père ? Ici pourtant, l'histoire, dont un spectateur un peu attentif peut anticiper le dénouement, a moins d'importance que la façon dont le cinéaste parvient à organiser des rimes chromatiques ou plastiques, et à dialoguer littéralement avec le film d'Hitchcock.

Deux figures paternelles veillent chacune sur *Le Ballon blanc*, de l'Iranien Jafar Panahi et sur *Heartbreak Island*, du Taïwanais Hsu Hsiao-ming. C'est en effet Abbas Kiarostami qui a écrit *Le Ballon blanc*, et il est impossible de ne pas reconnaître ici les petits dispositifs inventés par l'auteur d'*Où est la maison de mon ami ?* Deux enfants tentent de récupérer le billet de banque des commissions malencontreusement tombé derrière une grille d'aération. Leurs divers efforts, détaillés par une mise en scène très simple, fournissent encore une fois l'occasion d'un regard assez rusé sur la réalité d'une société traversée de contradictions souterraines.

Heartbreak Island est, quant à lui, produit par Hou Hsiao-hsien, dont Hsu Hsiao-ming a été longtemps l'assistant. Ce sera, sans doute possible, un des grands films du Festival.

Après dix ans de prison récoltés à la suite d'un attentat commis durant les émeutes de la fin des années 70 à Taïwan, une militante retrouve ses anciens camarades. Ils sont, à l'exception de l'un d'entre eux devenu complètement mythomane, rangés et font des affaires. L'homme qu'elle aimait s'est marié et a un enfant. Le sujet d'*Heartbreak Island* est universel, mais peu de films pourtant ont réussi à exprimer le poids de désespoir qu'il contient.

C'est toute la veulerie qui s'attache à la perte des idéaux de jeunesse et à la revanche de la société que Hsu Siao-ming dévoile sans caricature, mais implacablement. Comme un tableau qu'il faut parcourir de l'œil un long moment avant que sa composition se dévoile, le film ne se livre véritablement qu'après avoir mis en place une réalité éclatée, *a priori* dénuée de signification. Découpé en longs plans, attentifs à laisser naître la vérité des situations et des personnages, *Heartbreak Island* démontre que la rigueur, parfois méthodique, de la mise en scène n'exclut pas, chez les vrais cinéastes, une authentique émotion.

Jean-François Rauger

U Aung Ko, un résistant sur la Croisette

CANNES
de notre envoyée spéciale

C'est pour elle qu'il a monté les marches en arborant le costume birman, jupe traditionnelle et turban. C'est pour elle qu'il a affronté, le sourire plein d'humilité, public, photographes, journalistes et les a salués avec grâce. C'est pour elle qu'il a accepté de *« détourner le fleuve »*, de bouleverser sa vie en prenant bien des risques. C'est pour elle que U Aung Ko a fait l'acteur. Elle l'inspire et lui donne de la force et du cœur. *« Elle n'a*, dit-il, *jamais peur. »* Mais sait-elle qu'il lui adresse ce signe ? Qu'au fond, du film de John Boorman, dont il est le héros, elle est la véritable star ? Que le public de *Rangoon* ne pourra plus ignorer que la junte militaire birmane tyrannise et massacre ? Sait-elle seulement, de sa maison cernée par les soldats à Rangoun, qu'il est un festival à Cannes ?

Oui, elle sait, croit pouvoir assurer John Boorman. Elle écoute la BBC. C'est même tout ce qu'elle peut faire : depuis le 20 juillet 1989, Aung San Suu Kyi, porte-drapeau du mouvement démocratique birman et Prix Nobel de la paix en 1991, est assignée à résidence. La dictature a tout tenté pour la réduire au silence. Mais sa dignité et son courage ont bouleversé son peuple. Et U Aung Ko, acteur débutant âgé de cinquante-neuf ans, est heureux de pouvoir l'honorer. Que ferait-il sinon sur la Croisette, huron à la fois sage et magnifique, vieillard et juvénile, philosophe et candide ?

« JE NE CROIS PAS AU HASARD »

Il parle doucement, sur la pointe des lèvres. Il glisse, timidement, qu'il aimerait que *« les spectateurs ressentent quelque chose ! Même sans balle ni fusil, la pensée est déjà une aide »*. Son exil parisien n'a pas rompu ses propres liens avec son pays d'origine. Il a dû fuir, bien sûr ; son mariage en 1969 avec une Française n'avait pas arrangé ses affaires au pays ; les postes convoités dans la politique devenaient inaccessibles malgré sa formation poussée : chez les bouddhistes pour la méditation ; puis à l'armée, quatre ans, où il se flatte de n'avoir pas *« usé une balle »* ; à l'Alliance française de Rangoun, à l'école du Parti socialiste et puis à la Sorbonne... La France l'a accueilli alors qu'il n'avait pas de passeport.

U Aung Ko se partage entre des cours d'anglais en entreprises, des travaux de traduction et divers contacts avec des étudiants birmans réfugiés en Europe et fervents partisans de la démocratie. Autant dire que la proposition de Boorman d'interpréter à l'écran le rôle d'un professeur dissident pris dans la tourmente des manifestations contre le régime et enseignant à une jeune Américaine les vertus bouddhistes, l'a pris au dépourvu. Et finalement séduit. Ce serait son combat. Sa contribution. Et son plus bel hommage à la dame de Rangoun, qui fêtera cette année ses cinquante ans.

Quel âge avait-elle donc quand il l'a rencontrée à Paris où elle est venue, un été, parfaire son français ? Il sourit. Vingt et un ans peut-être. *« On s'est croisés par une sorte de hasard... Mais je ne crois pas au hasard. On a sympathisé. On s'est beaucoup revus. Elle voulait rencontrer d'autres jeunes, parler de politique, de bouddhisme et de littérature birmane... On a toujours gardé le contact. »* Elle n'a pas changé. *« Frêle d'apparence, féminine, très mère, irrésistible. Elle aurait pu choisir aussi l'exil. Mais elle résiste pour tous les enfants de Birmanie. Elle nous galvanise tous. »*

Il y eut le tournage à hauts risques en Malaisie. Il y eut des polémiques et menaces d'expulsion ; des milliers de figurants proches de la rébellion ; des scènes difficiles dans le fleuve, la boue, et des raids d'insectes. Mais de cela U Aung Ko ne parle guère. Son mot, c'est *« compassion »*. Il voudrait en faire le message du film. *« C'est au-delà de la passion, un amour des autres évident, prioritaire, absolu. Qui annihile toutes les peurs. »* L'époux britannique de Aung San Suu Kyi, qui a pu voir le film, a apprécié l'hommage.

Annick Cojean

Le premier long-métrage de Diane Keaton

On connaît la comédienne, moins la photographe (trois recueils publiés), et fort peu la cinéaste, même si son *Heaven* fut montré à la Quinzaine des réalisateurs en 1987.

Mais Diane Keaton présente cette fois, dans la section « Un certain regard », son premier long-métrage de fiction, *Unstrung Heroes* : *« Personne, pas même moi, ne m'aurait engagée pour réaliser un long-métrage si je n'avais pas acquis un minimum d'expérience. Et c'est ce que j'ai fait, commençant par des clips pour passer à des épisodes de séries* (Twin Peaks) *puis au téléfilm. Il m'a fallu deux ans pour convaincre que je pouvais aborder le long-métrage...*

» Parce que je suis connue, les portes s'ouvraient plus facilement, mais après il fallait convaincre. Hollywood compte désormais bon nombre de productrices de talent, de pouvoir et de poids. Si vous y ajoutez des réalisatrices telles que Sally Potter, Gillian Armstrong, ou encore Penny Marshall, dont les films rapportent des centaines de millions de dollars, la question du sexe du metteur en scène se pose de moins en moins, ce qui me paraît tout à fait justifié. »

هكذا من الأصل



Patrice Chéreau retrouve, à Venise, le théâtre de Koltès

« Dans la solitude des champs de coton » ouvre brillamment la Biennale

Huit ans après avoir créé *Dans la solitude des champs de coton*, de Bernard-Marie Koltès, Patrice Chéreau a voulu non pas reprendre sa mise en scène, mais inventer un spectacle nouveau : interprète, comme en 1987, du rôle du Dealer, il a pour partenaire Pascal Greggory, qui compose avec lui une œuvre sauvage.

VENISE
de notre envoyé spécial

Pour cette nouvelle création de *Dans la solitude des champs de coton*, Patrice Chéreau a voulu s'affranchir du cadre traditionnel du théâtre et investir, partout où le specta-cle sera présenté, c'est-à-dire dans toute l'Europe, des lieux désaffectés spécialement aménagés pour lui. A Venise, il s'agit du cinéma Arsenal, vaste quadrilatère de briques grises au sol carrelé de noir et de blanc. Le décorateur Richard Peduzzi a placé deux gradins de cent cinquante places non pas face à face, comme en 1987 à Nanterre, mais légèrement désaxés. Il délimite une aire de jeux qui, d'un côté, s'en va butér contre un haut mur nu et, de l'autre, s'ouvre sur une cage de scène désertée. Derrière chacun des gradins, quatre hautes tours d'acier, au sommet desquelles sont installées quatre projecteurs de poursuite, comme on le ferait pour un concert rock au Zénith.



BIENNALE DE VENISE

De rock, il va bientôt être question. Patrice Chéreau a découpé sa mise en scène en trois parties marquées par deux pauses. A la première, l'Arsenal est baigné d'une lumière orange, de faible intensité. Patrice Chéreau et Pascal Greggory, le Dealer et le Client, interrompent la représentation et s'asseyent au pied des gradins. Les deux hommes se font face mais ne se regardent pas. Soudain, la sono lâche à pleins décibels les premières mesures explosives d'une chanson de Massive Attack. Alors, les deux hommes se rejoignent, mus par une force irrépressible et se lancent côte à côte dans une danse sauvage. La chorégraphie ressortit au rituel ; il y a là quelque chose d'indien, de zoulou, le geste est saccadé et les déplacements radicaux. Massive Attack, c'est le fleuron de ce que l'on appelle l' « école de Bristol », d'où sont issus aussi Portishead et Tricky, une école nourrie de *soul music*, qui a inventé un son nouveau. Massive Attack, ce sont des Anglais, noirs et blancs, qui ont installé partout leur *sound-system* pour faire exploser les barrières de la ségrégation ; c'est la plus parfaite métaphore de la pièce de Bernard-Marie Koltès.

Quand il écrivait ses pièces, Bernard-Marie Koltès écoutait sans cesse les musiques qui s'inventaient partout autour de lui. Avec Massive Attack, la pièce de Koltès n'a jamais paru si actuelle. Elle l'est d'autant plus que Patrice Chéreau n'a pas voulu reprendre la mise en scène qu'il avait conçue pour la création de *la Solitude*... mais inventer un spectacle entièrement nouveau. Certes, il y a huit ans, les deux gradins déjà se faisaient face, transposition de l'affrontement du Dealer et du Client. Mais, alors, ils dessinaient une rue. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans une rue mais simplement au théâtre, plus près que jamais des acteurs mais aussi de l'écriture de la pièce et des mots de l'auteur.

Quand, hier, Patrice Chéreau campait un Dealer arrogant, marlou, un homme roué, prêt à ne faire qu'une bouchée du Client aperçu dans la pénombre d'un crépuscule portuaire, il est ici tout autre, à peine apparu déjà fragile, inquiet, défait par la vie dont l'âpreté s'inscrit en marques sales sur son costume noir (signé Moidele Bickel, comme celui de Pascal Greggory). C'est un homme d'après la défaite dont les souffrances nous sont contées par un rêve de théâtre : au début du spectacle, dans une lumière froide et blanche, un manteau noir surgit de la scène et vole, vole, haut dans le ciel du théâtre avant de s'écraser au pied des gradins dans un bruit insupportable de verre brisé... Le Dealer apparaît, parle à quelqu'un qu'on ne voit pas, nous dont le regard est si peu habitué à la nuit. Lui sait qu'on le suit. Isolé dans la lumière blanche d'une poursuite, il parle. Le Client finit par apparaître à son tour en fond de scène ; il trébuche dans des boîtes de fer. Lui est habillé d'une veste de daim sur un pantalon beige. Il porte un pull vert et, à son cou, un foulard bleu est noué. Comme Le Dealer, il a les cheveux presque rasés. C'est un homme fort encore. Droit. Il manie le paradoxe comme le jongleur ses balles. Il a le regard bleu et froid.

Le Client prétend ne faire que passer ; le Dealer prétend interrompre sa route. Le Dealer dit : *« Si vous marchez dehors, à cette heure et en ce lieu, c'est que vous désirez quelque chose que vous n'avez pas. Et cette chose, moi, je peux vous la fournir .»* Le Client répond : *« Je n'ai pas, pour vous plaire, de désirs illicites. »* Dès les premières répliques, Bernard-Marie Koltès indique sans aucun doute possible la nature de leur affrontement : le désir. Mais ce désir-là ne sera jamais où l'on voudrait qu'il soit. A peine une hypothèse est-elle échafaudée qu'elle s'effondre. Désir du corps de l'autre, évidemment ; désir de cerner le secret de l'autre ; désir de posséder ce que l'autre possède ; désir d'oublier le moment et le lieu, le temps, la raison de la rencontre ; désir d'en finir avec soi, en finir avec l'autre ; désir d'en découdre ; désir de mort enfin. Mais une mort-fusion où l'autre disparaîtrait en soi et soi en l'autre.

Dans la solitude des champs de coton est à proprement parler une pièce anthropophage. Bernard-Marie Koltès, prédateur qui s'incarne dans l'un et l'autre de ses personnages, d'un bec acéré dévore jusqu'au plus infime morceau de chair des deux hommes pour ne leur laisser que les os, blancs, à cru, nettoyés. Son œuvre prométhéenne dans la mise en scène de Patrice Chéreau, servie par deux acteurs qui se connaisssent parfaitement, qui, par-dessus tout, s'aiment comme rarement deux êtres s'aiment, c'est-à-dire prêts à s'effacer l'un l'autre, pour n'être qu'un. En l'occurrence, il sont l'unique voix de cet opéra déchiré, splendide, précieuse pierre noire dans l'histoire du théâtre d'aujourd'hui.

Olivier Schmitt

★ Coproduit par l'Odéon Théâtre de l'Europe, *Dans la solitude des champs de coton* sera présenté à la Manufacture des Œillets à Ivry-sur-Seine du 16 novembre 1995 au 14 janvier 1996, dans le cadre du Festival d'automne. D'ici là, il aura été présenté à Munich, Vienne, Porto, Chambéry (du 26 au 30 juin), Weimar, Edimbourg, Toulouse (du 8 au 15 septembre), au Havre (du 19 au 23 septembre), à Marseille (du 27 septembre au 7 octobre), à Séville, Madrid et Genève.

Dix ans de connivence

Bernard-Marie Koltès est mort à Paris le 15 avril 1989 à l'âge de quarante et un ans. Il laisse une marque définitive dans l'histoire du théâtre contemporain, depuis *La Nuit juste avant les forêts*, jusqu'à *Roberto Zucco*. Il s'est lancé dans l'aventure théâtrale en 1970 à la faveur de l'écriture et de la mise en scène des *Amertumes*. *Combat de nègres et de chiens* (1979), *Quai Ouest* (1985), *Tabataba* (1986), *Dans la solitude des champs de coton* (1986), *Le Retour au désert* (1988), représentés de son vivant, complètent son parcours dramatique.

Patrice Chéreau, alerté par Hubert Gignoux, premier lecteur du manuscrit de *Combat de nègres et de chiens*, rencontre Bernard-Marie Koltès en 1979 et décide de monter sa pièce. Le projet se concrétisera, en février 1983, au Théâtre des Amandiers de Nanterre. C'est le début d'une collaboration – et d'une connivence – qui continuera jusqu'à la création de *Retour au désert*. Les textes de Bernard-Marie Koltès sont publiés aux Editions de Minuit.

Les peintres latino-américains font tomber les records à New York

La vente de la collection IBM chez Sotheby's confirme les tendances observées depuis le début du mois de mai

EDUARDO CONSTANTINI est un homme heureux. Il vient de dépenser, mercredi 17 mai, environ 16 millions de francs pour les beaux yeux d'une jeune femme, légèrement moustachue, qu'il a déclaré aimer *« pour sa passion, sa vie, sa souffrance »*. Il s'agit d'un autoportrait de l'artiste mexicaine Frida Kahlo, que le collectionneur de Buenos Aires va pouvoir ajouter à la cinquantaine d'autres tableaux latino-américains qu'il possède. Et que Sotheby's va pouvoir ajouter, elle, à la liste de ses records, puisque jamais l'œuvre d'un artiste latino-américain en général, et de Kahlo en particulier, si populaire soit-elle, n'avait atteint un tel prix.

L'époux légitime de Frida, le peintre Diego Rivera, a connu pour sa part un bonheur mitigé : son *Bal à Tehuantepec* a certes dépassé, lui aussi, sa précédente cote en vente publique, mais au ras de l'estimation basse. Cela dit, Sotheby's est aux anges : tous les tableaux latino-américains de la collection constituée par Thomas Watson Sr, le premier président d'IBM (*Le Monde*, 23-24 avril), ont été vendus, pour près de de 39 millions de francs. Avec deux autres vacations consacrées à ce secteur particulier de l'art, la maison de vente atteint le total respectable de 78 millions de francs, décrochant des records pour onze artistes rattachés à cette aire géographique, dont le Cubain Cundo Bermudez, qui a quintuplé sa cote à cette occasion, avec une de ses toiles majeures il est vrai. Mais il faut nuancer : ce total est loin d'atteindre les sommets espérés, et le produit de la collection IBM est exactement au milieu de la fourchette estimée avant la vente. Chez Sotheby's, on considère toutefois que se confirme *« la tendance esquissée lors des ventes impressionnistes et modernes : des œuvres d'une qualité consistante entraînent une forte compétition »*. Les responsables se sont aussi félicités de la présence d'enchérisseurs mexicains, brésiliens, ou argentins comme Eduardo Constantini, qui ne se contentent plus d'acheter des artistes de leur propre pays, mais élargissent leurs collections à l'ensemble du continent.

PRÉTEXTE À RÊVER

Car l'art latino-américain est un marché spécifique, tellement porteur que les responsables de Sotheby's n'hésitent pas à y rattacher Alicia Penalba, certes née Argentine, mais qui a fait toute sa carrière à Paris, ou Conrad Wise Chapman (1842-1910), *yankee* bon teint, Romain d'adoption, mais qui a eu la bonne idée de peindre (à Paris) un souvenir d'un voyage effectué au Mexique en 1865. Avec de tels principes, il ne serait pas incongru d'insérer dans une de ces ventes une des jungles prétendument inspirées par le Mexique au Douanier Rousseau... Pourtant, même ce segment particulier ne garantit pas le succès d'une vacation : Christie's, qui organisait une vente similaire, a connu quelques belles enchères, deux records, dont un pour une toile de Joaquin Torres-Garcia, mais aussi 44 % d'invendus.

Chaque vente, quelle qu'en soit la nature, est aujourd'hui prétexte à rêver d'une reprise du marché : un des plus gros diamants du monde a été acquis à Genève, mercredi 17 mai, par un cheik saoudien, pour environ 84 millions de francs, soit plus que la totalité des ventes latino-américaines de Sotheby's, et le milieu redécouvre l'existence d'amateurs capables de payer le prix fort pour un objet exceptionnel.

Un manuscrit de Joseph Haydn, l'original de *Quatuors à cordes Opus 50, numéros 3, 4, 5 et 6*, a été vendu 5,2 millions de francs, jeudi 18 mai à Londres, chez Sotheby's. C'est un record, certes, mais la partition était considérée comme perdue et présente des différences importantes avec la version publiée. Œuvre rare, donc désirable. Ce qui n'était pas le cas de deux manuscrits du compositeur anglais Edward Elgar, qui n'ont, eux, pas trouvé preneurs.

Les commissaires-priseurs français ne sont pas en reste : à Cheverny, Philippe Rouillac bénéficiait d'une bonne ambiance, de beaux objets très disputés, pour lesquels les enchères furent parfois élevées : les Picasso de Charles Feld ont doublé l'estimation. Le 18 mai, à Paris, la vente de la bibliothèque de M. J.-P. G., reliée par Pierre-Lucien Martin, a rapporté 6,7 millions de francs.

Les plus beaux succès sont donc mitigés, et il est trop tôt pour parler de reprise. La tradition est respectée, et les œuvres « fraîches », c'est-à-dire nouvelles sur le marché, de bonne provenance, raisonnablement estimées et si possible sans prix de réserve, présentées dans des ventes où les enchères partent plus de la salle que du téléphone, se vendent. A des amateurs dont on murmure de plus en plus que la fortune est fraîche, elle aussi. Voilà peut-être l'élément le plus encourageant.

Harry Bellet



La société civile défend ses droits

Higelin, Sanson, Mami et plus de soixante autres seront au Zénith



RASSEMBLÉS par l'association Droit au logement et Droits devant, plus de soixante artistes et de nombreuses personnalités (Léon Schwartzenberg, Albert Jacquard, Jacques Gaillot...) passeront quelques minutes ou quelques heures au Zénith les 20 et 21 mai. Ils exigeront le droit au logement, à la citoyenneté, au savoir. Le 20 mai, la fête commence à 16 heures et se terminera à l'aube. Y sont annoncés : Higelin, Personne, Sanson, Aubert, Rita Mitsuko, Dalcan, les groupes Volt Face, Panam Tropical, Moleque de Rua, Juggle Hala, les comédiens Miou-Miou, Josyane Balasko, Pierre Arditi et Lambert Wilson. Mais aussi Yvette Horner et de nombreux groupes de théâtre de rue. Le dimanche, de 14 heures à 21 heures, les Tsiganes les Yeux noirs, le Cap-Verdien Teofilo Chantre, l'Algérien Cheb Mami, le Zaïrois Ray Lema, le jazzman Alain Jean-Marie, etc. Plus que pour entrevoir son artiste favori, le spectateur-acteur ira défendre les principes de la société harmonieuse, en famille.

★ Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 16 heures, le 20 ; 14 heures, le 21. Tél. : 45-49-98-41. Location Fnac, Virgin. De 120 F à 150 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Couleurs Tango
Une des plus belles danses au monde, inventée par des hommes pour des hommes, autorisée progressivement au sexe féminin. Les pas et les figures du désir, mais aussi de l'amour enfui se retrouveront dans *Tangos argentins*. Le public se mêlera à plus d'une dizaine de musiciens et danseurs.
Montrouge (92). Salle des fêtes, 2, avenue Emile-Boutroux. Mo Châtillon-Montrouge. 20 heures, le 20. Tél. : 60-11-86-35. 140 F.

Compagnie l'Esquisse
Joëlle Bouvier et Régis Obadia danseront leur dernière création, *L'Effraction du silence*. Des moments sublimes, qui ouvrent des pistes pour l'avenir. Bouvier, irrésistible, coupe toujours le souffle au public quand, seule elle s'avance à la rencontre d'Obadia. L'ensemble de la compagnie, entièrement renouvelée, est brillant.
Montigny-le-Bretonneux (78). Théâtre de Saint-Quentin, place Georges-Pompidou. 20 h 30, le 20. Tél. : 30-96-99-00. De 60 F à 110 F.

Papa Wemba
L'ambianceur zaïrois développe un style coulé irrésistible. Avec des passages en radio de plus en plus fréquents, Papa Wemba donne une chance supplémentaire à son nouvel album *Emotion* (RealWorld/Virgin). La rumba assouplie de Wemba puise ses forces dans les rassemblements populaires suscités par le rythme implacable de son orchestre au pays, Viva La Musica.
La Cigale-Kanterbräu, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Pigalle. 20 heures, le 20. Tél. : 42-23-15-15. Location Fnac.

Les Wampas, les dix ans des Barrocks
Depuis une décennie, constatant la pénurie des salles de concert à Paris, l'association Les Barrocks milite pour que le rock alternatif investisse des lieux atypiques. Malgré l'adversité, Les Barrocks contribuèrent à lancer quelques figures du rock français, dont les Wampas, qui leur rendent aujourd'hui hommage.
New Moon, 9, place Pigalle, Paris 9e. Mo Pigalle. 16 heures, le 21. Tél. : 49-95-92-33. 40 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CARRINGTON (à partir du 22 mai)
Film franco-britannique de Christopher Hampton
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

LA CITÉ DES ENFANTS PERDUS
Film français de Jean-Pierre Jeunet
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

GEORGIA
Film américain d'Ulu Grosbard
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MÉCANIQUES CÉLESTES
Film franco-vénézuélien-belge-espagnol de Fina Torres
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

MERCEDES, MON AMOUR
Film franco-allemand de Bay Okan
VO : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RANGOON (à partir du 19 mai)
Film américain de John Boorman
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
VF : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LE TERRORISTE
Film égyptien de Nader Galal
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

TORA-SAN
Film japonais de Yoji Yamada
VO : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34).

LES EXCLUSIVITÉS

À LA CAMPAGNE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
ANNA (Fr.-Rus., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
L'ANNÉE JULIETTE (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
L'APPÂT (*) (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
AU TRAVERS DES OLIVIERS (Iran., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BEFORE THE RAIN (Fr.-Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
CHUNGKING EXPRESS (Honkong, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
CIRCUIT CAROLE (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
LA CONQUÊTE DE CLICHY (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
DELLAMORTE DELLAMORE (*) (It.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
DIS-MOI OUI... (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
L'ÉMIGRÉ (Eg., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
EXOTICA (*) (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FREDDY SORT DE LA NUIT (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
FRESA Y CHOCOLATE (Cuba, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE GRAND BLANC DE LAMBARÉNÉ (Fr.-gabonais-camerounais) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
HAUT BAS FRAGILE (Fr.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
L'INONDATION (Fr.-Rus., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
LA JARRE (Iran., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA JEUNE FILLE ET LA MORT (Fr.-Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
JLG/JLG, (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
JOUR DE FÊTE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LAST SEDUCTION (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LÉGENDES D'AUTOMNE (A., v.o.) : Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
LUDWIG VAN B (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
MARCH (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
REALITY SHOW (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES RENDEZ-VOUS DE PARIS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
RIABA MA POULE (Fr.-Rus., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
RICHARD AU PAYS DES LIVRES MAGIQUES (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
71 FRAGMENTS D'UNE CHRONOLOGIE DU HASARD (Autr., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
SOLEIL TROMPEUR (Fr.-Rus., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
SONATINE (**) (Jap., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
THE KILLER (**) (H.-K., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
MARIE DE NAZARETH (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
MÊME HEURE L'ANNÉE PROCHAINE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; v.f. : Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MURIEL (Austr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NELL (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10).
OUBLIE-MOI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PETITS MEURTRES ENTRE AMIS (*) (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LA PROIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
PULP FICTION (*) (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES QUATRE FILLES DU DOCTEUR MARCH — see MARCH above.
LES TROIS PALMIERS (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
UN ANGLAIS SOUS LES TROPIQUES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10).
VANYA, 42e RUE (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
VIVE L'AMOUR (Chin., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).
WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES REPRISES

L'ANGE EXTERMINATEUR (Mex.-Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).
AU HASARD, BALTHAZAR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
BIENVENUE MISTER CHANCE (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
CASABLANCA (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
CETTE SACRÉE VÉRITÉ (A., v.o.) : Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).
CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
GOOD SAM (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LETTRE D'UNE INCONNUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
METROPOLIS (All.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
SOUDAIN LES MONSTRES (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) ; Brady, 10e (47-70-08-86).
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
UNE VIERGE SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).

LES SÉANCES SPÉCIALES

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h 10.
LES DAMNÉS [illegible] : Accatone, 5e [illegible] samedi 21 h 40, dimanche 17 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 15 h 30.
L'ENFANT LION (Fr.) : Le République, 11e (48-05-51-33) dimanche 14 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) samedi 20 h, dimanche 15 h, 20 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.
LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
GO FISH (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 40.
GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) samedi, dimanche 18 h 30.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 15.
L'ÎLE NUE (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h.
LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 19 h 30.
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 40.
QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 15.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 19 h 30.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 15 h 10.
SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 21 h 40.
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 10.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 18 h 30.
UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 15 h 30.
YEELEN (malien, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 11 h 45.
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 17 h 30.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : L'Ami américain (1977, v.o. s.t.f.), de Wim Wenders, 16 h 30 ; Les Espions (1928), de Fritz Lang, 19 h ; A Lion in the Streets (1953, v.o.), de Raoul Walsh, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Le Pouvoir incarné : Un crime dans la tête (1962, v.o.), de John Frankenheimer, 17 h ; Falstaff (1965, v.o. s.t.f.), d'Orson Welles, 19 h 30 ; Nous avons gagné ce soir (1949, v.o. s.t.f.), de Robert Wise, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma grec : Phaedra (1961, v.o. s.t.f.), de Jules Dassin, 14 h 30 ; Ils sont venus de la neige (1993, v.o. s.t.f.), de Sotiris Goritsas, 17 h 30 ; 1922 (1978, v.o. s.t.f.), de Nikos Koundouros, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma grec : Topos (1985, v.o. s.t.f.), d'Antoinetta Angelidis, 14 h 30 ; La Photo (1986, v.o. s.t.f.), de Nico Papatakis, 17 h 30 ; Fin de crédit (1958, v.o. s.t.f.), de Michael Cacoyannis, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
L'Enfant dans les villes : les Quatre Cents Coups (1959), de François Truffaut, 14 h 30 ; L'Enfance nue (1969), de Maurice Pialat, 16 h 30 ; Laisse béton (1984), de Serge Le Péron, 18 h 30 ; Kes (1969, v.o. s.t.f.), de Kenneth Loach, 20 h 30.
MARDI
L'Enfant dans les villes : Je suis mort (1990), de Jean-Pierre Vuillaume ; Le Petit Garçon perdu (1953, v.o. s.t.f.), de George Seaton, 14 h 30 ; Vive la sociale (1983), de Gérard Mordillat ; Toujours seuls (1991), de Gérard Mordillat, 16 h 30 ; M le Maudit (1931, v.o. s.t.f.) de Fritz Lang, 18 h 30 ; Oliver Twist (v.f.), de David Lean, 20 h 30.

FESTIVALS

100 ANS DE CINÉMA VUS PAR HENRI LANGLOIS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Les Hauts de Hurlevent, sam. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Homme tranquille, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Blow-up, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les Bonnes Femmes, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
ANTHONY MANN, JAMES STEWART, 5 WESTERNS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Winchester 73, sam. 12 h, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Les Affameurs, mar. 12 h, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; L'Homme de la plaine, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; L'Appât, lun. 12 h, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15.
CHRIS WELSBY (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Park Film, mar. 20 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). La Vie d'Oharu, femme galante, dim. 11 h.
LES COURTS D'ENFER (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01). Viejo [illegible], dim. 11 h 20, mar. 20 h 20.
DEUX VISAGES DU CINÉMA CHINOIS CONTEMPORAIN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Epouses et concubines, dim. 16 h 30, lun. 19 h, mar. 14 h ; Vivre, sam. 19 h, dim. 21 h 30, lun. 21 h 30, mar. 16 h 30 ; Qiu Ju une femme chinoise, sam. 17 h, dim. 19 h, mar. 22 h ; La Grande Parade, sam. 21 h 30, dim. 14 h, lun. 17 h ; Adieu ma concubine, sam. 14 h, lun. 14 h, mar. 19 h.
DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Man no Run, dim. 16 h ; Arthur Honegger, dim. 17 h 45 ; le Quatuor des possibles, dim. 19 h 15 ; Gimme Shelter, dim. 21 h 45.
EN DIRECT DE CANNES (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07). Avant-première, mar. 21 h, 23 h 30.
FAS A L'ÉCRAN (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Le Port des amours, sam. 10 h, 18 h, dim. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.
Retour au quartier nord, sam. 15 h ; Radia, sam. 17 h ; Farid El Atrache, dim. 15 h ; Oum Kalsoum, dim. 17 h.
FRANÇOIS TRUFFAUT, Grand Pavois, 15e (45-54-46-85). La Peau douce, mar. 19 h, 21 h 10 ; L'Homme qui aimait les femmes, mar. 19 h, 21 h 10.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIQUE, Le République, 11e (48-05-51-33). Le Champignon des Carpathes, lun. 20 h 30.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 Voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, sam. 12 h, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; L'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Palombella rossa, lun. 12 h 05.
PARIS V PRÉSENTE :, Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Nanouk l'Esquimau, sam. 12 h 15.
LES RENDEZ-VOUS ROCK D'ANNE ET JULIEN PRÉSENTENT, Le République, 11e (48-05-51-33). Bongo Man, mar. 20 h 30.
RÉTROSPECTIVE JOHN CASSAVETES (v.o.), Studio Galande, 5e (43-26-94-08). Love Streams, lun. 16 h.
LE TRAVAIL D'UN POÈTE, Centre Pompidou, Studio 5-Cinéma du Musée, 4e (44-78-12-33). Quinze films de Jean Barral, sam. 13 h, 15 h, dim. 13 h, 15 h.
TRAVELLING CULTURES : SEX, RACE AND THE MEDIA (v.o.), American Center, 12e (44-73-77-77). Journey from Berlin, sam. 19 h ; Film about a woman who, dim. 17 h.
UNE LILI PRÉSENTE 1 h 30 DE COURTS MÉTRAGES, Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). La Faute, dim. 11 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 20 MAI

TF 1

20.45 Variétés : Les Vieux de la veille.
Patrick Sébasien reçoit Caroline Barclay, Nathalie Simon, Sandrine Alexi, Marlène, Elie et Dieudonné, Laurent Ruquier, Bernard Minet, Cyril d'Artonn, les Pendragons, les Kenyans Black Wizzard.

22.45 Magazine : Ushuaïa.
Chute libre au-dessus de la Fournaise (la Réunion). Wind Tunnel ; Vertiges à Cilaos ; Inlandsis 91 ; D'hélices de Chine.

23.50 Coupe du monde de rugby.
Présentation de la troisième édition de la Coupe du monde de rugby.

0.25 Magazine : Formule foot.

1.00 Journal et Météo.

1.10 Programmes de nuit.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents.
Présenté par Nagui.

23.20 Magazine : Les Enfants de la télé.

1.00 Journal, Météo, Journal des courses.

1.15 Magazine : Signé Croisette.

1.25 Magazine : La 25e Heure.
Les Oubliés de Calcutta.

2.20 Programmes de nuit.

FRANCE 3

20.50 Série : Les Nouveaux Exploits d'Arsène Lupin.
La Tabatière de l'empereur, d'Alain Nahum.

22.25 Magazine : Ah ! Quels titres !
Leur vie est un roman. Invités : Francine Duplessis Gray (*Mon cher volcan, la vie de Louise Colet, 1810-1876*) ; Alicia Dujovne-Ortiz (*Eva Peron, La madone des sans-chemise*) ; Alain Decaux (*L'Abdication*) ; Henry Gidel (*Les Deux Guitry*).

23.30 Météo, Journal.

23.55 Musique et compagnie.
Richard Strauss, des premiers aux derniers lieder. Avec Delphine Haidan, soprano ; Jean-Marc Bouget, piano, l'Orchestre national de Lyon, dir. Emmanuel Krivine, sol. Kiri te Kanawa.

0.55 Musique Graffiti.
44 duos, de Bartok, par Jozsef Lendvai et Miklos Szenthelyi, violon (20 min).

M 6

20.00 Série : Ma sorcière bien aimée. La super voiture.
En hommage à Elizabeth Montgomery.

20.45 Téléfilm : Confusion tragique.
De Warris Hussein, avec Bonnie Bedelia, Brian Kerwin (les deux parties sont diffusées à la suite).
A la suite de l'erreur d'une infirmière, deux bébés sont échangés dans la maternité d'une petite ville de Floride.

0.15 Série : Les Professionnels.
Secret défense.

1.15 Boulevard des clips (et 5.35).

CANAL +

20.35 Téléfilm : L'Ultime Procès.
D'Eric Till, avec Brian Dennehy.

22.10 Flash d'informations.

22.15 Magazine : Jour de foot.
Buts et extraits des matches de la 36e journée du championnat de France de D1.

23.00 Cinéma : Body Bags. ■
Film américain de John Carpenter et Tobe Hooper (1993).

0.30 Cinéma : Swing Kids. ■ ■
Film américain de Thomas Carter (1993, v.o.).

2.19 Cinéma : Présentation du film par Claude Chabrol.

2.20 ▶ Cinéma : Masques. ■ ■
Film français de Claude Chabrol (1987).

4.00 Cinéma : Critters 4. □
Film américain de Rupert Harvey (1992).

ARTE

20.40 ▶ Téléfilm : La Nuit bengali.
De Nicolas Klotz [2/3].

21.30 Documentaire : Le Baiser de l'ours blanc.
L'âge d'or du cinéma scandinave en Allemagne (1909-1929), de Jochen Wolf.
De 1910 à 1916, le Danemark est l'un des plus importants pays producteurs de cinéma au monde. Bien implanté en Allemagne, Ole Olsen, fondateur de la Nordisk Films Kompani, présente au public la sensuelle actrice Asta Nielsen, qui devient la star du muet. Mélodrames et érotisme font recette mais déclinent devant la venue d'un cinéma suédois plus rigoureux et plus narratif, mieux acceuilli par la critique allemande de l'époque.

22.50 Magazine : Velvet Jungle.
John Lee Hooker ; Top Live : Joshua Redman.

0.00 Série : Johnny Staccato.
20. The List of Death, avec John Cassavetes (v.o.).

0.30 ▶ Téléfilm : L'Affaire Dreyfus.
D'Yves Boisset [1/2] (rediff.).

2.15 Rencontre. Claude Lelouch et Marie-Sophie Lelouch (29 min).

CÂBLE

TV 5 20.00 Téléfilm : Secrets de famille. De Hervé Baslé [2/3]. 21.30 Concert : Festival franco-ontarien. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures 22.40 Perdu de vue. Rediff. de TF1 du 15 mai. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).

PLANÈTE 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn [28/38]. Rockwell B1B. 21.25 Sana'a et Shibam, les tours de sable. D'Olivier Deschamps. 22.15 Les Enfants du voyage. De Dominique Mauclair et Laurent Chevallier [1/3]. Au fil de l'acrobatie. 23.20 ▶ Une école à la ville. De Jean-Louis Marcos. 23.50 Force brute. De Robert Lihani [64/64]. Forces spéciales. 0.40 Louis Roederer, sur les traces de Saint-Exupéry. De Jean-Marc Destang (40 min).

PARIS PREMIÈRE 20.00 Premières loges. 20.25 Soirée One woman show. 20.30 Charlotte de Turckheim. 22.00 Sylvie Joly. 23.25 Virginie Lemoine. 0.20 Cannes 95 (60 min).

CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 Graine de champion. 18.30 Série : *Opération Mozart.* 19.00 *Regarde le monde.* 19.15 Série : Souris noire. 19.30 La Panthère rose. 20.00 Le Bateau volant.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. 21.50 Série : Les Monstres nouveaux sont arrivés. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 T'as pas une idée ? 23.15 Série : Private Eye. 0.05 Road Test. 0.35 Série : Seinfeld. 1.00 Série : Dream On (25 min).

SÉRIE CLUB 19.55 Série : Miami Vice (et 23.50). 20.45 Série : Joséphine, ou la comédie des ambitions. 22.10 Série : Cosmos 1999. 23.00 Série : Mystères à Santa Rita. 0.40 Série : Julien Fontanes, magistrat (90 min).

MCM 19.30 L'Invité de marque. 20.00 MCM mag. 20.30 MCM euromusiques nordica. 21.30 MCM backstage. 22.30 MCM dance club (210 min).

MTV 21.00 Concert : Live Unplugged. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).

EUROSPORT 19.30 Course de camions. 19.55 Cyclisme. 20.00 Sports mécaniques. 21.30 Voitures de tourisme. En différé. Championnat d'Allemagne : 3e manche, à Mugello Park (Italie). 22.00 Motocyclisme. 23.00 Boxe. 1.00 International Motorsports. (60 min).

CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé nos 1, 2 et 3. Invité : Jérôme Laperrousaz. 22.00 Le Meilleur du cinéma britannique. [9/26]. Jeux de guerre. [10/26]. Les Rois du rire. 23.00 A Boy, a Girl and a Bike. □ Film britannique de Ralph Smart (1947, N., v.o.). 0.30 Entre onze heures et minuit. ■ Film français d'Henri Decoin (1948, N., 95 min).

CINÉ CINÉMAS 20.00 Hollywood 26. 20.30 Téléfilm : La Dernière Chance d'Annie. De John Gray, avec Sissy Spacek. 22.05 Dans les coulisses de... 23.00 Un flic sur le toit. ■ Film suédois de Bo Widerberg (1976). 0.45 Charisma Corruption. Téléfilm classé X (85 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE
20.00 Le Temps de la danse. Avec Michel Hallet-Eghayan, Christine Bastin. 20.30 Photo-portrait. Steve Lacy, compositeur et saxophoniste. 20.45 Fiction. Près des chiens, de Pascal Gloizes. 22.35 Musique : Opus. Laurent Bayle, directeur de l'IRCAM. 0.05 Clair de nuit. Roberto Guttierez. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). L'Iliade, la divine colère d'Achille ; à 2.23, Ar-Veret, le cimetière de bateaux ; Shackleton : Chroniques de l'impossible ; 3.07, Docteur Jekyll et mister Hyde : un cas étrange ; 4.33, Ivan Cloulas (Savonarole) ; 5.02, Grand Angle : Vivre infirme ; 5.58, Serge Gainsbourg, trente années de chansons (2).

FRANCE-MUSIQUE 20.05 Soirée lyrique. Donnée le 4 mai, au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris. Pelléas et Mélisande, de Debussy, par l'Ensemble vocal Michel Piquemal et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit, sol. Anne-Sophie Schmidt (Mélisande), Isabelle Poulenard (Yniold), François Le Roux (Pelléas), Jocelyne Taillon (Geneviève), Gilles Cachemaille (Golaud). 23.00 Musique pluriel. Concert donne le 27 novembre 1994, par l'Orchestre symphonique du Südwestfunk, Baden-Baden, dir. Jürg Wyttenbach (extrait) : Tanzsuite mit Deutschlandlied, de Lachenmann (création française). 0.05 Auto-portrait. Andreas Scholl, contre-ténor. Œuvres de Bach, Buxtehude, Haendel. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector. Œuvres de Schubert, Chopin, Wieniawski, Dvorak, Rachmaninov, Chostakovitch, Bartok, Ibert, Rosenthal, traditionnelles du Mali, Frescobaldi, Vivaldi, Purcell, Telemann.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 21 MAI

TF 1

12.20 Jeu : Le Juste Prix.

12.50 Magazine : A vrai dire.

13.00 Journal et Météo.

13.20 Série : Hooker.

14.15 Série : Arabesque.

15.10 Série : Le Rebelle.

15.55 Série : Les Dessous de Palm Beach.

16.55 Disney Parade.
Les Inventions de Jules Verne ; Le Pull-over de Pluto ; Ma ville.

18.00 Des millions de copains.
Avec la série : Alerte à Malibu.

19.00 Magazine : 7 *sur* 7.
Présenté par Anne Sinclair.

20.00 *Journal*, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Face à face. □
Film américain de Carl Schenkel (1991). Avec Christophe Lambert, Diane Lane, Tom Skerritt.

22.50 Ciné dimanche.

23.00 Cinéma : Youngblood. ■
Film américain de Peter Markle (1985).

0.55 Journal et Météo.

1.05 Programmes de nuit.

FRANCE 2

DIMANCHE • MIDI
Henri EMMANUELLI
à l'Heure de Vérité
2 France

12.00 L'Heure de vérité (et 2.05).
Magazine présenté par François-Henri de Virieu.

12.50 Météo (et 13.15).

12.55 Loto, Journal, Point Route.

13.25 America's Cup.

13.30 Dimanche Martin.

15.00 Série : L'Homme à la Rolls.

15.55 Dimanche Martin (suite).

17.25 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.
Papouasie-Nouvelle-Guinée : le centre de feu.

18.20 Magazine : Stade 2 (et 4.45).

19.25 Série : Les Gromelot et les Dupinson.

19.50 Les Films Lumière (et 23.35).

19.59 Journal, Météo.

20.45 Cinéma : Le Rapace. ■
Film franco-italo-américain de José Giovanni (1967).

22.45 ▶ Documentaire : Première ligne.
Jours ordinaires dans la cité.

23.40 Journal, Météo, Journal des courses.

23.55 Magazine : Signé Croisette.

0.05 Magazine : Musiques au cœur.
Présenté par Eve Ruggieri.

FRANCE 3

12.45 Journal.

13.05 Documentaire : Les Cinq Continents.
La Guerre des billets, de Danielle Kaminsky (rediff.).

14.05 Série : New York District.

15.00 Magazine : Sports dimanche.
15.05, Tiercé, à Longchamp ; 15.30, Cyclisme : Tour d'Italie ; 17.00, Hand ball : finale du Championnat du monde (sous réserve de la qualification de l'équipe de France).

17.05 Série : Matlock.

18.00 Magazine : Lignes de mire.
Présenté par Jacques Chancel.

18.55 Le 19-20 de l'information.
A 19.08, Journal régional.

20.15 Divertissement : Benny Hill.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
La Clé, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert.

21.55 Série : Un cas pour deux.
On ne vit qu'une fois, de Jorg Grunler.

23.00 Dimanche soir.
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Suivi de : A la une sur la trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre.

23.45 Météo, Journal.

0.05 Cinéma : La Renarde. ■ ■
Film britannique de Michael Powell et Emeric Pressburger (1950, v.o.).

2.00 Musique Graffiti.
Six poèmes de Marina Tsvetaïew, op 143, de Chostakovitch, par le Sinfonietta de Chambord, sol. : Sylvie Sullé, contralto, dir. Amaury du Closel (10 min).

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.

12.55 Série : Un flic dans la mafia.

13.50 Sport : Championnat du monde moto.
Grand Prix d'Allemagne.

15.25 Magazine : Fréquenstar (et 2.30). Alain Souchon.

16.25 Série : Pur-sang.

17.25 Téléfilm : Maxime et Wanda, l'homme qui n'en savait pas assez.
De François Dupont-Midy, avec Francis Perrin, Anne Letourneau.

18.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Ma Sorcière bien-aimée. La Vache sacrée.

20.40 Sport 6 (et 0.30).

20.45 Magazine : Capital.
Les Fortunes du show-business. Reportages : Boîtes, le marché de la nuit ; Le Roi de la «dance» ; Les CD sont-ils trop chers ? Auteurs : la chasse aux droits ; Les coulisses d'un concert.

22.40 Magazine : Culture pub.
Le Business des rites. La mort ; Le mariage et la Saint-Valentin ; Des fêtes plein l'année.

23.10 Téléfilm : La Comtesse impudique.
De Lawrence Webber.

0.40 Magazine : Rock express.
Elastica, Mudhoney, Stone Roses.

1.05 Boulevard des clips (et 6.10).

CANAL +

12.30 Flash d'informations.

12.35 Télés dimanche.
Présenté par Michel Denisot.

13.35 La Semaine des Guignols.

14.05 Téléfilm : Abus de confiance.
De Carl Schultz.

15.35 Dessin animé : Profession critique.
Je roule pour vous.

16.05 Documentaire : Mission, passage du Nord-Ouest.
De Christopher Rowley.
Pendant la seconde guerre mondiale, le « Saint-Roch » et son équipage canadien doivent protéger des convoitises allemandes une mine de cryolithe. Illustré de films originaux.

16.50 Surprises (et 1.25).

17.00 Téléfilm : Femme de passions.
De Bob Swaim.

— *EN CLAIR JUSQU'À 20.40* —

18.30 Nulle part ailleurs.
Cannes 95.

19.55 Les Guignols.

20.35 Le Journal du Festival.

20.40 Cinéma : Vivre. ■ ■
Film chinois de Zhang Yimou (1993).

22.45 Flash d'informations.

22.55 Magazine : L'Equipe du dimanche.
Présenté par Pierre Sled.

1.35 Cinéma : Danger Diabolik. ■
Film italien de Mario Bava (1967, 96 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Jeunesse.
La Panthère rose ; Grimmy (rediff.) ; Rintintin : Celui qu'on croyait mort (v.f.).

13.00 Jeu : Ça déménage.

13.30 Les Grandes Séductrices.
Grace Kelly.
Une dizaine de films et un Oscar pour une actrice devenue princesse à 25 ans. Un conte de fées, dont la fin fut malheureusement tragique.

14.30 L'Esprit du sport.
Invité : Jean-Claude Chermann.

15.30 Détours de France.
La chasse en Corse.

16.30 Le Sens de l'Histoire.
François Mitterrand : une certaine idée du pouvoir [2/2].

18.30 Va savoir. Saint Gabriel.

ARTE

19.00 Série : Premiers comiques.
5. La Course des sergents de ville (1906) ; Le Cochon danseur (1907) ; Le Costume blanc (1908) ; Le Noël de Gribouille (1910).

19.30 Métropolis (et 1.05).
Ecrivains islamiques : Mohamed Choukri, Tahar Ben Jelloun et Assia Djebar ; Les mosquées ; Festival de Cannes ; Sur les traces de Turner en Allemagne ; Displaced Blacks, d'Audrey Motaung ; Coup de colère ou d'enthousiasme de Günter Walraff ; 50e anniversaire de la fin de la guerre : Der Ernstfall, de Dieter Wellershoff.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Rugby.
A l'approche de la troisième édition de la Coupe du monde de Rugby qui aura lieu en juin 1995 en Afrique du Sud.

20.41 La Légende du rugby.
De Michel Arows.

21.40 Documentaire : Rugby, palombes et chocolat.
De Philippe Constantini.

22.40 Profession supporter.
Court métrage de Jacques Mitsch.

22.45 Téléfilm : Old Scores.
D'Alan Clayton, avec Windsor Davies, Glyn Houston (v.o.).

0.25 Le Rugby et l'argent.
De Ges d'Sousa.

2.05 Court métrage : J'ai fait un rêve.
De Hans Peter Cloos et Marie Pawlotsky (rediff., 35 min).

CÂBLE

TV 5 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 du jour même. 21.00 Les Heures chaudes de Montparnasse. De Jean-Marie Drot [10/13]. La Voix des poètes. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Monsieur Klein. ■ ■ ■ Film français de Joseph Losey (1976). 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Spécial élections législatives belges (25 min).

PLANÈTE 19.00 Naufragé volontaire. D'Alain Bombard. 19.35 Escales : La Réunion. D'Alain Boudier. 20.25 Sachez reconnaître votre ennemi : le Japon. De Frank Capra et Joris Ivens. 21.30 Migrateurs sans frontières. De Christian Bouchardy. 22.10 Ernest Ansermet. De Barrie Gavin. 23.10 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. [28/38] Rockwell B1B. 0.00 Sana'a et Shibam, les tours de sable. D'Olivier Deschamps. 0.55 Les Enfants du voyage. De Dominique Mauclair et Laurent Chevallier [1/3]. Au fil de l'acrobatie (65 min).

PARIS PREMIÈRE 10.00 Le Canal du savoir. A quoi sert la géographie ? avec Yves Lacoste. 20.00 Paris Match Première. 20.30 L'Album. 21.00 Gandhi. ■ ■ Film britannique de Richard Attenborough (1982, v.o.). 0.00 Concert : André Ceccarelli Trio. Enregistré au Festival Jazz à Vienne en 1994. 1.15 Cannes 95 (60 min).

CANAL J 18.00 A nous la caméra. [3/5] Nos messages parlent de fraternité. 18.30 Série : Molly. 19.30 La Panthère rose (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.30 Série : Dream On. 21.00 Country Box. 21.30 Série : Monty Python's Flying Circus. 22.00 Chronique New Age. 22.05 La Semaine sur Jimmy. 22.15 Série : New York Police Blues. 23.00 Destinations séries. 23.30 Série : Les Envahisseurs. 0.25 Cambouis (55 min).

SÉRIE CLUB 19.00 Série : Force de frappe. 19.45 Série : Miami Vice. 20.35 Le Club. 20.45 Série : Ma sorcière bien-aimée. Diffusion de trois épisodes, en hommage à Elizabeth Montgomery. 23.00 Série : Mystères à Santa Rita. 23.45 Série : Joséphine, ou la comédie des ambitions (95 min).

MCM 19.30 Hit des clubs. 20.00 MCM Mag (et 1.00). 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends club. 22.30 Cinémascope. 23.00 Concert : Mission Hispana. Enregistré en 1995, à Cannes. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 19.00 Concert : Live ! with Smashing Pumpkins. Enregistré au London's Astoria en 1994. 19.30 Concert : Nirvana Live N'Loud. Enregistré à Seattle en décembre 1993. 20.30 News : Weekend Edition. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-head. 23.30 Headbangers' Ball (150 min).

EUROSPORT 12.00 Motocyclisme. En direct. Championnat du monde de vitesse : Grand Prix d'Allemagne, à Nüburgring. Catégories des 250cc et 500cc. 14.30 Tennis. En direct. Internationaux messieurs d'Italie, à Rome : finale. 19.00 Athlétisme. En direct. Meeting de New York. 21.30 Voitures de tourisme. En différé. Championnat d'Allemagne : 3e manche. 22.30 Motocyclisme. Résumé. Championnat du monde de vitesse : Grand Prix d'Allemagne. 0.00 Sports mécaniques (90 min).

CINÉ CINÉFIL 19.10 Le Club. 20.30 Feux croisés. ■ ■ Film américain d'Edward Dmytryk (1947, N., v.o.). 21.55 Comment l'esprit vient aux femmes. ■ ■ Film américain de George Cukor (1950, N.). 23.40 Les salauds vont en enfer. ■ Film français de Robert Hossein (1955, N., 90 min).

CINÉ CINÉMAS 18.15 Fort Yuma. ■ Film américain de Lesley Selander (1955). 19.35 Dans les coulisses de... 20.30 Ni avec toi, ni sans toi. ■ Film français d'Alain Maline (1985). 21.55 Histoires de fantômes chinois. ■ Film chinois (Hongkong) de Ching Siu Tung (1987). 23.30 Arizona Dream. ■ Film franco-américain d'Emir Kusturica (1992, v.o., 140 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Le festival de Cannes. 19.40 Fiction. Nouvelles d'Autriche. 7. Le Débauché, de Marlen Haushofer, Le Commandant, d'Ingeborg Bachmann. 20.30 Atelier de création radiophonique. La scène et ses limites. 22.25 Poésie sur parole. La radio a cent ans (6). 22.35 Le Concert. Enregistré le 10 février, à la salle Olivier Messiaen, à la Maison de Radio-France, dans le cadre du Festival Présence 95. Œuvres de Stockhausen, Clément, Devillers, Barrett, Bosseur, Kagel, par l'Ensemble Aleph. 0.10 Clair de nuit. Tentatives premières : Après le bip..., par Laurent Darcueil ; Rub a dub dub ; Rémanences : Tortillère frisquette ; La durée du oui : Lost in Translation. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). L'image de Dieu ; 3.10, Le Gai Savoir : Jean Guir, psychanalyste ; 3.56, Albatros, guerre à la guerre (1) ; 5.56, Serge Gainsbourg, trente années de chansons (3).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert de jazz. Donné le 21 juillet 1994, par Slide Hampton et les Jazz Masters, Dee Dee Bridgewater (chant), Roy Hargrove (trompette) : Ouverture sur des thèmes bop de Dizzie Gillespie ; Anthropology, de Gillespie et Parker ; San Sebastian, de Gillespie ; I Waited for You, de Dameron ; Tour de force, de Gillespie ; Lover Man, de Ramirez ; Night in Tunisia, de Gillespie. 21.30 Voix souvenirs. Le Barbier de Séville, de Rossini (extraits des actes I et II), par l'Orchestre radio-lyrique, dir. Jules Gressier, sol. Robert Massard (Figaro), *Jean Giraudeau (Almaviva), Denise Boursin* (Rosine) (1958) ; Faust : trio final de l'acte V, de Gounod, par l'Orchestre radio-lyrique, dir. Eugène Bigot (1960). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Georges Delerue, de la musique au cinéma. 23.00 Les Magiciens de la terre. Japon : la légende des Heike. 0.05 Atelier. Portrait de Steve Shean, musicien nomade ; Irma Kolassi. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector. Œuvres de Haendel, Avison, D'Anglebert, Carpentras, Haydn, Beethoven, Raff, Tchaïkovski, Scriabine, Martinu, Poulenc, Koechlin, Albeniz, Rossini, Geminiani, Soler, Campra et Lully, Garnier, Gade, Grieg.

Les interventions à la radio

Radio J, 14 h 30 : Patrick Devedjian, député, maire RPR d'Antony (« Forum »).

Le Monde
DIMANCHE 21 - LUNDI 22 MAI 1995

Les mystères du détail

par Alain Rollat

TOUT LE MONDE a naturellement remarqué la frugalité du déjeuner qui a réuni en tête-à-tête à l'Elysée, pour la première fois ès qualités, le nouveau président de la République et le nouveau premier ministre. L'absence de vin sur leur table ne signifiait pas forcément que Jacques Chirac et Alain Juppé ne boivent plus que de l'eau, pas plus que la seule présence d'un bouquet de fleurettes jaunes entre leurs assiettes n'autorisait à conclure qu'ils font une cure de pissenlits. Il est encore trop tôt pour juger de la validité de la thèse selon laquelle les deux hommes auraient voulu exprimer par ces images symboliques leur volonté de réduire le train de vie de l'Etat.

En revanche, il semble qu'un autre détail ait échappé à tous les observateurs patentés. Quand le téléphone a sonné, en présence de la caméra, alors que les deux hommes étaient attablés, pourquoi est-ce Alain Juppé qui s'est levé sans hésiter pour prendre la communication, et non pas Jacques Chirac ? Est-ce parce qu'il continue de se comporter comme un serviteur avec son maître ? Ou bien est-ce parce qu'il se sent déjà chez lui à l'Elysée ? Ce réflexe ne pouvait être, en tout cas, sans signification politique.

La passation de pouvoirs entre l'ancien ministre du budget, Nicolas Sarkozy, et le nouveau ministre des finances, Alain Madelin, a donné lieu a une scène plus claire. On a enfin compris, grâce à quelques arrêts sur image, où se nichait la différence irréductible entre les balladuriens et les chiraquiens : elle résidait dans les plis de leurs cravates ! Les gros plans l'attestent : si M. Madelin et M. Sarkozy portent tous deux une cravate à rayures de la même couleur, les rayures du premier penchent vers la gauche tandis que les rayures du second versent à droite. Leur divorce était fatal.

Mais c'est dans le sillage de l'ancien ministre de la culture, Jacques Toubon, que les caméras ont soulevé l'énigme la plus troublante lorsqu'elles ont mis en évidence, sur un coin de bureau, un gros livre posé à portée de main. Un ouvrage intitulé *La Justice bien-pensante*. Qu'il s'agisse d'un traité conservateur ou réformiste, une question se pose : le nouveau garde des sceaux est-il déjà en train de s'armer contre les mal-pensants qui l'attendent au tournant ? Les experts de France 2 sont portés à le croire. Sinon, à quoi rimait le rappel de cette phrase prêtée à Jacques Chirac : *« S'il me fallait nommer un seul compagnon prêt à me suivre jusqu'en enfer, ce serait Jacques Toubon »* ? Mais, si ces exégètes ont raison, le mystère s'épaissit. Parce que cette piste conduit à se demander s'il existe un risque d'enfer pour Jacques Chirac et les siens sous les robes de la justice et des magistrats. Faute de lanterne, on en est réduit à implorer les petits diables du purgatoire pour qu'ils accordent à Jacques Toubon le délai de grâce qu'il mérite pour savoir prendre le temps de lire avant de raconter des histoires.

Les handballeurs français créent la surprise en accédant à la finale du championnat du monde

Une équipe à l'image de la maîtrise de son gardien, Bruno Martini

REYKJAVIK
de notre envoyée spéciale

En cette dernière semaine de compétition des championnats du monde de hand-ball, Bruno Martini, le gardien de but, aura été à l'image de l'équipe de France : intransigeant et surpris d'accéder à une finale où personne ne les attendait. Dans la demi-finale contre l'Allemagne, vendredi 19 mai, que les bleus ont remporté par 22 à 20, il a été fabuleux, s'imposant comme le héros de cette équipe qui en compte déjà une cohorte. Tel un mur, il a détourné près de la moitié des tirs. *« Ce n'est vraiment pas mal*, sourit-il. *On sait quand on a fait un bon match. »*

L'équipe de France est partie en trombe : deux buts à zéro en une grosse minute. Elle ne sera jamais dépassée au score. Il a fallu attendre plus de cinq minutes pour voir un but allemand. Bruno Martini n'a même pas eu à arrêter un penalty, passé à côté. Aurait-il intimidé son adversaire ? Dans la rencontre, il va détourner les trois autres. Sur les tirs, il est partout, avec ses jambes et ses bras, sur la trajectoire de la balle. Il rend cependant justice à ses coéquipiers. *« Quand la défense est bonne, les gardiens sont bons*, dit-il. *Parce que les tirs partent de moins bonnes positions et sont plus faciles à anticiper et à bloquer. »*

ACROBATIQUE

La France est d'ailleurs passée maîtresse dans cet art de la protection (*Le Monde* du 18 mai). L'équipe est devenue assez acrobate pour contrer des tirs et relancer de foudroyantes contre-attaques. Artisan principal de la guerre des nerfs que se sont livrée les deux équipes, Bruno Martini se définit comme un homme à part, un peu différent de cette équipe de fous. *« Les gardiens évoluent dans un autre univers*, dit-il. *Nous ne sommes pas habillés pareil. C'est un poste où il ne faut pas avoir peur. Beaucoup de gamins veulent être gardien, mais ils abandonnent au premier ballon dans la figure. »*

Vendredi, Bruno Martini a essuyé cinquante-deux tirs, sans compter ceux qu'il a guettés en les regardant passer à côté de sa cage. Poings serrés, mâchoire crispée, chacun de ses arrêts a ressemblé à un but gagné. L'équipe faisait le reste, rassurée. En une semaine, comme son gardien, elle aura fait cette différence qui mène à une finale.

Bénédicte Mathieu

Nantes champion de France de football

GRÂCE à un match nul (2-2) obtenu à Bastia, vendredi 19 mai, le Football Club de Nantes a remporté le titre de champion de France de football 1994-1995. Près de trois mille supporters du club ont célébré ce succès en se rassemblant sur la place Royale dès l'annonce du résultat. Reprenant des slogans tels que *« Merci les jaunes »* et *« Milan, on arrive ! »*, allusion à la participation de Nantes à la Ligue des champions la saison prochaine, les supporters ont bloqué le centre-ville une bonne partie de la nuit. En tête depuis la cinquième journée, les joueurs nantais ont réussi un parcours exemplaire en battant le record d'invincibilité dans cette compétition avec trente-deux matches consécutifs sans défaite.

Ce septième titre met fin à une période difficile. Avec un passif de 46 millions de francs, le club de Loire-Atlantique avait été menacé de dépôt de bilan et de relégation en deuxième division en 1992. Guy Scherrer, qui avait alors remplacé Max Bouyer à la présidence, avait fait confiance à l'entraîneur Jean-Claude Suaudeau pour sauver le club avec les jeunes joueurs du centre de formation. L'*« école nantaise »* est donc récompensée.

Le Parti du Congrès au pouvoir en Inde est affaibli par une scission

NEW DELHI
de notre correspondant

Une scission intervenue, vendredi 19 mai, au sein du Parti du Congrès au pouvoir à New Delhi affaiblit la position du premier ministre Narasimha Rao sans pour autant menacer la survie de son gouvernement. Les dizaines de milliers de dissidents du parti, réunis dans un stade de la capitale indienne, auront, en tout cas, assisté à un moment historique de l'histoire de cette formation vieille de cent neuf ans, qui a presque toujours été aux commandes du pays depuis l'indépendance. Le divorce entre M. Rao, président de la formation, et ses adversaires est désormais total. C'est là la troisième scission qui touche le parti après celles de 1969 et de 1978.

Les « rebelles » ont élu un vieux cacique du Congrès, N. D. Tiwari, comme président et affirment que leur faction est l'héritière du *« vrai »* Congrès national indien. Ils reprochent notamment à M. Rao une politique orientée en faveur des *« riches »* depuis le début, en 1991, des réformes libérales. Ils le rendent aussi responsable des revers du Parti du Congrès lors de récentes élections régionales. Plus généralement, ils assurent que le premier ministre a trahi les idéaux du parti de Nehru. Tout avait commencé, en 1994, quand Arjun Sing, alors ministre des ressources humaines et principal concurrent de M. Rao, démissionna du gouvernement. Son expulsion du parti pour *« indiscipline »* allait, ensuite, formaliser la création de deux camps.

Les gigantesques effigies d'Indira Gandhi et de son fils Rajiv dressées, depuis plusieurs jours, dans New Delhi par les « rebelles » symbolisent les idéaux de ces derniers. Les dissidents n'ont toutefois pas rallié un tel nombre de partisans pour que la vague de départs soit assurée de se transformer en raz-de-marée anti-Rao. Le président du Parti du Congrès a expulsé M. Tiwari et a confirmé sa volonté de mener sa formation jusqu'aux élections générales de 1996. Un porte-parole a déclaré la convention des dissidents *« illégale »*. Il s'agit, a-t-il dit, d'une *« farce qui témoigne de la frustration et du désespoir de personnes nourries sans doute de hautes ambitions »*.

M. RAO FRAGILISÉ

Reste que la position du premier ministre – auquel on reproche souvent son manque d'esprit de décision et sa gestion d'un parti qui a accumulé les échecs électoraux, ces derniers mois – a été de nouveau fragilisée. Selon certains observateurs, M. Rao pourrait renoncer à son poste de président du Parti du Congrès et nommer à ce poste un candidat de compromis.

Cette scission qui ne dit pas vraiment son nom ne pouvait en tout cas tomber plus mal pour le Parti du Congrès. Cette formation reste certes le plus grand parti indien en terme d'organisation, mais elle est devenue une machine exsangue. Moins d'un an avant des élections qui s'annoncent serrées, ses membres n'ont pas réussi à faire passer l'unité du parti avant leurs ambitions.

Une fois encore, des « congressistes » se sont tournés vers l'*« héritière »* de la dynastie des Nehru, la veuve de l'ex-premier ministre Rajiv, pour sauvegarder l'organisation. Sonia Gandhi a pourtant refusé, à son habitude, de prendre parti, même si elle a téléphoné à M. Rao et rencontré des délégations de dissidents. Les appels pathétiques des « rebelles » qui la pressent, depuis des mois, d'accepter le poste de président du parti témoignent, en tout cas, du désarroi du Parti du Congrès.

Bruno Philip

Bonn demande l'extradition de Jürgen Schneider

L'ALLEMAGNE va demander aux autorités américaines l'extradition de Jürgen Schneider, arrêté en compagnie de sa femme, vendredi 19 mai, près de Miami après un an de cavale. Le promoteur immobilier de Francfort avait disparu en avril 1994 en laissant derrière lui 4 à 5 milliards de deutschemarks de dettes (entre 15 et 20 milliards de francs). L'escroc le plus recherché d'Allemagne est poursuivi pour banqueroute frauduleuse et escroquerie au crédit. Jürgen Schneider avait trompé les plus grandes banques allemandes, qui se sont entre-temps remboursées grâce à la valeur des biens immobiliers laissées par le groupe Schneider. Il pourrait rester plusieurs mois en prison aux Etats-Unis avant d'être extradé en Allemagne. – *(Corresp.)*

SOMMAIRE

SERVICES

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

LES PATRONS DANS LE FAR-WEST DE MOSCOU : les entrepreneurs occidentaux ont cru que la fin du communisme allait ouvrir les portes d'un nouvel Eldorado. C'était compter sans la mafia et les pesanteurs héritées de l'ancien régime.

Tirage du *Monde* daté samedi 20 mai 1995 : 601 081 exemplaires

■ **TARBES** : une violente explosion a gravement endommagé la préfecture des Hautes-Pyrénées, samedi vers 01 h 30, sans faire de victimes. Le bâtiment est partiellement détruit sur trois niveaux, particulièrement le hall d'accueil.

■ **EXCLUSION** : une cinquantaine de sans-abri se sont installés, vendredi 19 mai, dans une caserne désaffectée du centre de Strasbourg destinée à terme à accueillir des étudiants. *« Le ministère de l'éducation nationale, qui gère les lieux, n'envisage pas de demander l'expulsion dans les prochains jours »*, a annoncé Marie hélène Gillig, adjointe au maire de Strasbourg. D'ici là, la mairie examinera *« les dossiers individuels des sans-abris »*, qui, selon l'association à l'initiative de l'occupation, seraient mille dans la ville.

■ **FAUSSES FACTURES** : une perquisition a eu lieu, vendredi 19 mai, à la mairie de Saint-Quentin (Aisne) dans le cadre de l'affaire des fausses factures qu'aurait établies la Compagnie générale des eaux au profit du groupement d'intérêt économique proche du parti communiste français, le GIFCO. Le maire communiste de Saint-Quentin, Daniel Le Meur, a estimé que cette perquisition *« ne le concernait pas »*.

■ **OMC** : Renato Ruggiero, le directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), aura, mardi 23 et mercredi 24 mai à Paris, des entretiens avec les principaux responsables du commerce japonais et américain sur le conflit qui les oppose dans le secteur automobile.

■ **SIDÉRURGIE** : la CFDT de la métallurgie de Nord-Lorraine a adressé, vendredi 19 mai, un courrier au premier ministre Alain Juppé lui demandant de *« faire respecter les engagements pris par le candidat Jacques Chirac »* de ne pas privatiser le groupe Usinor-Sacilor *« sans préalable social négocié »*. La CGT oppose elle-aussi son refus le plus ferme : *« Privatiser serait faire le choix d'aggraver les fractures sociales et les déficits sociaux »*

La composition du gouvernement de M. Juppé rassure la presse internationale

LA COMPOSITION du nouveau gouvernement français apparaît positive àla presse allemande. *« La direction est la bonne »*, selon le commentaire de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, qui se félicite de constater que les opposants au traité de Maastricht n'ont pas leur mot à dire dans l'équipe d'Alain Juppé, et que *« seuls des partisans engagés de l'intégration européenne ont été nommés dans les postes importants sur ce plan »*. La désignation d'Hervé de Charette au Quai d'Orsay, elle aussi, est plutôt bien vue : *« Quelqu'un pour qui le mot de fédéralisme n'est pas une insulte »*, écrit le grand quotidien conservateur allemand.

Une bonne partie des commentaires constate cependant que la composition du gouvernement obéit à un savant dosage de courants politiques contradictoires, voire opposés : *« Pas de grands noms, pas de grandes idées, le nouveau gouvernement est un compromis »*, selon la correspondante à Paris du quotidien de gauche berlinois *Die Tageszeitung*.

« UN SIGNAL CLAIR »

La cohabitation de partisans d'un Etat fort, actif sur le plan social, et d'ultralibéraux – au premier rang desquels Alain Madelin – retient particulièrement l'attention des commentateurs : *« La France affronte sans doute encore plus de problèmes que les autres nations industrielles (...). L'idée qu'ils peuvent être corrigés par voie administrative correspond aux traditions dirigistes du pays, et de ses citoyens qui attendent beaucoup de l'initiative de l'Etat »*, souligne de Munich la *Süddeutsche Zeitung*.

« La France continue », soulignait, vendredi, dans son commentaire l'influent *Financial Times* de Londres, résumant ainsi une déception britannique qui n'ose pas vraiment s'afficher. Au moment de l'élection du président Chirac, la presse conservatrice britannique n'avait pas manqué d'espérer voir le nouveau chef de l'Etat français adopter une attitude plus proche de John Major sur l'Europe. Le nouveau gouvernement français, note le *F. T.*, est *« un signal clair que M. Chirac entend maintenir la continuité de la la politique européenne de la France, qui détermine sa politique macro-économique »*. A charge pour M. Madelin, souligne-t-il, de réussir l'exercice. *« M. Séguin attend dans l'ombre »*. Le *Times*, conservateur, préfère rester cependant optimiste, espérant que *« l'éternel triangle de l'Europe – Bonn, Paris et Londres – pourrait devenir plus équilatéral sous la présidence de Jacques Chirac »*.

A Madrid, le quotidien *El Pais* note que *« dans une sélection qui n'a pas apporté de surprise, les premières nouvelles sont bonnes pour l'Europe »*. S'il ne paraît pas prévisible, selon lui, qu'il y ait de grandes initiatives en préparation sur la fin de la présidence française de l'Union européenne, parce que le calendrier de réforme est surtout national, *El Pais* se veut rassuré. *« Chirac ne va pas jouer avec la construction européenne pour calmer une quelconque fièvre nationaliste. »*